

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°12 du 9 mars 2012

PARTIE TEMPORAIRE

Armée de terre

Texte n°16

CIRCULAIRE N° 340039/DEF/RH-AT/PRH/LEG

relative aux circuits de notation et de fusionnement du personnel militaire d'active et de réserve de l'armée de terre pour le cycle de 2011-2012.

Du 2 février 2012

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE : *bureau « politique des ressources humaines »*.

CIRCULAIRE N° 340039/DEF/RH-AT/PRH/LEG relative aux circuits de notation et de fusionnement du personnel militaire d'active et de réserve de l'armée de terre pour le cycle de 2011-2012.

Du 2 février 2012

NOR D E F T 1 2 5 0 2 4 0 C

Référence :

Instruction n° 11004/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 5 mai 2009 (BOC N° 16 du 15 mai 2009, texte 31 ; BOEM 313.1) modifiée.

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Texte abrogé :

Circulaire n° 340083/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 17 mars 2011 (BOC N° 14 du 8 avril 2011, texte 12) modifiée.

Référence de publication : BOC N°12 du 9 mars 2012, texte 16.

SOMMAIRE

1. PRÉAMBULE.

1.1. Rappels.

1.2. Présentation des différentes têtes de chaîne fonctionnelle.

2. CABINET DU MINISTRE DE LA DÉFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS.

2.1. Tableaux relatifs aux circuits.

2.2. Tableaux relatifs aux codes et niveaux d'accréditation.

3. COMMANDEMENT DES FORCES TERRESTRES.

3.1. Tableaux relatifs aux circuits.

3.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

4. COMMANDANT INTERARMÉES DU SOUTIEN.

4.1. Tableaux relatifs aux circuits.

4.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

5. DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT MILITAIRE SUPÉRIEUR.

5.1. Tableaux relatifs aux circuits.

5.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

6. DIRECTION INTERARMÉES DES RÉSEAUX D'INFRASTRUCTURE ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION DE LA DÉFENSE.

6.1. Tableaux relatifs aux circuits.

6.2. Tableaux relatifs aux codes et niveaux d'accréditation.

7. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE.

7.1. Tableaux relatifs aux circuits.

7.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditations.

8. DIRECTION DU RENSEIGNEMENT MILITAIRE.

8.1. Tableaux relatifs aux circuits.

8.2. Tableaux relatifs aux codes et niveaux d'accréditation.

9. ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES.

9.1. Tableaux relatifs aux circuits.

9.2. Tableaux relatifs aux codes et niveaux d'accréditation.

10. ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE.

10.1. Tableaux relatifs aux circuits.

10.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

11. GOUVERNEUR MILITAIRE DE PARIS.

11.1. Tableaux relatifs aux circuits.

11.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

12. INSPECTION DE L'ARMÉE DE TERRE.

12.1. Tableaux relatifs aux circuits.

12.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

13. SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION.

13.1. Tableaux relatifs aux circuits.

13.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

14. SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES.

14.1. Tableaux relatifs aux circuits.

14.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

15. SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE.

15.1. Tableaux relatifs aux circuits.

15.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

16. STRUCTURE INTÉGRÉE DU MAINTIEN EN CONDITION OPÉRATIONNELLE DES MATÉRIELS TERRESTRES - DIRECTION CENTRALE DU MATÉRIEL.

16.1. Tableaux relatifs aux circuits.

16.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

17. TEXTE ABROGÉ.

ANNEXE(S)

ANNEXE. GLOSSAIRE.

1. PRÉAMBULE.

1.1. **Rappels.**

La présente circulaire a pour objet de déterminer les conditions de mise en oeuvre des principes d'organisation des circuits de notation et de fusionnement du personnel militaire d'active et de réserve de l'armée de terre.

Elle est le seul document définissant les circuits de notation et de fusionnement, classés par chaînes fonctionnelles, dispositions particulières incluses. La notation et le fusionnement des différentes catégories de militaires s'effectue conformément aux dispositions de l'instruction n° 11004/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 5 mai 2009 modifiée relative aux principes d'organisation des circuits de notation et de fusionnement du personnel militaire de l'armée de terre sauf dispositions expresses mentionnées dans la présente circulaire.

La notation de l'ensemble des militaires de l'armée de terre s'effectue à deux niveaux exclusivement. Dans ce cadre, tout officier est noté en premier ressort par l'autorité accréditée à cet effet et en second ressort par l'autorité immédiatement supérieure (AIS) dont il relève, à l'exception des officiers effectuant un temps de commandement, un temps de responsabilité ou accrédités en qualité de premier notateur des officiers (officiers TC/TR/PN). Ces officiers font alors l'objet de circuits spécifiques et sont notés en premier ressort par l'AIS dont ils relèvent et en second ressort par leur tête de chaîne fonctionnelle (TDC).

En ce qui concerne le fusionnement, les officiers jusqu'au grade de commandant inclus sont fusionnés par l'AIS dont ils relèvent. Toutefois, lorsqu'une AIS est accréditée par la présente circulaire en qualité de tête de chaîne n° 2 (TDC 2), elle procède également au fusionnement des lieutenants-colonels. Les autres officiers sont fusionnés par leur TDC dénommée tête de chaîne n° 1 (TDC 1) lorsque des AIS accréditées TDC 2 lui sont subordonnées. Les officiers supérieurs effectuant un temps de commandement, un temps de responsabilité ou accrédités en qualité de premier notateur des officiers sont toujours fusionnés par leur TDC ou, le cas échéant, par leur TDC 1. Le fait qu'une AIS soit désignée comme TDC 2 et la tête de chaîne dont elle relève comme tête de chaîne n° 1 (TDC 1) est sans incidence quant à leurs prérogatives respectives en termes de notation.

Les officiers effectuant un temps de commandement d'officier supérieur (TCOS) ne sont pas premiers notateurs d'officiers et ne font pas l'objet de dispositions particulières en matière de notation et de fusionnement.

Le commandant (CDT) du commandement de la légion étrangère (COMLE) effectue le fusionnement, à l'échelon de la légion étrangère, de l'ensemble des travaux d'avancement concernant tous les officiers et sous-officiers servant à titre étranger. Cette autorité agit en tant que dernier notateur des officiers servant à titre étranger quelle que soit leur formation d'appartenance.

Les commissaires de l'armée de terre sont intégrés au circuit de notation propre à leur formation d'emploi et sont notés et fusionnés selon les mêmes modalités que les autres militaires de l'armées de terre. Toutefois, les commissaires de l'armée de terre font l'objet d'un circuit spécifique, décrit par la présente circulaire, lorsqu'ils servent au sein du service du commissariat des armées et des organismes qui lui sont rattachés.

Lorsque l'application des circuits de notation décrits par la présente circulaire conduit à l'accréditation d'un officier subalterne comme premier notateur des officiers, l'ensemble des compétences résultant de cette accréditation est intégralement transféré à l'AIS.

Les sous-officiers de l'armée de terre relevant du domaine de spécialité « santé » sont notés au sein de leur organisme de rattachement et fusionnés par le directeur adjoint du service de santé des armées (DASSA).

Les militaires appartenant au corps des chefs de musique et au corps des sous-chefs de musique font l'objet d'un circuit spécifique décrit par le chef d'état-major des armées (CEMA) (note n° D-11-010158/DEF/EMA/RH/1/NP du 29 décembre 2011, relative au circuit de notation d'avancement des musiciens servant au sein des formations musicales (1)).

Les militaires mis à la disposition d'une autorité civile dans un cadre autre que celui du détachement, affectation temporaire (cf. L. 4138-22.) ou « mis à disposition » dans le cadre de l'article 43. de la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 modifiée, sont notés à titre normal par les autorités désignées par la convention relative à leur affectation temporaire ou leur mise à la disposition.

Lorsqu'un militaire exerce plusieurs fonctions au titre de deux chaînes distinctes, sa notation est établie au titre de sa fonction principale, une notation intermédiaire étant établie par l'autorité dont il relève au titre de sa fonction secondaire. La notation intermédiaire n'est qu'une proposition de notation destinée à aider le premier notateur, seul responsable de la notation annuelle au premier niveau.

Lorsque la situation d'un militaire au regard de sa notation ou de son fusionnement n'est pas déterminée par la présente circulaire, une demande devra être adressée à la DRH-AT afin de déterminer sa chaîne de notation et de fusionnement.

1.2. Présentation des différentes têtes de chaîne fonctionnelle.

Chaque tête de chaîne fonctionnelle fait l'objet d'une présentation identique articulée autour de trois parties. La première partie décrit les circuits de notation et de fusionnement, la deuxième identifie les autorités accréditées et la troisième partie précise la signification des différentes abréviations utilisées dans les tableaux relatifs aux circuits.

1.2.1. Tableau relatif aux circuits.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ (1).	NI (7).	N1 (8).	N2 (11).	P-FUS (13).	FUS (14).
TC/TR/PN (2).		AIS (9).	TDC (12).	AIS.	TDC.
Cas particulier.					
COL (3).		TC ou PN.	AIS.	AIS.	TDC.
LCL (4).		TC ou PN.	AIS.	AIS ou TC ou PN.	TDC ou AIS TDC2 (15).
SLT/LTN/CNE/CDT (5).		TC ou PN.	AIS.	TC ou PN.	AIS.
S-O (6).		CDS ou équivalent (10).	TC ou PN.	TC ou PN.	AIS.

(1) Personnel noté.

- (2) Officier effectuant un temps de commandement/officier effectuant un temps de responsabilité/officier premier notateur des officiers.
- (3) Colonel.
- (4) Lieutenant-colonel.
- (5) Sous-lieutenant/lieutenant/capitaine/commandant.
- (6) Sous-officier.
- (7) Notateur intermédiaire.
- (8) Notateur au premier degré.
- (9) Autorité immédiatement supérieure.
- (10) Chef de section ou autorité de niveau équivalent.
- (11) Notateur au second degré.
- (12) Tête de chaîne fonctionnelle.
- (13) Pré-fusionneur.
- (14) Fusionneur.
- (15) Autorité immédiatement supérieure accréditée tête de chaîne numéro 2.

La ligne « cas particulier » permet d'identifier les officiers et sous-officiers dont le circuit est spécifique au sein d'une formation, il s'agit généralement de l'environnement proche des commandeurs ou de militaires dont l'emploi conduit à l'établissement d'une notation intermédiaire.

1.2.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCRÉDITATION.	CODE.
Abréviation retenue pour l'autorité concernée.	Dénomination officielle de l'autorité concernée.	Rang d'accréditation : TDC/AIS TDC2 ou NC1 pour les notateurs d'officier au premier degré.	Code attribué correspondant au rang d'accréditation.

Ce tableau permet d'identifier les notateurs et fusionneurs de chaque chaîne. Afin d'en faciliter la lecture, l'autorité accréditée en qualité de TDC est mentionnée en premier. Sous chaque AIS sont mentionnés tous les premiers notateurs qui lui sont subordonnés avec le code NC1 correspondant. Le fait pour une autorité de ne pas être mentionnée dans la présente circulaire est sans incidence sur sa compétence et la valeur de son accréditation par le directeur des ressources humaines de l'armée de terre.

2. CABINET DU MINISTRE DE LA DÉFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS.

2.1. Tableaux relatifs aux circuits.

2.1.1. Cabinet militaire du ministre de la défense.

2.1.1.1. Cabinet du ministre de la défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	NI.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		CABMIN.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.
COL.		CABMINDEF.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.
LCL.		CABMINDEF.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CABMINDEF.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.
S-O.		CABMINDEF.	CABMINDEF.	CABMINDEF.	CHEF CABMIN.

2.1.1.2. Cabinet militaire du premier ministre.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		CHEF CABPM.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.
COL.		ADJ TERRE CABPM.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.
LCL.		ADJ TERRE CABPM.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.
SLT/LTN/CNE/CDT.		ADJ TERRE CABPM.	CHEF CABMIN.	ADJ TERRE CABPM.	CHEF CABMIN.
S-O.		ADJ TERRE CABPM.	ADJ TERRE CABPM.	ADJ TERRE CABPM.	CHEF CABMIN.

2.1.1.3. État-major particulier et cabinet de la présidence de la République.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		EMP.	EMP.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.
COL.		ADJ CEM EMP.	ADJ CEM EMP.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.
LCL.		ADJ CEM EMP.	ADJ CEM EMP.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.
SLT/LTN/CNE/CDT.		ADJ CEM EMP.	ADJ CEM EMP.	ADJ CEM EMP.	CHEF CABMIN.
S-O.		ADJ CEM EMP.	ADJ CEM EMP.	ADJ CEM EMP.	CHEF CABMIN.

2.1.1.4. Contrôle général des armées.

2.1.1.4.1. Groupe de contrôle du personnel, de la réglementation et du budget.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		BUDGET REG.	CGA.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.
LCL.		BUDGET REG.	CGA.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.
SLT/LTN/CNE/CDT.		BUDGET REG.	CGA.	CGA.	CHEF CABMIN.
S-O.		BUDGET REG.	CGA.	CGA.	CHEF CABMIN.

2.1.1.4.2. Groupe de contrôle des forces et organismes de soutien.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		ORG SOUT.	CGA.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.
LCL.		ORG SOUT.	CGA.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.
SLT/LTN/CNE/CDT.		ORG SOUT.	CGA.	CGA.	CHEF CABMIN.
S-O.		ORG SOUT.	CGA.	CGA.	CHEF CABMIN.

2.1.1.4.3. Inspection des installations classées.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.

COL.		IIC.	CGA.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.
LCL.		IIC.	CGA.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.
SLT/LTN/CNE/CDT.		IIC.	CGA.	CGA.	CHEF CABMIN.
S-O.		IIC.	CGA.	CGA.	CHEF CABMIN.

2.1.1.4.4. Inspection du travail dans les armées.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		ITA.	CGA.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.
LCL.		ITA.	CGA.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.
SLT/LTN/CNE/CDT.		ITA.	CGA.	CGA.	CHEF CABMIN.
S-O.		ITA.	CGA.	CGA.	CHEF CABMIN.

2.1.1.4.5. Département de soutien du contrôle.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CHARG MISS.	CGA.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.
LCL.		CHARG MISS.	CGA.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CHARG MISS.	CGA.	CGA.	CHEF CABMIN.
S-O.		CHARG MISS.	CGA.	CGA.	CHEF CABMIN.

2.1.1.5. Inspection des armements nucléaires.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		IAN.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.
LCL.		IAN.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.
SLT/LTN/CNE/CDT.		IAN.	CHEF CABMIN.	IAN.	CHEF CABMIN.
S-O.		IAN.	IAN.	IAN.	CHEF CABMIN.

2.1.1.6. Bureau des officiers généraux.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	BOG.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.
COL.		BOG.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.
LCL.		BOG.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.
SLT/LTN/CNE/CDT.		BOG.	CHEF CABMIN.	BOG.	CHEF CABMIN.
S-O.		ADJ BOG.	BOG.	BOG.	CHEF CABMIN.

2.1.1.7. Grande chancellerie de l'Ordre de la Libération.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		SG CHANC OL.	SG CHANC OL.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.
LCL.		SG CHANC OL.	SG CHANC OL.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SG CHANC OL.	SG CHANC OL.	SG CHANC OL.	CHEF CABMIN.
S-O.		SG CHANC OL.	SG CHANC OL.	SG CHANC OL.	CHEF CABMIN.

2.1.1.8. Grande chancellerie de la Légion d'honneur.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CHANC LH.	CHANC LH.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.
LCL.		CHANC LH.	CHANC LH.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CHANC LH.	CHANC LH.	CHANC LH.	CHEF CABMIN.
S-O.		CHANC LH.	CHANC LH.	CHANC LH.	CHEF CABMIN.

2.1.1.9. Cabinet du gouverneur des Invalides.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CAB GOUV INV.	CAB GOUV INV.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.
LCL.		CAB GOUV INV.	CAB GOUV INV.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CAB GOUV INV.	CAB GOUV INV.	CAB GOUV INV.	CHEF CABMIN.
S-O.		CAB GOUV INV.	CAB GOUV INV.	CAB GOUV INV.	CHEF CABMIN.

2.1.1.10. Secrétariat général du gouvernement.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		GSPI DET.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.
LCL.		GSPI DET.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.
SLT/LTN/CNE/CDT.		GSPI DET.	CHEF CABMIN.	GSPI DET.	CHEF CABMIN.
S-O.		GSPI DET.	GSPI DET.	GSPI DET.	CHEF CABMIN.

2.1.1.11. Bureau de défense - Nouvelle-Calédonie et Tahiti.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		BD MINOM.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.
LCL.		BD MINOM.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.

SLT/LTN/CNE/CDT.		BD MINOM.	CHEF CABMIN.	BD MINOM.	CHEF CABMIN.
S-O.		BD MINOM.	BD MINOM.	BD MINOM.	CHEF CABMIN.

2.1.1.12. Terres australes et antarctiques françaises.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		TAAF.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.
LCL.		TAAF.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.
SLT/LTN/CNE/CDT.		TAAF.	CHEF CABMIN.	TAAF.	CHEF CABMIN.
S-O.		TAAF.	TAAF.	TAAF.	CHEF CABMIN.

2.1.1.13. Direction général des systèmes d'information et de communication.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		CABMIN.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.
COL.		DA DGSIC.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.
LCL.		DA DGSIC.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DA DGSIC.	CHEF CABMIN.	DA DGSIC.	CHEF CABMIN.
S-O.		DA DGSIC.	DA DGSIC.	DA DGSIC.	CHEF CABMIN.

2.1.1.14. Commission armées jeunesse.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CAJ.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.
LCL.		CAJ.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CAJ.	CHEF CABMIN.	CAJ.	CHEF CABMIN.
S-O.		ADJ CAJ.	CAJ.	CAJ.	CHEF CABMIN.

2.1.1.15. Délégation pour le regroupement des états-majors, directions et services centraux du ministère de la défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		DRES.D.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.
LCL.		DRES.D.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DRES.D.	CHEF CABMIN.	DRES.D.	CHEF CABMIN.
S-O.		DRES.D.	DRES.D.	DRES.D.	CHEF CABMIN.

2.1.1.16. Conseil supérieur de la fonction militaire.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CSFM.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.
LCL.		CSFM.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CSFM.	CHEF CABMIN.	CSFM.	CHEF CABMIN.
S-O.		CSFM.	CSFM.	CSFM.	CHEF CABMIN.

2.1.1.17. Conseil supérieur de la réserve militaire.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CSRM.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.
LCL.		CSRM.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CSRM.	CHEF CABMIN.	CSRM.	CHEF CABMIN.
S-O.		CSRM.	CSRM.	CSRM.	CHEF CABMIN.

2.1.1.18. Haut comité d'évaluation de la condition militaire.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		HCECM.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.
LCL.		HCECM.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.
SLT/LTN/CNE/CDT.		HCECM.	CHEF CABMIN.	HCECM.	CHEF CABMIN.
S-O.		HCECM.	HCECM.	HCECM.	CHEF CABMIN.

2.1.1.19. Commission des recours des militaires.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CRM.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.
LCL.		CRM.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CRM.	CHEF CABMIN.	CRM.	CHEF CABMIN.
S-O.		CRM.	CRM.	CRM.	CHEF CABMIN.

2.1.1.20. Secrétariat d'état à la défense et aux anciens combattants.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		SEDAC.	SEDAC.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.
LCL.		SEDAC.	SEDAC.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.

SLT/LTN/CNE/CDT.		SEDAC.	SEDAC.	SEDAC.	CHEF CABMIN.
S-O.		SEDAC.	SEDAC.	SEDAC.	CHEF CABMIN.

2.1.1.21. Secrétariat du cabinet de Monsieur Valéry Giscard d'Estaing.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		VGE.	VGE.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.
LCL.		VGE.	VGE.	CHEF CABMIN.	CHEF CABMIN.
SLT/LTN/CNE/CDT.		VGE.	VGE.	VGE.	CHEF CABMIN.
S-O.		VGE.	VGE.	VGE.	CHEF CABMIN.

2.1.2. Organismes rattachés au cabinet militaire du ministre de la défense.

2.1.2.1. Délégation aux affaires stratégiques.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DIR DAS.	CHEF CABMIN.	DIR DAS.	CHEF CABMIN.
COL.		DAS (NC1).	DAS.	DIR DAS.	CHEF CABMIN.
LCL.		DAS (NC1).	DAS.	DIR DAS.	CHEF CABMIN.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DAS (NC1).	DAS.	DAS (NC1).	DAS.
S-O.		DAS (NC1).	DAS (NC1).	DAS (NC1).	DAS.

2.1.2.2. Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		CHEF SAG.	CHEF CABMIN.	SAG.	CHEF CABMIN.
COL.		CHEF SAG.	SGDSN.	SAG.	CHEF CABMIN.
LCL.		CHEF SAG.	SGDSN.	SAG.	CHEF CABMIN.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CHEF SAG.	SGDSN.	CHEF SAG.	SGDSN.
S-O.		CHEF SAG.	CHEF SAG.	CHEF SAG.	SGDSN.

2.1.2.2.1. Centre de transmissions gouvernemental.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SGDSN.	CHEF CABMIN.	SGDSN.	CHEF CABMIN.
COL.		CTG.	SGDSN.	SGDSN.	CHEF CABMIN.
LCL.		CTG.	SGDSN.	SGDSN.	CHEF CABMIN.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CTG.	SGDSN.	CTG.	SGDSN.
S-O.		CTG.	CTG.	CTG.	SGDSN.

2.1.2.2.2. Direction des affaires internationales, stratégiques et technologiques.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SGDSN.	CHEF CABMIN.	SGDSN.	CHEF CABMIN.
COL.		GSPI DET.	SGDSN.	SGDSN.	CHEF CABMIN.
LCL.		GSPI DET.	SGDSN.	SGDSN.	CHEF CABMIN.
SLT/LTN/CNE/CDT.		GSPI DET.	SGDSN.	GSPI DET.	SGDSN.
S-O.		GSPI DET.	GSPI DET.	GSPI DET.	SGDSN.

2.1.2.3. Sous-direction des bureaux des cabinets.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SDBC.	CHEF CABMIN.	SDBC.	CHEF CABMIN.
COL.		ADJ SDBC.	SDBC.	SDBC.	CHEF CABMIN.
LCL.		ADJ SDBC.	SDBC.	SDBC.	CHEF CABMIN.
SLT/LTN/CNE/CDT.		ADJ SDBC.	SDBC.	ADJ SDBC.	SDBC.
S-O.		CDB.	ADJ SDBC.	ADJ SDBC.	SDBC.

2.1.2.4. Inspection générale des armées - terre.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		IGAT.	CHEF CABMIN.	IGAT.	CHEF CABMIN.
CCAB IGAT		IGAT.	IGAT.	IGAT.	CHEF CABMIN.
COL.		CEM IGAT.	IGAT.	IGAT.	CHEF CABMIN.
LCL.		CEM IGAT.	IGAT.	IGAT.	CHEF CABMIN.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM IGAT.	IGAT.	CEM IGAT.	IGAT.
S-O.		CEM IGAT.	CEM IGAT.	CEM IGAT.	IGAT.

2.1.2.4.1. Bureau enquêtes accidents défense - transport terrestre.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		IGAT.	IGAT.	IGAT.	CHEF CABMIN.
COL.		BEAD-TT.	IGAT.	IGAT.	CHEF CABMIN.
LCL.		BEAD-TT.	IGAT.	IGAT.	CHEF CABMIN.
SLT/LTN/CNE/CDT.		BEAD-TT.	IGAT.	IGAT.	IGAT.
S-O.		BEAD-TT.	BEAD-TT.	BEAD-TT.	IGAT.

2.1.2.5. Direction général de la sécurité extérieure.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DIRCAB DGSE.	CHEF CABMIN.	DIRCAB DGSE.	CHEF CABMIN.
COL.		CDC DGSE.	DIRCAB DGSE.	DIRCAB DGSE.	CHEF CABMIN.
LCL.		CDC DGSE.	DIRCAB DGSE.	DIRCAB DGSE.	CHEF CABMIN.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC DGSE.	DIRCAB DGSE.	CDC DGSE.	DIRCAB DGSE.
S-O.		CDSV.	CDC DGSE.	CDC DGSE.	DIRCAB DGSE.

2.1.2.6. Direction de la protection et de la sécurité de la défense.

2.1.2.6.1. Cabinet de la direction de la protection et de la sécurité de la défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL. chef de cabinet		DPSD.	DPSD.	DPSD.	CHEF CABMIN.

2.1.2.6.2. Sous-direction contre-ingérence.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DPSD.	CHEF CABMIN.	DPSD.	CHEF CABMIN.
COL.		SOUS-DIR - SDCl.	DPSD.	DPSD.	CHEF CABMIN.
LCL.		SOUS-DIR - SDCl.	DPSD.	DPSD.	CHEF CABMIN.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SOUS-DIR - SDCl.	DPSD.	SOUS-DIR - SDCl.	DPSD.
S-O.		SOUS-DIR - SDCl.	ADJ DPSD.	ADJ DPSD.	DPSD.

2.1.2.6.3. Sous-direction de la coordination et des opérations.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DPSD.	CHEF CABMIN.	DPSD.	CHEF CABMIN.
COL.		SOUS-DIR - SDCl.	DPSD.	DPSD.	CHEF CABMIN.
LCL.		SOUS-DIR - SDCl.	DPSD.	DPSD.	CHEF CABMIN.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SOUS-DIR - SDCl.	DPSD.	SOUS-DIR - SDCl.	DPSD.
S-O.		SOUS-DIR - SDCl.	ADJ DPSD.	ADJ DPSD.	DPSD.

2.1.2.6.4. Division prospectives et études générales.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DPSD.	CHEF CABMIN.	DPSD.	CHEF CABMIN.

COL.		SOUS-DIR - DPEG.	DPSD.	DPSD.	CHEF CABMIN.
LCL.		SOUS-DIR - DPEG.	DPSD.	DPSD.	CHEF CABMIN.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SOUS-DIR - DPEG.	DPSD.	SOUS-DIR - DPEG.	DPSD.
S-O.		SOUS-DIR - DPEG.	ADJ DPSD.	ADJ DPSD.	DPSD.

2.1.2.6.5. Sous-direction de la protection et de la sécurité.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DPSD.	CHEF CABMIN.	DPSD.	CHEF CABMIN.
COL.		SOUS-DIR - SDPS.	DPSD.	DPSD.	CHEF CABMIN.
LCL.		SOUS-DIR - SDPS.	DPSD.	DPSD.	CHEF CABMIN.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SOUS-DIR - SDPS.	DPSD.	SOUS-DIR - SDPS.	DPSD.
S-O.		SOUS-DIR - SDPS.	ADJ DPSD.	ADJ DPSD.	DPSD.

2.1.2.6.6. Sous-direction de l'administration et de la logistique.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DPSD.	CHEF CABMIN.	DPSD.	CHEF CABMIN.
COL.		SOUS-DIR - SDAL.	DPSD.	DPSD.	CHEF CABMIN.
LCL.		SOUS-DIR - SDAL.	DPSD.	DPSD.	CHEF CABMIN.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SOUS-DIR - SDAL.	DPSD.	SOUS-DIR - SDAL.	DPSD.
S-O.		SOUS-DIR - SDAL.	ADJ DPSD.	ADJ DPSD.	DPSD.

2.1.2.6.7. Sous-direction des ressources humaines.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DPSD.	CHEF CABMIN.	DPSD.	CHEF CABMIN.
COL.		SOUS-DIR - SDRH.	DPSD.	DPSD.	CHEF CABMIN.
LCL.		SOUS-DIR - SDRH.	DPSD.	DPSD.	CHEF CABMIN.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SOUS-DIR - SDRH.	DPSD.	SOUS-DIR - SDRH.	DPSD.
S-O.		SOUS-DIR - SDRH.	ADJ DPSD.	ADJ DPSD.	DPSD.

2.1.2.6.8. Sous-direction des technologies du renseignement.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DPSD.	CHEF CABMIN.	DPSD.	CHEF CABMIN.
COL.		SOUS-DIR - SDTR.	DPSD.	DPSD.	CHEF CABMIN.
LCL.		SOUS-DIR - SDTR.	DPSD.	DPSD.	CHEF CABMIN.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SOUS-DIR - SDTR.	DPSD.	SOUS-DIR - SDTR.	DPSD.

S-O.		SOUS-DIR - SDTR.	ADJ DPSD.	ADJ DPSD.	DPSD.
------	--	------------------	-----------	-----------	-------

2.1.2.6.9. Direction de la sécurité industrielle en région parisienne.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DPSD.	CHEF CABMIN.	DPSD.	CHEF CABMIN.
COL.		DIR DSIRP.	DPSD.	DPSD.	CHEF CABMIN.
LCL.		DIR DSIRP.	DPSD.	DPSD.	CHEF CABMIN.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DIR DSIRP.	DPSD.	DIR DSIRP.	DPSD.
S-O.		DIR DSIRP.	ADJ DPSD.	ADJ DPSD.	DPSD.

2.1.2.6.10. Centre national des habilitations défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DPSD.	CHEF CABMIN.	DPSD.	CHEF CABMIN.
COL.		CHEF CNHD.	DPSD.	DPSD.	CHEF CABMIN.
LCL.		CHEF CNHD.	DPSD.	DPSD.	CHEF CABMIN.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CHEF CNHD.	DPSD.	CHEF CNHD.	DPSD.
S-O.		CHEF CNHD.	ADJ DPSD.	ADJ DPSD.	DPSD.

2.1.2.6.11. Directions régionales de la protection et de la sécurité de la défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DPSD.	CHEF CABMIN.	DPSD.	CHEF CABMIN.
COL.		DIR REG.	DPSD.	DPSD.	CHEF CABMIN.
LCL.		DIR REG.	DPSD.	DPSD.	CHEF CABMIN.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DIR REG.	DPSD.	DIR REG.	DPSD.
S-O.		DIR REG.	ADJ DPSD.	ADJ DPSD.	DPSD.

2.1.2.6.12. Postes de la protection et de la sécurité de la défense outre-mer et à l'étranger.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DPSD.	CHEF CABMIN.	DPSD.	CHEF CABMIN.
COL.		CDP.	DPSD.	DPSD.	CHEF CABMIN.
LCL.		CDP.	DPSD.	DPSD.	CHEF CABMIN.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDP.	DPSD.	CDP.	DPSD.
S-O.		CDP.	ADJ DPSD.	ADJ DPSD.	DPSD.

2.1.2.7. Délégué adjoint à l'information et à la communication de la défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DA DICOD.	CHEF CABMIN.	DA DICOD.	CHEF CABMIN.
COL.		CDB DICOD.	DA DICOD.	DA DICOD.	CHEF CABMIN.
LCL.		CDB DICOD.	DA DICOD.	DA DICOD.	CHEF CABMIN.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDB DICOD.	DA DICOD.	CDB DICOD.	DA DICOD.
S-O.		CDB DICOD.	DA DICOD.	CDB DICOD.	DA DICOD.

Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DA DICOD.	CHEF CABMIN.	DA DICOD.	CHEF CABMIN.
COL.		DA ECPAD.	DA DICOD.	DA DICOD.	CHEF CABMIN.
LCL.		DA ECPAD.	DA DICOD.	DA DICOD.	CHEF CABMIN.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DA ECPAD.	DA DICOD.	DA ECPAD.	DA DICOD.
S-O.		DA ECPAD.	DA ECPAD.	DA ECPAD.	DA DICOD.

2.1.2.8. État-major des armées - attachés de défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CAS PARTICULIER TC/TR/PN. ATTACHÉ DE DÉFENSE.		SCEM RI.	CHEF CABMIN.	SCEM RI.	CHEF CABMIN.
CAS PARTICULIER COL. ATTACHÉ DE DÉFENSE.		CDD REG ou OI.	CHEF CABMIN.	SCEM RI.	CHEF CABMIN.
CAS PARTICULIER LCL. ATTACHÉ DE DÉFENSE.		CDD REG ou OI.	CHEF CABMIN.	SCEM RI.	CHEF CABMIN.

2.1.2.9. Direction de la coopération de sécurité et de défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DCSD.	CHEF CABMIN.	DCSD.	CHEF CABMIN.
COL.		SOUS-DIR COOP.	DCSD.	DCSD.	CHEF CAB MIN.
LCL.		SOUS-DIR COOP.	DCSD.	SOUS-DIR COOP.	DCSD.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SOUS-DIR COOP.	DCSD.	SOUS-DIR COOP.	DCSD.
S-O.		Chef de bureau.	DCSD (NC1).	DCSD (NC1).	DCSD.

Mission coopération militaire et de défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NL.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DCSD (NC1).	CHEF CABMIN.	DCSD.	CHEF CABMIN.
CAS PARTICULIER: CHEF DE MISSION COOPÉRATION MILITAIRE ET DE DÉFENSE (MCMD).	Autorité d'emploi.	DCSD (NC1).	CHEF CABMIN.	DCSD.	CHEF CABMIN.
COL.	Autorité d'emploi.	AD ou MCMD.	DCSD.	AD ou MCMD.	DCSD.
LCL.	Autorité d'emploi.	AD ou MCMD.	DCSD.	AD ou MCMD.	DCSD.
SLT/LTN/CNE/CDT.	Autorité d'emploi.	AD ou MCMD.	DCSD.	AD ou MCMD.	DCSD.
S-O.		Chef de projet.	AD ou MCMD.	AD ou MCMD.	DCSD.

2.2. Tableaux relatifs aux codes et niveaux d'accréditation.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE.
CHEF CABMIN.	Chef du cabinet militaire du ministre de la défense.	TDC.	20.
CHEF CABMIN.	Chef du cabinet militaire du ministre de la défense.	AIS.	Y5.
CABMIN.	Chef du cabinet militaire du ministre de la défense.	NC1.	MZG.
CABMINDEF.	GSPI cabinet militaire du ministre de la défense.	NC1.	M57.
CHEF CABPM.	Chef du cabinet militaire du Premier ministre.	NC1.	MZE.
ADJ TERRE CABPM.	Adjoint Terre du chef du cabinet militaire du premier ministre.	NC1.	MZF.
EMP.	Chef de l'état-major particulier et cabinet de la présidence de la République.	NC1.	MZC.
ADJ CEM EMP.	Adjoint au chef d'état-major particulier et cabinet de la présidence de la République.	NC1.	MZD.
CGA.	Chef du contrôle général des armées.	AIS.	GT0.
BUDGET REG.	Chef du groupe de contrôle du personnel, de la réglementation et du budget.	NC1.	GTB.
ORG SOUT.	Chef du groupe de contrôle des forces et organismes de soutien.	NC1.	GTC.
IIC.	Chef de l'inspection des installations classées.	NC1.	GTI.
ITA.	Chef de l'inspection du travail.	NC1.	GTH.
CHARG MISS.	Chargé de mission auprès du département de soutien du contrôle.	NC1.	GTF.

IAN.	Inspection des armements nucléaires.	NC1.	MZR.
BOG.	Bureau des officiers généraux.	NC1.	M58.
ADJ BOG.	Adjoint au chef du bureau des officiers généraux.	NC1.	MWX.
SG CHANC OL.	Secrétaire général de la grande chancellerie de l'ordre de la Libération.	NC1.	MZB.
CHANC LH.	Grande chancellerie de la légion d'honneur.	NC1.	MZA.
CAB GOUV INV.	Cabinet du gouverneur des Invalides.	NC1.	ACA.
GSPI DET.	Groupement de soutien des personnels isolés - détachement.	NC1.	M82.
BD MINOM.	Conseiller militaire défense auprès du secrétariat d'État à l'outre-mer.	NC1.	MZ2.
TAAF.	Préfet adm sup des Terres australes et antarctiques françaises.	NC1.	MZQ.
DA DGSIC.	Directeur adjoint de la direction générale des systèmes d'information et de communication.	NC1.	M61.
CAJ.	Secrétaire général de la commission armées jeunesse.	NC1.	JTO.
DRESD.	Délégué pour le regroupement des états-majors, directions et services centraux du ministère de la défense.	NC1.	M78.
CSFM.	Secrétaire général du conseil supérieur de la fonction militaire.	NC1.	JTH.
HCECM.	Secrétaire général du haut comité d'évaluation de la condition militaire.	NC1.	JTP.
CRM.	Président de la commission des recours des militaires.	NC1.	JTV.
SEDAC.	Secrétariat d'État à la défense et aux anciens combattants.	NC1.	M60.
SEC VGE.	Secrétariat du cabinet de M. Valéry Giscard d'Estaing.	NC1.	MZI.
DAS.	Délégué aux affaires stratégiques.	AIS.	2A.
DIR DAS.	Directeur de la délégation aux affaires stratégiques (AIS COL).	AIS.	M83.
DAS (NC1).	Délégué aux affaires stratégiques (NC1).	NC1.	M59.
SGDSN.	Chef du service de l'administration générale (SGDSN).	AIS	22.
CHEF SAG.	Chef administration générale.	NC1.	OA0.
SAG.	Chef du service de l'administration générale.	NC1.	OAA.
CTG.	Chef de corps du centre de transmissions gouvernemental.	NC1.	HE0.
SDBC.	Sous-directeur des bureaux des cabinets.	AIS.	2C.
ADJ SDBC.	Adjoint au sous-directeur des bureaux des cabinets.	NC1.	NZ0.
IGAT.	Inspecteur général des armées - terre.	AIS.	2M.

CEM IGAT.	Chef d'état-major de l'inspection générale des armées - terre.	NC1.	NK0.
BEAD-TT.	Bureau enquêtes accidents défense - transport terrestre.	NC1.	NKB.
DIRCAB DGSE.	Directeur de cabinet de la direction générale de la sécurité extérieure.	AIS.	2E.
CDC DGSE.	Chef de corps de la direction générale de la sécurité extérieure.	NC1.	KA0.
DIRCAB DGSE.	Directeur de cabinet de la direction générale de la sécurité extérieure.	NC1.	KAA.
DPSD.	Directeur de la protection et de la sécurité de la défense.	AIS.	2D.
DPSD.	Directeur de la protection et de la sécurité de la défense.	NC1.	IAA.
DPSD.	Directeur de la protection et de la sécurité de la défense.	NC1.	IA6.
ADJ DPSD.	Directeur adjoint de la protection et de la sécurité de la défense.	NC1.	IA0.
SOUS-DIR - SDCI.	Sous-directeur contre-ingérence.	NC1.	IAJ.
SOUS-DIR - SDCO.	Sous-directeur de la coordination et des opérations.	NC1.	IAH.
SOUS-DIR - DPEG.	Sous-directeur de la division prospective et études générales.	NC1.	IAC.
SOUS-DIR - SDPS.	Sous-directeur de la protection et de la sécurité.	NC1.	IAG.
SOUS-DIR - SDAL.	Sous-directeur de l'administration et de la logistique.	NC1.	IAD.
SOUS-DIR - SDRH.	Sous-directeur des ressources humaines.	NC1.	IAE.
SOUS-DIR - SDTR.	Sous-directeur des technologies du renseignement.	NC1.	IAF.
DIR DSIRP.	Directeur de la sécurité industrielle en région Parisienne.	NC1.	IAK.
CHEF CNHD.	Chef du centre national des habilitations défense.	NC1.	IAL.
DIR REG IDF.	Directeur régional de la protection et de la sécurité de la défense de Paris Ile-de-France.	NC1.	IAM.
DIR REG LILLE.	Directeur régional de la protection et de la sécurité de la défense de Lille.	NC1.	IAQ.
DIR REG METZ.	Directeur régional de la protection et de la sécurité de la défense de Metz.	NC1.	IAR.
DIR REG RENNES.	Directeur régional de la protection et de la sécurité de la défense de Rennes.	NC1.	IAS.
DIR REG BORDEAUX.	Directeur régional de la protection et de la sécurité de la défense de Bordeaux.	NC1.	IAU.
DIR REG LYON.	Directeur régional de la protection et de la sécurité de la défense de Lyon.	NC1.	IAT.
DIR REG TOULON.	Directeur régional de la protection et de la sécurité de la défense de Toulon.	NC1.	IAV.

CDP FORT-DE-FRANCE.	Chef de poste de la protection et de la sécurité de la défense de Fort-de-France.	NC1.	IAP.
CDP LA RÉUNION.	Chef de poste de la protection et de la sécurité de la défense de La Réunion.	NC1.	IAN.
CDP CAYENNE.	Chef de poste de la protection et de la sécurité de la défense de Cayenne.	NC1.	IA3.
CDP NOUMÉA.	Chef de poste de la protection et de la sécurité de la défense de Nouméa.	NC1.	IA4.
CDP PAPEETE.	Chef de poste de la protection et de la sécurité de la défense de Papeete.	NC1.	IA5.
CDP DJIBOUTI.	Chef de poste de la protection et de la sécurité de la défense de Djibouti.	NC1.	IA1.
CDP EAU.	Chef de poste de la protection et de la sécurité de la défense des Émirats Arabes Unis.	NC1.	IA7.
CDP GABON.	Chef de poste de la protection et de la sécurité de la défense du Gabon.	NC1.	IA2.
CDP DAKAR.	Chef de poste de la protection et de la sécurité de la défense de Dakar.	NC1.	IAZ.
CDP PORT BOUET.	Chef de poste de la protection et de la sécurité de la défense de Port Bouet.	NC1.	IAB.
DA DICOD.	Délégué adjoint à l'information et à la communication de la défense.	AIS.	2I.
CDB 1 DICOD.	Chef du département administration.	NC1.	2IA.
CDB 2 DICOD.	Chef du département médias.	NC1.	2IB.
CDB 3 DICOD.	Chef du département création.	NC1.	2IC.
CDB 4 DICOD.	Chef du département stratégie.	NC1.	2ID.
DA ECPAD.	Directeur adjoint à l'établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense.	NC1.	KMO.
SCEM RI.	Sous-chef d'état-major relations internationales.	AIS.	YP.
CDD REG.	Chef de division région.	NC1.	JYN.
CDD OI.	Chef de division organisation internationale.	NC1.	JYP.
DCSD.	Directeur coopération militaire et de défense.	AIS.	7B.
DCSD.	Directeur coopération militaire et de défense - Général.	NC1.	MWA.
SOUS-DIR COOP.	Sous-directeur coopération militaire et de défense.	NC1.	MWD.
AD ou MCMD.	Attaché de défense ou chef de mission coopération militaire et de défense.	NC1.	MWY.

3. COMMANDEMENT DES FORCES TERRESTRES.

3.1. Tableaux relatifs aux circuits.

3.1.1. Organismes directement rattachés au commandement des forces terrestres.

3.1.1.1. État-major.

3.1.1.1.1. Officiers directement subordonnés au commandant des forces terrestres.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
GÉNÉRAUX.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
AM - CCAB - AC - CDB CHANC TDC - CONS COM.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
CNE/LTN.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.

3.1.1.1.2. Officiers directement subordonnés au chef d'état-major.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
GÉNÉRAUX.		CEM CFT.	COMFT.	CEM CFT.	COMFT.
COL CHEF DIV.		CEM CFT.	COMFT.	CEM CFT.	COMFT.
COLONEL CM - SGEM - OPEX 2X6M.		CEM CFT.	CEM CFT.	CEM CFT.	COMFT.

3.1.1.1.3. Autres militaires.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
OFFICIERS TR.	CHEF DIV.	CEM CFT.	COMFT.	CEM CFT.	COMFT.
COLONEL.		CHEF DIV.	CEM CFT.	CEM CFT.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CHEF DIV.	CEM CFT.	CEM CFT.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CHEF DIV.	CEM CFT.	CHEF DIV.	CEM CFT.
S-O.		CDB.	CDC EM.	CDC EM.	CEM CFT.

3.1.1.2. 1er, 3e et 5e régiment d'hélicoptères de combat.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		CHEF DIV AÉRO.	COMFT.	CHEF DIV AÉRO.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	CHEF DIV AÉRO.	CHEF DIV AÉRO.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	CHEF DIV AÉRO.	CDC.	CHEF DIV AÉRO.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	CHEF DIV AÉRO.

3.1.1.3. 132e bataillon cynophile de l'armée de terre et 2e régiment de dragons.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		CHEF DIV EMPLOI.	COMFT.	CHEF DIV EMPLOI.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	CHEF DIV EMPLOI.	CHEF DIV EMPLOI.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	CHEF DIV EMPLOI.	CDC.	CHEF DIV EMPLOI.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	CHEF DIV EMPLOI.

3.1.1.4. Groupement des opérations militaires d'influence.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
OFFICIER TR.		CHEF DIV EMPLOI.	COMFT.	CEM CFT.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CHEF DIV EMPLOI.	CEM CFT.	CEM CFT.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CHEF DIV EMPLOI.	CEM CFT.	CHEF DIV EMPLOI.	CEM CFT.
S-O.		COLONEL TR.	CDC EM.	CDC EM.	CHEF DIV EMPLOI.

3.1.1.5. Officiers affectés au Commander French Maritime Force.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
OFFICIER TR.	COMFRMARFOR.	CEM CFT.	COMFT.	CEM CFT.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		COMFRMARFOR.	CEM CFT.	CEM CFT.	COMFT.
COMMANDANT.		COMFRMARFOR.	CEM CFT.	COMFRMARFOR.	CEM CFT.

3.1.1.6. Officiers affectés à la cellule interarmées nucléaire, radiologique, biologique et chimique.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LIEUTENANT-COLONEL.		CHEF CINRBC.	CEM CFT.	CEM CFT.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CHEF CINRBC.	CEM CFT.	CHEF CINRBC.	CEM CFT.
S-O.		CHEF CINRBC.	CDC EM.	CHEF CINRBC.	CEM CFT.

3.1.2. Quartier général de corps de réaction rapide - France.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
GÉNÉRAL, COMMANDANT LE QG DU CRR-Fr.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
GÉNÉRAUX.			COMFT.	COM QG CRR-Fr.	COMFT.

		COM QG CRR-Fr.			
AM - CONS COM - CDB - CONS JUR - AC.		COM QG CRR-Fr.	COM QG CRR-Fr.	COM QG CRR-Fr.	COMFT.
OFFICIERS TR/PN.	CEM QG CRR-Fr.	COM QG CRR-Fr.	COMFT.	COM QG CRR-Fr.	COMFT.
CHARGÉS DE MISSION.		CEM QG CRR-Fr.	COM QG CRR-Fr.	COM QG CRR-Fr.	COMFT.
CHEF G4.		CEM QG CRR-Fr.	COM QG CRR-Fr.	COM QG CRR-Fr.	COMFT.
CHEF G8.		CEM QG CRR-Fr.	COM QG CRR-Fr.	COM QG CRR-Fr.	COMFT.
COLONEL.		CHEF DIVISION.	COM QG CRR-Fr.	COM QG CRR-Fr.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CHEF DIVISION.	COM QG CRR-Fr.	COM QG CRR-Fr.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CHEF DIVISION.	COM QG CRR-Fr.	CHEF DIVISION	COM QG CRR-Fr.
S-O.		CHEF DE SERVICE.	Officier désigné en qualité de dernier notateur des S-O.	Officier désigné en qualité de dernier notateur des S-O.	COM QG CRR-Fr.

3.1.3. État-major de force n° 1 et n° 3.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COMEMF.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
GBR ADJOINT.		COMEMF.	COMFT.	COMEMF.	COMFT.
COLONEL ADJOINT.		COMEMF.	COMEMF.	COMEMF.	COMFT.
CCAB.		COMEMF.	COMEMF.	COMEMF.	COMEMF.
CEM.		COMEMF.	COMFT.	COMEMF.	COMFT.
OFFICIERS TR.		COMEMF.	COMFT.	COMEMF.	COMFT.
COLONEL.		CEM.	COMEMF.	COMEMF.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CEM.	COMEMF.	COMEMF.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COMEMF.	CEM.	COMEMF.
S-O.		SCEM/CDIV.	CEM.	CEM.	COMEMF.

3.1.4. Ire brigade mécanisée.

3.1.4.1. État-major.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
GÉNÉRAL CDT LA BRIGADE.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
COLONEL ADJOINT.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
CCAB - CDB CHANC - OFF COM.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.
AMAINT.	CFT DIV MAINT DU CFT.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.

CEM.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
COLONEL.		CEM.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
OFFICIERS TR.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDB.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

3.1.4.2. Régiments et centre de formation initiale militaire de Dieuze.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMBRIG.

3.1.5. Brigade logistique n° 1.

3.1.5.1. État-major.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
GÉNÉRAL CDT LA BRIGADE.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
COLONEL ADJOINT.		COM BL.	COM BL.	COM BL.	COMFT.
CCAB - CDB CHANC - OFF COM.		COM BL.	COM BL.	COM BL.	COM BL.
AMAIN.	CHEF DIV MAINT DU CFT.	CEM.	COM BL.	CEM.	COM BL.
CEM.		COM BL.	COMFT.	COM BL.	COMFT.
COLONEL.		CEM.	COM BL.	COM BL.	COMFT.
OFFICIERS TR.		COM BL.	COMFT.	COM BL.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CEM.	COM BL.	CEM.	COM BL.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COM BL.	CEM.	COM BL.
CDT CFIM.		CEM.	COM BL.	CEM.	COM BL.
CDU CFIM.	CDT CFIM.	CEM.	COM BL.	CEM.	COM BL.
OFFICIERS CFIM.	CDT CFIM.	CEM.	COM BL.	CEM.	COM BL.
S-O.		CDB.	CEM.	CEM.	COM BL.
S-O CFIM.		CDU CFIM (S-O directement sous les ordres du CDU).	CEM.	CEM.	COM BL.

3.1.5.2. Régiments.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.

CHEF DE CORPS.		COM BL.	COMFT.	COM BL.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COM BL.	CDC.	COM BL.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COM BL.	CDC.	COM BL.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COM BL.

3.1.6. 2e brigade blindée.

3.1.6.1. État-major.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
GÉNÉRAL CDT LA BRIGADE.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
COLONEL ADJOINT.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
CCAB - CDB CHANC - OFF COM.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.
AMAIN.	CHEF DIV MAINT DU CFT.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CEM.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
COLONEL.		CEM.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
OFFICIERS TR.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDB.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

3.1.6.2. Régiments.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMBRIG.

3.1.7. 3e brigade mécanisée.

3.1.7.1. État-major.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
GÉNÉRAL CDT LA BRIGADE.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
COLONEL ADJOINT.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
CCAB - CDB CHANC - OFF COM.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.
AMAIN.	CHEF DIV MAINT DU CFT.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CEM.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
COLONEL .		CEM.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.

OFFICIERS TR.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CDT CFIM.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CDU CFIM.	CDT CFIM.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
OFFICIERS CFIM.	CDT CFIM.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDB	CEM	CEM.	COMBRIG.
S-O CFIM.		CDU CFIM (S-O directement sous les ordres du CDU).	CEM.	CEM.	COMBRIG.

3.1.7.2. Compagnie de commandement et de transmissions rattachée à l'état-major de la brigade.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
OFFICIERS.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

3.1.7.3. Escadron d'éclairage et d'investigation rattaché au 1er régiment d'infanterie de marine.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU.	CEM.	CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
OFFICIERS.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMBRIG.

3.1.7.4. Batterie de renseignements rattachée au 68e régiment d'artillerie d'Afrique.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU.	CDB RENS.	CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
OFFICIERS.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMBRIG.

3.1.7.5. Régiments.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMBRIG.

3.1.8. 6e brigade légère blindée.

3.1.8.1. État-major.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
GÉNÉRAL CDT LA BRIGADE.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
COLONEL ADJOINT.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
CCAB - CDB CHANC - OFF COM.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.
AMAIN.	CHEF DIV MAINT DU CFT.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CEM.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
COLONEL .		CEM.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
OFFICIERS TR.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CDU CFIM.	CDT CFIM.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
OFFICIERS CFIM.	CDT CFIM.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDB.	CEM.	CEM.	COMBRIG.
S-O CFIM.		CDU CFIM (S-O directement sous les ordres du CDU).	CEM.	CEM.	COMBRIG.

3.1.8.2. Compagnie de commandement et de transmissions rattachée à l'état-major de la brigade.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
OFFICIERS.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

3.1.8.3. Escadron d'éclairage et d'investigation rattaché au 1er régiment étranger de cavalerie.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU.	CEM BRIG.	CDC	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
OFFICIERS.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMBRIG.

3.1.8.4. Batterie de renseignements rattachée au 3e régiment d'artillerie de marine.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU.	CEM BRIG.	CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
OFFICIERS.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMBRIG.

3.1.8.5. Régiments.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMBRIG.

3.1.9. 7e brigade blindée.

3.1.9.1. État-major.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
GÉNÉRAL CDT LA BRIGADE.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
COLONEL ADJOINT.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
CCAB - CDB CHANC - OFF COM.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.
AMAJNT.	CHEF DIV MAINT DU CFT.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CEM.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
COLONEL.		CEM.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
OFFICIERS TR.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDB.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

3.1.9.2. Régiments.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMBRIG.

3.1.10. 9e brigade légère blindée de marine.

3.1.10.1. État-major.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
GÉNÉRAL CDT LA BRIGADE.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
COLONEL ADJOINT.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
OFFICIERS TR/1er notateurs.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
CCAB - CDB CHANC - OFF COM.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.
AMAJNT.	CHEF DIV MAINT DU CFT.	COMBRIG.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CEM.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
COLONEL.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDB.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CDU CFIM.	CDT CFIM.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
OFFICIERS CFIM.	CDT CFIM.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDB.	CEM.	CEM.	COMBRIG.
S-O CFIM.		CDU CFIM.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

3.1.10.2. 9e compagnie de commandement et de transmissions rattachée à l'état-major de la brigade.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

3.1.10.3. Batterie de renseignements de brigade rattachée au 11e régiment d'artillerie de marine.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU.	CEM BRIG.	CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMBRIG.

3.1.10.4. Escadron d'éclairage et d'investigation rattaché au régiment d'infanterie de chars de marine.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU.	CEM BRIG.	CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMBRIG.

3.1.10.5. Régiments.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMBRIG.

3.1.11. 11e brigade parachutiste.

3.1.11.1. État-major.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
GÉNÉRAL CDT LA BRIGADE.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
COLONEL ADJOINT.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
CCAB - CDB CHANC - OFF COM.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.
AMAJNT.	CHEF DIV MAINT DU CFT.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CEM.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
COLONEL.		CEM.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
OFFICIERS TR.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDB.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

3.1.11.2. Régiments.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMBRIG.

3.1.12. 27e brigade d'infanterie de montagne.

3.1.12.1. État-major.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
GÉNÉRAL CDT LA BRIGADE.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
COLONEL ADJOINT.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.

CCAB - CDB CHANC - OFF COM.					
AMAIN.	CHEF DIV MAINT DU CFT.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CEM.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
COLONEL.		CEM.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
OFFICIERS TR.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CDT CFIM.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CDU CFIM.	CDT CFIM.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
OFFICIERS CFIM.	CDT CFIM.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDB.	CEM.	CEM.	COMBRIG.
S-O CFIM.		CDU CFIM (S-O directement sous les ordres du CDU).	CEM.	CEM.	COMBRIG.

3.1.12.2. Compagnie de commandement et de transmissions de montagne rattachée à l'état-major de la brigade.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU.		CEM BRIG.	COMBRIG.	CEM BRIG.	COMBRIG.
OFFICIERS.		CEM BRIG.	COMBRIG.	CEM BRIG.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CEM BRIG.	CEM BRIG.	COMBRIG.

3.1.12.3. Batterie de renseignements rattachée au 93^e régiment d'artillerie de montagne.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU.	CEM BRIG.	CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
OFFICIERS.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMBRIG.

3.1.12.4. Régiments.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMBRIG.

3.1.13. *Brigade franco-allemande.*

3.1.13.1. *État-major.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COLONEL ADJOINT.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
CDC EM/BFA (chef G3).		COL ADJ BFA.	COMFT.	COL ADJ BFA.	COMFT.
COLONEL.					
AMAIN.	CHEF DIV MAINT DU CFT.	CHEF G3.	COL ADJ BFA AIS.	CEM.	COL ADJ BFA AIS.
OFFICIERS TR.		COL ADJ BFA.	COMFT.	COL ADJ BFA.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CHEF G3.	COL ADJ BFA AIS.	CHEF G3.	COL ADJ BFA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CHEF G3.	COL ADJ BFA AIS.	CHEF G3.	COL ADJ BFA.
S-O.		CDB.	CEM.	CHEF G3.	COL ADJ BFA.

3.1.13.2. *Régiments français.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		COL ADJ BFA.	COMFT.	COL ADJ BFA	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COL ADJ BFA AIS.	CDC.	COL ADJ BFA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COL ADJ BFA AIS.	CDC.	COL ADJ BFA.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COL ADJ BFA.

3.1.14. *Brigade des forces spéciales terre.*

3.1.14.1. *État-major.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
GÉNÉRAL CDT LA BRIGADE.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
COLONEL ADJOINT.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
CCAB - CDB CHANC.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.
AMAIN.	CHEF DIV MAINT DU CFT.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CEM.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
COLONEL.		CEM.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
OFFICIERS TR.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDB.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

3.1.14.2. Compagnie de commandement et de transmissions rattachée à l'état-major de la brigade.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
OFFICIERS.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

3.1.14.3. Régiments.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMBRIG.

3.1.15. Brigade de renseignement.

3.1.15.1. État-major.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
GÉNÉRAL CDT LA BRIGADE.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
COLONEL ADJOINT.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
CCAB - CDB CHANC.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.
AMAIN.	CHEF DIV MAINT DU CFT.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CEM.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
COLONEL.		CEM.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
OFFICIERS TR.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDB.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

3.1.15.2. Régiments.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMBRIG.

3.1.16. Brigade de transmissions et d'appui au commandement.

3.1.16.1. État-major.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
GÉNÉRAL CDT LA BRIGADE.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
COLONEL ADJOINT.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.
CCAB - CDB CHANC.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.
AMAIN.	CHEF DIV MAINT DU CFT.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CEM.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
COLONEL.		CEM.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
OFFICIERS TR.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDB.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

3.1.16.2. Régiments.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMBRIG.

3.1.17. Commandement des centres de préparation des forces.

3.1.17.1. État-major.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
GÉNÉRAL CDT LE CCPF.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
CEM.		COMCPF.	COMFT.	COMCPF.	COMFT.
CCAB - CDB CHANC - OFF COM.		COMCPF.	COMCPF.	COMCPF.	COMCPF.
AMAIN.	CHEF DIV MAINT DU CFT.	CEM.	COMCPF.	CEM.	COMCPF.
COLONEL.		CEM.	COMCPF.	COMCPF.	COMFT.
OFFICIERS TR.		COMCPF.	COMFT.	COMCPF.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CEM.	COMCPF.	CEM.	COMCPF.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COMCPF.	CEM.	COMCPF.
S-O.		CDB.	CEM.	CEM.	COMCPF.

3.1.17.2. Formations.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		COMCPF.	COMFT.	COMCPF.	COMFT.
PN CNCIA.		COMCPF.	COMFT.	COMCPF.	COMFT.
CHEF DET CEITO.	CEM.	CDC 8e RPIMa.	COMCPF.	CDC 8e RPIMa.	COMCPF.
CHEF DET GAM.	CEM.	CDC 13e BCA.	COMCPF.	CDC 13e BCA.	COMCPF.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMCPF.	CDC.	COMCPF.
OFF AFFECTÉS 8e RPIMa/CEITO.		CDC 8e RPIMa.	COMCPF.	CDC 8e RPIMa.	COMCPF.
OFF AFFECTÉS 13e BCA/GAM.		CDC 13e BCA.	COMCPF.	CDC 13e BCA.	COMCPF.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMCPF.	CDC.	COMCPF.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMCPF.

3.1.18. Organismes outre-mer et étranger.

3.1.18.1. 33e régiment d'infanterie de marine - 41e bataillon d'infanterie de marine.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		COMSUP ANTILLES.	COMFT.	COMSUP ANTILLES.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMSUP ANTILLES.	COMSUP ANTILLES.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMSUP ANTILLES.	CDC.	COMSUP ANTILLES.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMSUP ANTILLES.

3.1.18.2. 9e régiment d'infanterie de marine.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		COMSUP GUYANE.	COMFT.	COMSUP GUYANE.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMSUP GUYANE.	COMSUP GUYANE.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMSUP GUYANE.	CDC.	COMSUP GUYANE.
SOUS-OFFICIERS.		CDU.	CDC.	CDC.	COMSUP GUYANE.

3.1.18.3. 2e régiment parachutiste d'infanterie de marine.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		COMSUP.	COMFT.	COMSUP.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMSUP.	COMSUP.	COMFT.

SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMSUP.	CDC.	COMSUP.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMSUP.

3.1.18.4. Détachement de la légion étrangère à Mayotte.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.	COMLE.	COMSUP.	COMFT.	COMSUP.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMSUP.	COMSUP.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMSUP.	CDC.	COMSUP.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMSUP.

3.1.18.5. Régiment d'infanterie de marine du Pacifique.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		COMSUP.	COMFT.	COMSUP.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMSUP.	COMSUP.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMSUP.	CDC.	COMSUP.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMSUP.

3.1.18.6. Régiment d'infanterie de marine de Papeete.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		COMIA.	COMFT.	COMIA.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMIA.	COMIA.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMIA.	CDC.	COMIA.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMIA.

3.1.18.7. 5e régiment interarmes d'outre-mer.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		COMFOR.	COMFT.	COMFOR.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMFOR.	COMFOR.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMFOR.	CDC.	COMFOR.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMFOR.

3.1.18.8. 6e bataillon d'infanterie de marine.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		COMFOR.	COMFT.	COMFOR.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMFOR.	COMFOR.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMFOR.	CDC.	COMFOR.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMFOR.

3.1.18.9. Mission logistique de Douala.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE DÉTACHEMENT.		COMFOR.	COMFT.	COMFOR.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CHEF DET.	COMFOR.	CHEF DET.	COMFOR.
S-O.		CHEF DET.	COMFOR.	CHEF DET.	COMFOR.

3.1.18.10. 13e demi-brigade de la légion étrangère.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.	COMLE.	COMFOR.	COMFT.	COMFOR.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMFOR.	COMFOR.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT .		CDC.	COMFOR.	CDC.	COMFOR.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMFOR.

3.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE.
COMFT.	Général commandant les forces terrestres.	TDC1.	CA.
COMFT.	Général commandant les forces terrestres.	AIS.	YM.
CFT CEM.	Chef d'état-major du général commandant les forces terrestres.	AIS NON TDC2.	A1.
CFT DIV EMP.	CFT division « EMPLOI ».	NC1.	GSG.
CFT DIV AÉRO.	CFT division « AÉROMOBILITÉ ».	NC1.	GSH.
CFT DIV LOGISTIQUE.	CFT division « LOGISTIQUE ».	NC1.	GSJ.
CFT DIV MAL.	CFT division « MAINTENANCE ».	NC1.	GSK.
CFT DIV PRÉPA OPS.	CFT division « PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE ».	NC1.	GSE.
CFT DIV RENS.	CFT division « RENSEIGNEMENT ».	NC1.	GSC.
CFT DIV COORD SYNTH.	CFT division « COORDINATION SYNTHÈSE ».	NC1.	GS0.
CFT DIV EMOT.		NC1.	GSF.

	CFT division « ÉTAT-MAJOR OPÉRATIONNEL TERRE ».		
CFT DIV SIC AC.	CFT division « SIC ET APPUI AU COMMANDEMENT ».	NC1.	GSD.
COMFT.	Général commandant les forces terrestres (état-major).	NC1.	GSA.
CFT CEM.	Chef d'état-major du général commandant les forces terrestres.	NC1.	GSB.
COMFT.	Général commandant les forces terrestres TC/TR.	NC1.	GSM.
CFT CEM.	Chef d'état-major du général commandant les forces terrestres TC/TR.	NC1.	GSN.
CFT DIV AÉRO.	Chef de la division « AÉROMOBILITÉ ».	AIS NON TDC2.	DA.
CFT DIV AÉRO.	Chef de la division « AÉROMOBILITÉ » TC/TR.	NC1.	GSQ.
1er RHC.	Chef de corps du 1er régiment d'hélicoptères de combat.	NC1.	AO0.
3e RHC.	Chef de corps du 3e régiment d'hélicoptères de combat.	NC1.	BT0.
5e RHC.	Chef de corps du 5e régiment d'hélicoptères de combat.	NC1.	CI0.
CFT DIV EMP.	Chef de la division « EMPLOI ».	AIS NON TDC2.	DE.
CFT DIV EMP.	Chef de la division « EMPLOI » TC/TR.	NC1.	GSP.
2e RD.	Chef de corps du 2e régiment de dragons.	NC1.	BD0.
132e BCAT.	Chef de corps 132e bataillon cynophile de l'armée de terre.	NC1.	FE0.
COM QG CRR-Fr.	Commandant le quartier général du corps de réaction rapide-France.	AIS NON TDC2.	AR.
COM QG CRR-Fr.	Commandant le QG CRR-Fr TC/TR.	NC1.	HYA.
CEM QG CRR-Fr.	Chef d'état-major de QG CRR-Fr.	NC1.	HYB.
S/CEM RDC.	Sous-chef d'état-major « <i>reard detachment command</i> » (chef de division).	NC1.	HYC.
CHEF DIV OPS.	Chef de la division opérations.	NC1.	HYD.
ADJ CHEF DIV CSS.	Adjoint au chef de la division « <i>combat support service</i> » (chef de division).	NC1.	HYE.
ADJ CHEF DIV RSC TRG.	Adjoint au chef de la division « entraînement coordination zone arrière » (chef de division).	NC1.	HYF.
CHEF BUREAU G6.	Chef du bureau G6 (chef de division).	NC1.	HYG.
CRR-Fr.	Corps de réaction rapide-France.	NC1.	HY0.
COMEMF3.	Commandant de l'état-major de force n° 3.	AIS NON TDC2.	F3.
COMEMF3.	Commandant de l'état-major de force n° 3.	NC1.	LQA.
COMEMF3.	Commandant de l'état-major de force n° 3 TC/TR.	NC1.	LQG.
CEM.	Chef d'état-major de l'EMF 3.	NC1.	LQB.
CEM.	Chef d'état-major de l'EMF 3.	NC1.	LQ0.

SCEM/CDIV.	Sous-chef d'état-major.	NC1.	LQX.
COMEMF1.	Commandant de l'état-major de force n° 1.	AIS NON TDC2.	F1.
COMEMF1.	Commandant de l'état-major de force n° 1 TC/TR.	NC1.	LOA.
COMEMF1.	Commandant de l'état-major de force.	NC1.	LOG.
CEM.	Chef d'état-major de l'état-major de force n° 1.	NC1.	LOB.
COMBRIG.	Commandant la 1re brigade mécanisée.	AIS TDC2.	M1.
COMBRIG.	Commandant la 1re brigade mécanisée.	NC1.	AEA.
COMBRIG.	Commandant la 1re brigade mécanisée TC/TR.	NC1.	AEB.
CEM. BRIG.	Chef d'état-major de la 1re brigade mécanisée.	NC1.	AE0.
1er RI.	Chef de corps du 1er régiment d'infanterie.	NC1.	AQ0.
1er RT.	Chef de corps du 1er régiment de tirailleurs.	NC1.	AX0.
1er RS.	Chef de corps du 1er régiment de spahis.	NC1.	BR0.
402e RA.	Chef de corps du 402e régiment d'artillerie.	NC1.	FG0.
11e RAMa.	Chef de corps du 11e régiment d'artillerie de marine.	NC1.	AH0.
3e RG.	Chef de corps du 3e régiment du génie.	NC1.	BR0.
CFIM Dieuze.	Chef de corps du centre de formation initiale militaire de Dieuze.	NC1.	BZ0.
COMBRIG.	Commandant la 1re brigade logistique.	AIS TDC2.	L1.
COMBRIG.	Commandant la 1re brigade logistique.	NC1.	ADA.
COMBRIG.	Commandant la 1re brigade logistique TC/TR.	NC1.	ADB.
CEM BRIG.	Chef d'état-major de la 1re brigade logistique.	NC1.	AD0.
121e RT.	Chef de corps du 121e régiment du train.	NC1.	FC0.
503e RT.	Chef de corps du 503e régiment du train.	NC1.	FI0.
511e RT.	Chef de corps du 511e régiment du train.	NC1.	FJ0.
515e RT.	Chef de corps du 515e régiment du train.	NC1.	FK0.
516e RT.	Chef de corps du 516e régiment du train.	NC1.	FL0.
517e RT.	Chef de corps du 517e régiment du train.	NC1.	FM0.
RMED.	Chef de corps du régiment médical.	NC1.	BW0.
RSC.	Chef de corps du régiment de soutien du combattant.	NC1.	BYA.
COMBRIG.	Commandant la 2e brigade mécanisée.	AIS TDC2.	B2.
COMBRIG.	Commandant la 2e brigade mécanisée TC/TR.	NC1.	BBA.
COMBRIG.	Commandant la 2e brigade mécanisée.	NC1.	BBB.
CEM BRIG.	Chef d'état-major de la 2e brigade blindée.	NC1.	BB0.
16e BCh.	Chef de corps du 16e bataillon de chasseurs.	NC1.	DP0.

RMT.	Chef de corps du régiment de marche du Tchad.	NC1.	NV0.
501e RCC.	Chef de corps du 501e régiment de chars de combat.	NC1.	FH0.
12e RC.	Chef de corps du 12e régiment de cuirassiers.	NC1.	CL0.
40e RA.	Chef de corps du 40e régiment d'artillerie.	NC1.	EH0.
13e RG.	Chef de corps du 13e régiment du génie.	NC1.	DM0.
COMBRIG.	Commandant la 3e brigade mécanisée.	AIS TDC2.	M3.
COMBRIG.	Commandant la 3e brigade mécanisée TC/TR.	NC1.	BOB.
COMBRIG.	Commandant la 3e brigade mécanisée.	NC1.	BOA.
CEM BRIG.	Chef d'état-major de la 3e brigade mécanisée.	NC1.	BO0.
CDC 1er RIMa.	Chef de corps du 1er régiment d'infanterie de marine.	NC1.	AR0.
CDC 92e RI.	Chef de corps du 92e régiment d'infanterie.	NC1.	EZ0.
CDC 126e RI.	Chef de corps du 126e régiment d'infanterie.	NC1.	FD0.
CDC 31e RG.	Chef de corps du 31e régiment du génie.	NC1.	ED0.
CDC 68e RAA.	Chef de corps du 68e régiment d'artillerie d'Afrique.	NC1.	EX0.
COMBRIG.	Commandant la 6e brigade légère blindée.	AIS TDC2.	B6.
COMBRIG.	Commandant la 6e brigade légère blindée TC/TR.	NC1.	CNA.
COMBRIG.	Commandant la 6e brigade légère blindée.	NC1.	CNB.
CEM BRIG.	Chef d'état-major de la 6e BLB.	NC1.	CN0.
CDC 2e REL.	Chef de corps du 2e régiment étranger d'infanterie.	NC1.	BF0.
CDC 21e RIMa.	Chef de corps du 21e régiment d'infanterie de marine.	NC1.	DV0.
CDC 1er REC.	Chef de corps du 1er régiment étranger de cavalerie.	NC1.	AL0.
CDC 3e RAMa.	Chef de corps du 3e régiment d'artillerie de marine.	NC1.	BP0.
CDC 1er REG.	Chef de corps du 1er régiment étranger du génie.	NC1.	AM0.
COMBRIG.	Commandant la 7e brigade mécanisée.	AIS TDC2.	B7.
COMBRIG.	Commandant la 7e brigade mécanisée TC/TR.	NC1.	CSA.
COMBRIG.	Commandant la 7e brigade mécanisée.	NC1.	CSB.
CEM BRIG.	Chef d'état-major de la 7e brigade blindée.	NC1.	CS0.
CDC 35e RI.	Chef de corps du 35e régiment d'infanterie.	NC1.	EG0.
CDC 152e RI.		NC1.	FF0.

	Chef de corps du 152e régiment d'infanterie.		
CDC 1er RCh.	Chef de corps du 1er régiment de chasseurs.	NC1.	AA0.
CDC 4e RD.	Chef de corps du 4e régiment de dragons.	NC1.	AB0.
CDC 8e RA.	Chef de corps du 8e régiment d'artillerie.	NC1.	CW0.
CDC 19e RG.	Chef de corps du 19e régiment du génie.	NC1.	DU0.
CDC 1er RA.	Chef de corps du 1er régiment d'artillerie.	NC1.	AGO.
CDC 54e RA.	Chef de corps du 54e régiment d'artillerie.	NC1.	ESO.
COMBRIG.	Général commandant la 9e brigade légère blindée de marine.	AIS TDC2.	B9.
COMBRIG.	Général commandant la 9e brigade légère blindée de marine.	NC1.	DAA.
COMBRIG.	Général commandant la 9e brigade légère blindée de marine TC/TR.	NC1.	DAB.
CEM BRIG.	Chef d'état-major de la 9e brigade légère blindée de marine.	NC1.	DA0.
CDC 2e RIMa.	Chef de corps du 2e régiment d'infanterie de marine.	NC1.	BJ0.
CDC 3e RIMa.	Chef de corps du 3e régiment d'infanterie de marine.	NC1.	BU0.
CDC 11e RAMa.	Chef de corps du 11e régiment d'artillerie de marine.	NC1.	DF0.
CDC 6e RG.	Chef de corps du 6e régiment du génie.	NC1.	CP0.
CDC RICM.	Chef de corps du régiment d'infanterie et chars de marine.	NC1.	NW0.
COMBRIG.	Commandant la 11e brigade parachutiste.	AIS TDC2.	BP.
COMBRIG.	Commandant la 11e brigade parachutiste.	NC1.	DDB.
COMBRIG.	Commandant la 11e brigade parachutiste TC/TR.	NC1.	DDA.
CEM BRIG.	Chef d'état-major de la 11e brigade parachutiste.	NC1.	DD0.
CDC 1er RCP.	Chef de corps du 1er régiment de chasseurs parachutistes.	NC1.	AJ0.
CDC 2e REP.	Chef de corps du 2e régiment étranger de parachutistes.	NC1.	BG0.
CDC 3e RPIMa.	Chef de corps du 3e régiment de parachutistes d'infanterie de marine.	NC1.	BX0.
CDC 8e RPIMa.	Chef de corps du 8e régiment parachutiste d'infanterie de marine.	NC1.	CY0.
CDC 1er RHP.	Chef de corps du 1er régiment de hussards parachutistes.	NC1.	AP0.
CDC 1er RTP.	Chef de corps du 1er régiment du train parachutiste.	NC1.	AY0.
CDC 17e RGP.	Chef de corps du 17e régiment du génie parachutiste.	NC1.	DS0.
CDC 35e RAP.	Chef de corps du 35e régiment d'artillerie parachutiste.	NC1.	EF0.
COMBRIG.		AIS TDC2.	BI.

	Commandant la 27e brigade d'infanterie de montagne.		
COMBRIG.	Commandant la 27e brigade d'infanterie de montagne.	NC1.	EAA.
COMBRIG.	Commandant la 27e brigade d'infanterie de montagne TC/TR.	NC1.	EAB.
CEM BRIG.	Chef d'état-major de la 27e brigade d'infanterie de montagne.	NC1.	EA0.
7e BCA.	Chef de corps du 7e bataillon de chasseurs alpins.	NC1.	CR0.
13e BCA.	Chef de corps du 13e bataillon de chasseurs alpins.	NC1.	DI0.
27e BCA.	Chef de corps du 27e bataillon de chasseurs alpins.	NC1.	DZ0.
4e RCh.	Chef de corps du 4e régiment de chasseurs.	NC1.	CC0.
93e RAM.	Chef de corps du 93e régiment d'artillerie de montagne.	NC1.	FA0.
2e REG.	Chef de corps du 2e régiment étranger de génie.	NC1.	BE0.
COL ADJ BFA AIS.	Colonel français adjoint au commandant la brigade franco-allemande.	AIS TDC2.	BF.
COL ADJ BFA.	Colonel français adjoint au commandant la brigade franco-allemande.	NC1.	QAA.
CDC EM/BFA (CHEF G3).	Chef de corps des éléments français de l'état-major de la BFA.	NC1.	QAO.
CDC BCS.	Chef de corps du bataillon de commandement et de soutien.	NC1.	FY0.
CDC 110e RI.	Chef de corps du 110e régiment d'infanterie.	NC1.	FB0.
CDC 3e RH.	Chef de corps du 3e régiment de hussards.	NC1.	BS0.
COMBRIG.	Commandant la brigade des forces spéciales terre.	AIS TDC2.	AI.
COMBRIG.	Commandant la brigade des forces spéciales terre TC+TR.	NC1.	AIA.
COMBRIG.	Commandant la brigade des forces spéciales terre.	NC1.	AIC.
CEMBFST.	Chef d'état-major de la brigade des forces spéciales terre.	NC1.	AIB.
1er RPIMa.	Chef de corps du 1er régiment parachutiste d'infanterie de marine.	NC1.	AU0.
13e RDP.	Chef de corps du 13e régiment de dragons parachutistes.	NC1.	DL0.
4e RHFS.	Chef de corps du 4e régiment d'hélicoptères des forces spéciales.	NC1.	IB0.
COMBRIG.	Général commandant la brigade de renseignement.	AIS TDC2.	BR.
COMBRIG.	Général commandant la brigade de renseignement.	NC1.	BR1.
COMBRIG.		NC1.	PTA.

	Général commandant la brigade de renseignement.		
CEM BRIG.	Chef d'état-major de la brigade de renseignement.	NC1.	PT0.
CDC 44e RT.	Chef de corps du 44e régiment de transmissions.	NC1.	EP0.
CDC 54e RT.	Chef de corps du 54e régiment de transmissions.	NC1.	ET0.
CDC 28e GG.	Chef de corps du 28e groupe géographique.	NC1.	EB0.
CDC 2e RH.	Chef de corps du 2e régiment de hussards.	NC1.	BI0.
CDC 61e RA.	Chef de corps du 61e régiment d'artillerie.	NC1.	EW0
COMBRIG.	Commandant la brigade de transmission et d'appui au commandement.	AIS TDC2.	BT.
COMBRIG.	Commandant la brigade de transmission et d'appui au commandement TC/TR.	NC1.	GBA.
COMBRIG.	Commandant la brigade de transmission et d'appui au commandement.	NC1.	GBB.
CEM BTAC.	Chef d'état-major de la brigade de transmission et d'appui au commandement.	NC1.	GB0.
28e RT.	Chef de corps du 28e régiment de transmissions.	NC1.	EC0.
40e RT.	Chef de corps du 40e régiment de transmissions.	NC1.	EI0.
41e RT.	Chef de corps du 41e régiment de transmissions.	NC1.	EC1.
48e RT.	Chef de corps du 48e régiment de transmissions.	NC1.	EQ0.
53e RT.	Chef de corps du 53e régiment de transmissions.	NC1.	ER0.
COMCPF.	Commandant les centres de préparation des forces.	AIS TDC2.	H2.
COMCPF.	Commandant les centres de préparation des forces.	NC1.	HFB.
COMCPF.	Commandant les centres de préparation des forces TC/TR.	NC1.	HFC.
CEM CCPF.	Chef d'état-major du commandant les centres de préparation des forces.	NC1.	HFA.
CEPC.	Chef de corps du centre d'entraînement des postes de commandement.	NC1.	OM0.
CENTAC.	Chef de corps du centre d'entraînement au combat.	NC1.	HF0.
CENZUB.	Chef de corps du centre d'entraînement en zone urbaine.	NC1.	HG0.
CEB.	Chef de corps du centre d'entraînement des brigades.	NC1.	HC0.
CNCIA.	Chef de la commission nationale de contrôle interarmes premier notateur.	NC1.	HFE.

17e GA.	Chef de corps du 17e groupe d'artillerie.	NC1.	DR0.
1er RCA.	Chef de corps du 1er régiment de chasseurs d'Afrique.	NC1.	AI0.
8e RPIMa/CEITO.	Chef de corps du 8e régiment parachutiste d'infanterie de marine (PN du personnel du centre d'entraînement de l'infanterie au tir opérationnel).	NC1.	GZ1.
13e BCA-GAM.	Chef de corps 13e bataillon de chasseurs alpins (PN du personnel du groupe d'aguerrissement en montagne).	NC1.	DIA.
COMSUP ANTILLES.	Commandant supérieur des forces armées aux Antilles.	AIS.	7S.
COMSUP ANTILLES.	Commandant supérieur des forces armées aux Antilles.	NC1.	EEA.
COMSUP FAZSOI.	Commandant supérieur des forces armées en zone sud de l'Océan Indien.	AIS TDC2.	7I.
COMSUP FAZSOI.	Commandant supérieur des forces armées en zone sud de l'Océan Indien.	NC1.	BLA.
COMFOR DJIBOUTI.	Commandant les forces françaises à Djibouti.	AIS TDC2.	7D.
COMFOR DJIBOUTI.	Commandant les forces françaises à Djibouti.	NC1.	GPD.
COMSUP NC.	Commandant supérieur des forces armées en Nouvelle-Calédonie.	AIS.	7N.
COMSUP NC.	Commandant supérieur des forces armées en Nouvelle-Calédonie.	NC1.	NXA.
COMSUP GUYANE.	Commandant supérieur des forces armées en Guyane.	AIS.	7Z.
COMSUP GUYANE.	Commandant supérieur des forces armées en Guyane.	NC1.	DCE.
COMIA FAPF.	Commandant interarmées en Polynésie française.	AIS.	7P.
COMIA FAPF.	Commandant interarmées en Polynésie française TC/TR.	NC1.	PPA.
COMFOR FFG.	Commandant des forces françaises au Gabon.	AIS.	7G.
COMFOR FFG.	Commandant des forces françaises au Gabon.	NC1.	CMF.
COMFOR EAU.	Commandant des forces françaises aux Émirats Arabes Unis.	AIS.	7U.
COMFOR EAU.	Commandant des forces françaises aux Émirats Arabes Unis.	NC1.	N71.
13e DBLE.	Commandant de la 13e demi-brigade de la légion étrangère.	NC1.	J98.
6e BIMa.	Chef de corps du 6e bataillon d'infanterie de marine.	NC1.	CM0.
RIMaP-NC.	Chef de corps du régiment d'infanterie de marine du Pacifique - Nouvelle-Calédonie.	NC1.	NX0.
5e RIAOM.		NC1.	CJO.

	Chef de corps du 5e régiment interarmes d'outre-mer.		
2e RPIMa.	Chef de corps du 2e régiment de parachutistes d'infanterie de marine - Pierrefonds.	NC1.	BL0.
DLEM.	Chef de corps du détachement de légion étrangère - Mayotte	NC1.	JR0.
RIMaP-P.	Chef de corps du régiment d'infanterie de marine du Pacifique - Polynésie française.	NC1.	NY0.
MISLOG DOUALA.	Commandant de la mission logisitique de Douala.	NC1.	CMI.

4. COMMANDANT INTERARMÉES DU SOUTIEN.

4.1. Tableaux relatifs aux circuits.

4.1.1. Centre de pilotage et de conduite du soutien.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Chef CPCS.	COMIAS.	Chef CPCS.	COMIAS.
OFFICIER DE LIAISON DU SCA.		Chef CPCS.	Chef CPCS.	Chef CPCS.	COMIAS.
COL-LCL.		Chef conduite.	Chef CPCS.	Chef CPCS.	COMIAS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef conduite.	Chef CPCS.	Chef conduite.	Chef CPCS.
S-O.		Chef de bureau.	Chef conduite.	Chef conduite.	Chef CPCS.

4.1.2. État-major de soutien défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		OGCZS.	COMIAS.	OGCZS.	COMIAS.
ADJ TERRE EMSD PARIS.		ADJ OGCZS de Paris.	OGCZS de Paris.	OGCZS de Paris.	COMIAS
COL-LCL.		CEM EMSD.	OGCZS.	OGCZS.	COMIAS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM EMSD.	OGCZS.	CEM EMSD.	OGCZS.
CNE CHANCELIER EMSD RENNES.		OGCZS de Rennes.	OGCZS de Rennes.	OGCZS de Rennes.	OGCZS de Rennes.
S-O.		COL ADJ CEM.	CEM EMSD.	CEM EMSD.	OGCZS ou adjoint.
OFFICIERS SOUS LES ORDRES DU CHEF DE LA CABAT.		CEM EMSD.	OGCZS.	CEM EMSD.	OGCZS.
S-O SOUS LES ORDRES DU CHEF DE LA CABAT.		Chef de la CABAT.	CEM EMSD.	CEM EMSD.	ADJ OGCZS de Paris.

4.1.3. Bases de défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COM BdD.	OGCZS.	Chef CPCS.	COMIAS.	Chef CPCS.	COMIAS.
LCL.		COM BdD.	COM BdD.	OGCZS.	COMIAS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		COM BdD.	COM BdD.	COM BdD.	OGCZS.
S-O.		Chef GSBdD.	Chef GSBdD.	Chef GSBdD.	OGCZS ou ADJ.

4.1.4. Groupement de soutien de base de défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.

CHEF GSBDD.		COM BdD.	Chef CPCS.	Chef CPCS.	COMIAS.
CHEF GSBDD VINCENNES ET VERSAILLES.	Préfet.	COM BdD.	Chef CPCS.	Chef CPCS.	COMIAS.
LCL.		Chef GSBdD.	COM BdD.	OGCZS.	COMIAS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef GSBdD.	COM BdD.	Chef GSBdD.	OGCZS.
S-O.		Chef de service ou CNE TCUE (GSBdD à dominante Terre).	Chef GSBdD.	Chef GSBdD.	OGCZ ou ADJ.

4.1.5. Antennes des groupements de soutien de base de défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef d'antenne LCL.		Chef GSBdD.	COM BdD.	OGCZS.	COMIAS.
Chef d'antenne SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef GSBdD.	COM BdD.	Chef GSBdD.	OGCZS.
Chef d'antenne S-O.		Chef de service ou CNE TCUE (GSBdD à dominante terre) ou chef GSBdD.	Chef GSBdD.	Chef GSBdD.	OGCZS ou ADJ.
Officiers.		Chef GSBdD.	Chef GSBdD.	Chef GSBdD.	OGCZS.
S-O sous les ordres d'un chef d'antenne OFF.		Chef d'antenne ou CNE TCUE.	Chef GSBdD.	Chef GSBdD.	OGCZS ou ADJ.
S-O sous les ordres d'un chef d'antenne S-O.		CNE TCUE (GSBdD à dominante terre) ou chef GSBdD.	Chef GSBdD.	Chef GSBdD.	OGCZS ou ADJ.

4.1.6. Groupement de soutien du personnel isolé.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef du GSPI.		Chef CPCS.	COMIAS.	Chef CPCS.	COMIAS.
LCL.		Chef du GSPI.	Chef CPCS.	Chef CPCS.	COMIAS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef du GSPI.	Chef CPCS.	Chef du GSPI.	Chef CPCS.
S-O.		Chef de service ou de bureau.	Chef du GSPI.	Chef du GSPI.	Chef CPCS.

4.1.7. Section équestre de l'école militaire.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF SEEM.		Chef GSBdD Paris.	COM BdD IDF.	OGCZS de Paris.	COMIAS.
SLT/LTN/CNE.		Chef GSBdD Paris.	COM BdD IDF.	Chef GSBdD Paris.	OGCZS de Paris.
S-O.		Chef SEEM.	Chef GSBdD Paris.	Chef GSBdD Paris.	ADJ OGCZS de Paris.

4.1.8. Commandement militaire de l'hôtel national des Invalides.

	NOTATION.	AVANCEMENT.
--	-----------	-------------

	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DU SERVICE GÉNÉRAL HNI.	Chef du COMILI HNI.	Chef GSBdD Paris.	COM BdD IDF.	Chef GSBdD Paris.	OGCZS de Paris.
SLT/LTN/CNE.		Chef GSBdD Paris.	COM BdD IDF.	Chef GSBdD Paris.	OGCZS de Paris.
S-O.		CDU ou équivalent.	Chef GSBdD Paris.	Chef GSBdD Paris.	ADJ OGCZS de Paris.

4.1.9. Cercle national des armées.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-O.		Directeur du cercle.	Chef GSBdD SGM.	Chef GSBdD SGM.	ADJ OGCZS de Paris.

4.1.10. Outre-mer et étranger.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE GROUPEMENT DE SOUTIEN.		COMIA.	DC SCA.	COMIA.	DC SCA.
LCL.		Chef du GS.	COM BdD.	COMIA.	COMIAS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef du GS.	COM BdD.	Chef du GS.	COMIA.
OFFICIERS DES ANTENNES.		Chef du GS.	COM BdD.	Chef du GS.	COMIA.
S-O DU GS.		Chef de service.	Chef du GS.	Chef du GS.	COMIA.
S-O DES ANTENNES - CHEF D'ANTENNE OFF.		Chef d'antenne	Chef du GS.	Chef du GS.	COMIA.
S-O DES ANTENNES - CHEF D'ANTENNE S-O.		Chef du GS.	Chef du GS.	Chef du GS.	COMIA.

4.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE.
COMIAS.	Commandant interarmées du soutien.	TDC.	59.
COMIAS.	Commandant interarmées du soutien.	AIS.	Y5.
CHEF CPCS.	Général adjoint au général sous-chef soutien de l'EMA/chef du centre de pilotage et de conduite du soutien.	AIS.	60.
CHEF CPCS.	Chef du centre de pilotage et de conduite du soutien.	NC1.	JY16.
CHEF CONDUITE CPCS.	Chef conduite du centre de pilotage et de conduite du soutien.	NC1.	JY17.
CHEF GSPI.	Chef du groupement de soutien du personnel isolé.	NC1.	MW0.
OGCZS BORDEAUX.	Officier général chargé de la zone de soutien de Bordeaux.	AIS.	4S.
ADJ OGCZS BORDEAUX.	Général adjoint à l'officier général	AIS.	4Y.

	chargé de la zone de soutien de Bordeaux.		
CEM EMSD BORDEAUX.	Chef d'état-major de l'état-major de soutien défense de Bordeaux.	NC1.	LMD.
CA CEM EMSD BORDEAUX.	Colonel adjoint au chef d'état-major de soutien défense de Bordeaux.	NC1.	LME.
OGCZS LYON.	Officier général chargé de la zone de soutien de Lyon.	AIS.	5S.
ADJ OGCZS LYON.	Général adjoint à l'OGCZS de Lyon.	AIS.	5U.
CEM EMSD LYON.	Chef d'état major de l'état-major de soutien défense Lyon.	NC1.	LLM.
OGCZS METZ.	Officier général chargé de la zone de soutien de Metz.	AIS.	6S.
CEM EMSD METZ.	Chef d'état-major de l'état-major de soutien défense de Metz.	NC1.	LJE.
COL ADJ CEM EMSD METZ.	Colonel adjoint au chef d'état-major de l'état-major de soutien défense de Metz.	NC1.	LJF.
OGCZS PARIS.	Officier général chargé de la zone de soutien de Paris.	AIS.	0S.
ADJ OGCZS PARIS.	Général adjoint à l'OGCZS de Paris.	AIS.	0U.
OGCZS PARIS.	Officier général chargé de la zone de soutien de Paris.	NC1.	LIW.
ADJ OGCZS PARIS.	Adjoint à l'officier général chargé de la zone de soutien de Paris.	NC1.	LID.
CEM EMSD PARIS.	Chef d'état-major de l'état-major de soutien de défense de Paris.	NC1.	LIF.
Col. Adj. CEM EMSD.	Colonel adjoint au chef d'état-major de l'état-major de soutien de défense de Paris.	NC1.	LIX.
Chef Div. Pil. Perf. EMSD.	Chef de la division pilotage performance de l'état-major de soutien de défense de Paris.	NC1.	LIH.
Chef Div. Acts EMSD.	Chef de la division activité de l'état-major de soutien de défense de Paris.	NC1.	LIM.
Chef Div. Met. Sout. EMSD.	Chef de la division métiers du soutien de l'état-major de défense de Paris.	NC1.	LIL.
CHEF DIV RH EMSD PARIS.	Chef de la division ressources humaines de l'état-major de soutien défense de Paris.	NC1.	LIY.
CHEF CABAT.	Chef de la cellule d'aide aux blessés de l'armée de terre.	NC1.	LIZ.
OGCZS RENNES.	Officier général chargé de la zone de soutien de Rennes.	AIS.	2U.
OGCZS RENNES.	Officier général chargé de la zone de soutien de Rennes.	NC1.	LKU.
ADJ OGCZS RENNES.	Adjoint à l'officier général chargé	AIS.	2Y.

	de la zone de soutien de Rennes.		
CEM EMSD RENNES.	Chef d'état-major de l'état-major de soutien défense de Rennes.	NC1.	LKF.
COL ADJ CEM EMSD RENNES.	Colonel adjoint au chef d'état-major de l'état-major de soutien défense de Rennes.	NC1.	LKH.
OGCZS BREST LOR.	Officier général chargé de la zone de soutien de Brest - Lorient.	AIS.	2V.
OGCZS TOULON.	Officier général chargé de la zone de soutien de Toulon.	AIS.	8T.
SOUT COMFOR C VERT.	Soutien - Commandant des forces françaises du Cap-Vert.	AIS.	79.
SOUT COMFOR O IND.	Soutien - Commandant supérieur des forces armées du sud de l'Océan Indien.	AIS.	81.
SOUT COMSUP ANT.	Soutien - Commandant supérieur des forces armées aux Antilles.	AIS.	83.
SOUT COMSUP N CAL.	Soutien - Commandant supérieur des forces armées de Nouvelle-Calédonie.	AIS.	87.
SOUT COMFOR DJIB.	Soutien - Commandant des forces françaises à Djibouti.	AIS.	88.
SOUT COMSUP POLY.	Soutien - Commandant supérieur des forces armées de la Polynésie française.	AIS.	90.
SOUT COMFOR GABON.	Soutien - Commandant des forces françaises au Gabon.	AIS.	91.
SOUT COMSUP GUY.	Soutien - Commandant supérieur des forces armées en Guyane.	AIS.	92.
COMBDD ANGERS-LE MANS-SAUMUR.	Commandant la base de défense d'Angers-Le Mans-Saumur.	NC1.	N10.
COMBDD ANGOULEME.	Commandant la base de défense d'Angoulême.	NC1.	N11.
COMBDD ANTILLES.	Commandant la base de défense des Antilles.	NC1.	N12.
COMBDD BOURGES-AVORD.	Commandant la base de défense de Bourges-Avord.	NC1.	N13.
COMBDD BELFORT.	Commandant la base de défense de Belfort.	NC1.	N14.
COMBDD BESANÇON.	Commandant la base de défense de Besançon.	NC1.	N15.
COMBDD BORDEAUX-MÉRIGNAC.	Commandant la base de défense de Bordeaux-Mérignac.	NC1.	N16.
COMBDD BREST-LORIENT.	Commandant la base de défense de Brest-Lorient.	NC1.	N17.
COMBDD BRIVE.	Commandant la base de défense de Brive.	NC1.	N18.
COMBDD CALVI.	Commandant la base de défense de Calvi.	NC1.	N19.
COMBDD CARCASSONNE.	Commandant la base de défense de Carcassonne.	NC1.	N20.

COMBDD CAZAUX.	Commandant la base de défense de Cazaux.	NC1.	N21.
COMBDD CHARLEVILLE-MÉZIÈRES.	Commandant la base de défense de Charleville-Mézières.	NC1.	N22.
COMBDD CHERBOURG.	Commandant la base de défense de Cherbourg.	NC1.	N23.
COMBDD CLERMONT-FERRAND.	Commandant la base de défense de Clermont-Ferrand.	NC1.	N24.
COMBDD VANNES-COËTQUIDAN.	Commandant la base de défense de Vannes-Coëtquidan.	NC1.	N25.
COMBDD COLMAR.	Commandant la base de défense de Colmar.	NC1.	N26.
COMBDD CREIL.	Commandant la base de défense de Creil.	NC1.	N27.
COMBDD DIJON.	Commandant la base de défense de Dijon.	NC1.	N28.
COMBDDFF DJIBOUTI.	Commandant la base de défense de Djibouti.	NC1.	N29.
COMBDD DRAGUIGNAN.	Commandant la base de défense de Draguignan.	NC1.	N30.
COMBDDFF EAU.	Commandant la base de défense des Émirats Arabes Unis.	NC1.	N31.
COMBDD EVREUX.	Commandant la base de défense d'Evreux.	NC1.	N32.
COMBDDFF GABON.	Commandant la base de défense du Gabon.	NC1.	N33.
COMBDD GAP.	Commandant la base de défense de Gap.	NC1.	N34.
COMBDD GRENOBLE-ANNECY-CHAMBÉRY.	Commandant la base de défense de Grenoble-Annecy-Chambéry.	NC1.	N35.
COMBDD GUYANE.	Commandant la base de défense de Guyane.	NC1.	N36.
COMBDD ISTRES-SALON-DE-PROVENCE.	Commandant la base de défense de Salon-de-Provence.	NC1.	N37.
COMBDD LA RÉUNION-MAYOTTE.	Commandant la base de défense de La Réunion-Mayotte.	NC1.	N38.
COMBDD LA VALBONNE.	Commandant la base de défense de La Valbonne.	NC1.	N39.
COMBDD LILLE.	Commandant la base de défense de Lille.	NC1.	N40.
COMBDD ÉPINAL-LUXEUIL.	Commandant la base de défense d'Épinal-Luxeuil.	NC1.	N41.
COMBDD LYON-MONT VERDUN.	Commandant la base de défense de Lyon-Mont-Verdun.	NC1.	N42.
COMBDD MARSEILLE-AUBAGNE.	Commandant la base de défense de Marseille-Aubagne.	NC1.	N43.
COMBDD MONTAUBAN-AGEN.	Commandant la base de défense de Montauban-Agen.	NC1.	N44.
COMBDD METZ.	Commandant la base de défense de Metz.	NC1.	N45.
COMBDD MONT-DE-MARSAN.		NC1.	N46.

	Commandant la base de défense de Mont-de-Marsan.		
COMBDD MONTLHÉRY.	Commandant la base de défense de Monthéry.	NC1.	N47.
COMBDD MOURMELON-MAILLY.	Commandant la base de défense de Mourmelon-Mailly.	NC1.	N48.
COMBDD NANCY.	Commandant la base de défense de Nancy.	NC1.	N49.
COMBDD NÎMES-ORANGE-LAUDUN.	Commandant la base de défense de Nimes-Orange-Laudun.	NC1.	N50.
COMBDD NOUVELLE-CALÉDONIE.	Commandant la base de défense de Nouvelle-Calédonie.	NC1.	N51.
COMBDD ORLÉANS-BRICY.	Commandant la base de défense d'Orléans-Bricy.	NC1.	N52.
COMBDD PAU-BAYONNE-TARBES.	Commandant la base de défense de Pau-Bayonne-Tarbes.	NC1.	N53.
COMBDD PHALSBOURG.	Commandant la base de défense de Phalsbourg.	NC1.	N54.
COMBDD POLYNÉSIE FRANÇAISE.	Commandant la base de défense de Polynésie française.	NC1.	N55.
COMBDD RENNES.	Commandant la base de défense de Rennes.	NC1.	N56.
COMBDD ROCHEFORT-COGNAC.	Commandant la base de défense de Rochefort-Cognac.	NC1.	N57.
COMBDD SAINT-DIZIER-CHAUMONT.	Commandant la base de défense de Saint-Dizier-Chaumont.	NC1.	N58.
COMBDD POITIERS-SAINT-MAIXENT.	Commandant la base de défense de Poitiers-Saint-Maixent.	NC1.	N59.
COMBDEF SÉNÉGAL.	Commandant la base de défense du Sénégal.	NC1.	N60.
COMBDD VENTISERI-SOLENZARA.	Commandant la base de défense de Ventiseri-Solenzara.	NC1.	N61.
COMBDD SAINT-CHRISTOL.	Commandant la base de défense de Saint-Christol.	NC1.	N62.
COMBDD STRASBOURG-HAGUENAU.	Commandant la base de défense de Strasbourg-Haguenau.	NC1.	N63.
COMBDD TOULON.	Commandant la base de défense de Toulon.	NC1.	N64.
COMBDD TOULOUSE-CASTRES.	Commandant la base de défense de Toulouse-Castres.	NC1.	N65.
COMBDD TOURS.	Commandant la base de défense de Tours.	NC1.	N66.
COMBDD VALENCE.	Commandant la base de défense de Valence.	NC1.	N67.
COMBDD VERDUN.	Commandant la base de défense de Verdun.	NC1.	N68.
COMBDD ÎLE-DE-FRANCE.	Commandant la base de défense d'Île-de-France.	NC1.	N69.
GSBDD VILLACOUBLAY.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Villacoublay.	NC1.	P10.
GSBDD PARIS-ÉCOLE MILITAIRE.		NC1.	P11.

	Chef du groupement de soutien de base de défense de l'école militaire.		
GSBDD VINCENNES.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Vincennes.	NC1.	P12.
GSBDD VERSAILLES.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Versailles.	NC1.	P13.
GSBDD SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Saint-Germain-en-Laye.	NC1.	P14.
GSBDD ANGERS-LE MANS-SAUMUR.	Chef du groupement de soutien de base de défense d'Angers-Le Mans-Saumur.	NC1.	P15.
GSBDD ANGOULÊME.	Chef du groupement de soutien de base de défense d'Angoulême.	NC1.	P16.
GSBDD ANTILLES.	Chef du groupement de soutien de base de défense des Antilles.	NC1.	P17.
GSBDD BOURGES-AVORD.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Bourges-Avord.	NC1.	P18.
GSBDD BELFORT.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Belfort.	NC1.	P19.
GSBDD BESANÇON.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Besançon.	NC1.	CT0.
GSBDD BORDEAUX-MÉRIGNAC.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Bordeaux-Mérignac.	NC1.	P20.
GSBDD BREST-LORIENT.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Brest-Lorient.	NC1.	P21.
GSBDD BRIVE.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Brive.	NC1.	P22.
GSBDD CALVI.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Calvi.	NC1.	P23.
GSBDD CARCASSONNE.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Carcassonne.	NC1.	P24.
GSBDD CAZAUX.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Cazaux.	NC1.	P25.
GSBDD CHARLEVILLE-MÉZIÈRES.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Charleville-Mézières.	NC1.	P26.
GSBDD CHERBOURG.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Cherbourg.	NC1.	P27.
GSBDD CLERMONT-FERRAND.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Clermont-Ferrand.	NC1.	FDA.
GSBDD VANNES-COËTQUIDAN.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Vannes-Coëtquidan.	NC1.	P28.
GSBDD COLMAR.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Colmar.	NC1.	P29.
GSBDD CREIL.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Creil.	NC1.	LUC.
GSBDD DIJON.	Chef du groupement de soutien de	NC1.	P30.

	base de défense de Dijon.		
GSBDDFF DJIBOUTI.	Chef du groupement de soutien de la base des forces françaises de Djibouti.	NC1.	P31.
GSBDD DRAGUIGNAN.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Draguignan.	NC1.	P32.
GSBDDFF EAU.	Chef du groupement de soutien de la base des forces françaises des Émirats Arabes Unis.	NC1.	P33.
GSBDD EVREUX.	Chef du groupement de soutien de base de défense d'Evreux.	NC1.	P34.
GSBDDFF GABON.	Chef du groupement de soutien de la base des forces françaises du Gabon.	NC1.	P35.
GSBDD GAP.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Gap.	NC1.	P36.
GSBDD GRENOBLE-ANNECY-CHAMBÉRY.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Grenoble-Annecy-Chambéry.	NC1.	P37.
GSBDD GUYANE.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Guyane.	NC1.	P38.
GSBDD ISTRES-SALON-DE-PROVENCE.	Chef du groupement de soutien de base de défense d'Istres-Salon-de-Provence.	NC1.	P39.
GSBDD LA RÉUNION-MAYOTTE.	Chef du groupement de soutien de base de défense de La Réunion-Mayotte.	NC1.	P40.
GSBDD LA VALBONNE.	Chef du groupement de soutien de base de défense de La Valbonne.	NC1.	EXA.
GSBDD LILLE.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Lille.	NC1.	P41.
GSBDD ÉPINAL-LUXEUIL.	Chef du groupement de soutien de base de défense d'Épinal-Luxeuil.	NC1.	P42.
GSBDD LYON-MONT-VERDUN.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Lyon-Mont-Verdun.	NC1.	P43.
GSBDD MARSEILLE-AUBAGNE.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Marseille-Aubagne.	NC1.	EY0.
GSBDD MONTAUBAN-AGEN.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Montauban-Agen.	NC1.	P44.
GSBDD METZ.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Metz.	NC1.	P45.
GSBDD MONT-DE-MARSAN.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Mont-de-Marsan.	NC1.	P46.
GSBDD MONTLHÉRY.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Montlhéry.	NC1.	HLD.
GSBDD MOURMELON-MAILLY.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Mourmelon-Mailly.	NC1.	P47.

GSBDD NANCY.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Nancy.	NC1.	FLA.
GSBDD NÎMES-ORANGE-LAUDUN.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Nîmes-Orange-Laudun.	NC1.	P48.
GSBDD NOUVELLE-CALÉDONIE.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Nouvelle-Calédonie.	NC1.	P49.
GSBDD ORLÉANS-BRICY.	Chef du groupement de soutien de base de défense d'Orléans-Bricy.	NC1.	P50.
GSBDD PAU-BAYONNE-TARBES.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Pau-Bayonne-Tarbes.	NC1.	P51.
GSBDD PHALSBOURG.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Phalsbourg.	NC1.	P52.
GSBDD POLYNÉSIE FRANÇAISE.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Polynésie française.	NC1.	P53.
GSBDD RENNES.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Rennes.	NC1.	DQ0.
GSBDD ROCHEFORT-COGNAC.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Rochefort-Cognac.	NC1.	P54.
GSBDD SAINT-DIZIER-CHAUMONT.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Saint-Dizier-Chaumont.	NC1.	P55.
GSBDD POITIERS-SAINT-MAIXENT.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Poitiers-Saint-Maixent.	NC1.	P56.
GABDEF SÉNÉGAL.	Chef du groupement administratif de la base des éléments français du Sénégal.	NC1.	P57.
GSBDD VENTISERI-SOLENZARA.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Ventiseri-Solenzara.	NC1.	P58.
GSBDD SAINT-CHRISTOL.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Saint-Christol.	NC1.	P59.
GSBDD STRASBOURG-HAGUENAU.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Strasbourg-Haguenau.	NC1.	P60.
GSBDD TOULON.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Toulon.	NC1.	P61.
GSBDD TOULOUSE-CASTRES.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Toulouse-Castres.	NC1.	P62.
GSBDD TOURS.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Tours.	NC1.	P63.
GSBDD VALENCE.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Valence.	NC1.	AWA.
GSBDD VERDUN.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Verdun.	NC1.	P64.

5. DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT MILITAIRE SUPÉRIEUR.

5.1. Tableaux relatifs aux circuits.

5.1.1. Direction.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		OGA.	D EMS.	D EMS.	D EMS.
LCL.		OGA.	D EMS.	D EMS.	D EMS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		OGA.	D EMS.	OGA.	D EMS.
S-O.		OGA/OA/CDB/CDAG.	OGA.	OGA.	D EMS.

5.1.2. Centre des hautes études militaires.

5.1.2.1. Cadres.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		D CHEM.	D EMS.	D EMS.	D EMS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		D CHEM.	D EMS.	D CHEM.	D EMS.
S-O.		A CREAG.	D CHEM.	D CHEM.	D EMS.

5.1.2.2. Auditeurs.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		D CHEM.	D EMS.	D EMS.	D EMS.

5.1.3. École de guerre.

5.1.3.1. Cadres.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		D EDG.	D EMS.	D EDG.	D EMS.
OCOM.		D EDG.	D EDG.	D EDG.	D EMS.
CPBUD.		DE.	D EDG.	DE.	D EDG.
CPE BECP.		CE BECP.	D EDG.	D EDG.	D EMS.
COL.		CDB.	D EDG.	D EDG.	D EMS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDB.	D EDG.	CDB.	D EDG.
S-O.		CGPT/CDB/CCAB.	CGPT.	CGPT.	D EDG.

5.1.3.2. Stagiaires.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	Ni.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.					
STAG ÉTRANGERS.		CDB RE-RI.	D EDG.	CDB RE-RI.	D EDG.
LCL.		CPG.	D EDG.	CPG.	D EDG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CPG.	D EDG.	CPG.	D EDG.

5.1.4. Institut des hautes études de défense nationale.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	Ni.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CCAB.		D EMS.	D EMS.	D EMS.	D EMS.
COL.		D EMS.	D EMS.	D EMS.	D EMS.
LCL.		OGA.	D EMS.	D EMS.	D EMS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		OGA.	D EMS.	OGA.	D EMS.
S-O.		OGA.	OGA.	OGA.	D EMS.

5.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE.
D EMS.	Directeur de l'enseignement militaire supérieur.	TDC.	30.
D EMS.	Directeur de l'enseignement militaire supérieur.	AIS.	Y9.
D EMS.	Directeur de l'enseignement militaire supérieur.	NC1.	NLA.
C DAG.	Chef de la division des affaires générales.	NC1.	HMK.
OGA.	Officier général adjoint au D EMS.	NC1.	NLH.
D CHEM.	Directeur du centre des hautes études militaires.	NC1.	NLF.
D EDG.	Directeur de l'école de guerre - cadres.	AIS.	34.
DE.	Directeur de l'enseignement.	NC1.	HMB.
CDB ECP.	Chef du bureau enseignement coordination partenariats.	NC1.	HMG.
CE BECP.	Chef enseignement au BECP.	NC1.	HMD (création en cours).
CDB EO.	Chef du groupement enseignement opérationnel.	NC1.	HMH.
CDB CSFEE.	Chef centre de simulation pour la formation, l'entraînement et l'expérimentation.	NC1.	HMJ.
CDB RE-RI.	Chef partenariats - relations extérieures-relations	NC1.	HM0.

	internationales.		
CGPT.	Chef du groupement terre.	NC1.	HMC.
D EDG.	Directeur de l'école de guerre - stagiaires.	AIS/TDC2.	4T.
D EDG.	Directeur de l'école de guerre.	NC1.	HMA.
CPGA1.	Cadre professeur du groupe A1.	NC1.	HA1.
CPGA2.	Cadre professeur du groupe A2.	NC1.	HA2.
CPGA3.	Cadre professeur du groupe A3.	NC1.	HA3.
CPGA4.	Cadre professeur du groupe A4.	NC1.	HA4.
CPGA5.	Cadre professeur du groupe A5.	NC1.	HA5.
CPGB1.	Cadre professeur du groupe B1.	NC1.	HB1.
CPGB2.	Cadre professeur du groupe B2.	NC1.	HB2.
CPGB3.	Cadre professeur du groupe B3.	NC1.	HB3.
CPGB4.	Cadre professeur du groupe B4.	NC1.	HB4.
CPGB5.	Cadre professeur du groupe B5.	NC1.	HB5.
CPGC1.	Cadre professeur du groupe C1.	NC1.	HC1.
CPGC2.	Cadre professeur du groupe C2.	NC1.	HC2.
CPGC3.	Cadre professeur du groupe C3.	NC1.	HC3.
CPGC4.	Cadre professeur du groupe C4.	NC1.	HC4.
CPGD1.	Cadre professeur du groupe D1.	NC1.	HD1.
CPGD2.	Cadre professeur du groupe D2.	NC1.	HD2.
CPGD3.	Cadre professeur du groupe D3.	NC1.	HD3.
CPGD4.	Cadre professeur du groupe D4.	NC1.	HD4.
CDB RE-RI.	Chef partenariats - relations extérieures-relations internationales.	NC1.	HMM.

6. DIRECTION INTERARMÉES DES RÉSEAUX D'INFRASTRUCTURE ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION DE LA DÉFENSE.

6.1. Tableaux relatifs aux circuits.

6.1.1. Échelon central.

6.1.1.1. Direction centrale.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NL.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DCA DIRISI.	DC DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
OGX.		DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.
DL DIRISI COL.		DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.
SDIR.	DA DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
CDB CHANCELLERIE IA.		DCA DIRISI.	DC DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
S-O CHANCELLERIE IA.		Chef d'entité.	DCA DIRISI.	Chef d'entité.	DCA DIRISI.

6.1.1.2. État-major de la direction centrale.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NL.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DCA DIRISI.	DC DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
LCL.		CEM DC DIRISI.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM DC DIRISI.	DCA DIRISI.	CEM DC DIRISI.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	CEM DC DIRISI.	CEM DC DIRISI.	DCA DIRISI.

6.1.1.3. Sous-directions.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NL.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	SDIRS/SDIRC/SDIRR.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
COL.		SDIRS/SDIRC/SDIRR.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
LCL.		SDIRS/SDIRC/SDIRR.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SDIRS/SDIRC/SDIRR.	DCA DIRISI.	SDIRS/SDIRC/SDIRR.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	CEM DC DIRISI.	CEM DC DIRISI.	DCA DIRISI.

6.1.1.4. Services centraux.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NL.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.

TC/TR/PN.	Chef SCOE/chef SCI/chef SCM.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
CAS PARTICULIER.					
COL.		Chef SCOE/chef SCI/chef SCM.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
LCL.		Chef SCOE/chef SCI/chef SCM.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef SCOE/chef SCI/chef SCM.	DCA DIRISI.	Chef SCOE/chef SCI/chef SCM.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	Chef SCOE/chef SCI/chef SCM.	Chef SCOE/chef SCI/chef SCM.	DCA DIRISI.

6.1.1.5. Bureau des systèmes sécurité de l'information.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		Chef BSSI.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef BSSI.	DCA DIRISI.	Chef BSSI.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	Chef BSSI.	Chef BSSI.	DCA DIRISI.

6.1.2. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Île-de-France et organismes rattachés.

6.1.2.1. Direction.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.	DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.
DL DIRISI OGX.		DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.
CHANC.		DA DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.
CHEF CAB.		DA DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.
LCL.		DA DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.
SLT À CDT.		DA DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.	DA DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.

6.1.2.2. Centres interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.	DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.
LCL.		DL DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DL DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.

6.1.2.3. 8e régiment de transmissions Suresnes.

6.1.2.3.1. État-major.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.	DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.
LCL.		CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.
S-O.		Chef d'entité.	CDC 8e RT.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.

6.1.2.3.2. Centre interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de Maisons-Laffitte.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.	DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.
LCL.		CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.
S-O.		Chef d'entité.	CDC 8e RT.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.

6.1.2.3.3. Centre d'opérations.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.
S-O.		Chef d'entité.	CDC 8e RT.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.

6.1.2.3.4. Centre national de mise en œuvre des systèmes d'information.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.	DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.
LCL.		CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.
S-O.		Chef d'entité.	CDC 8e RT.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.

6.1.2.3.5. Centre national de mise en œuvre des télécommunications spatiales et radio.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.	DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.

S-O.		Chef d'entité.	CDC 8e RT.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.
------	--	----------------	------------	------------	----------------

6.1.2.3.6. Centre national de téléchargement du chiffre.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.
S-O.		Chef d'entité.	CDC 8e RT.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.

6.1.2.3.7. Centre national de mise en œuvre des intranets.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.
S-O.		Chef d'entité.	CDC 8e RT.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.

6.1.2.3.8. Groupement des transmissions d'infrastructure et forces nucléaires.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-O.		Chef d'entité.	CDC 8e RT.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.

6.1.2.3.9. Antenne pôle « article contrôlé pour la sécurité des systèmes d'information » de Villacoublay.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.
S-O.		Chef d'entité.	CDC 8e RT.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.

6.1.3. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information-Bordeaux.

6.1.3.1. Direction.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DL DIRISI BDX.	DC DIRISI.	DL DIRISI BDX.	DC DIRISI.
CHANC.		DA DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.
LCL.		DA DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DA DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.	DA DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.

6.1.3.2. Centres interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DL DIRISI BDX.	DC DIRISI.	DL DIRISI BDX.	DC DIRISI.
CHEF CIRISI CNE.	COMBDD/CSC/CDB.	DL DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DL DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.

6.1.4. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information-Brest.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI BREST.	DL DIRISI BREST.	DL DIRISI BREST.

6.1.5. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information-Lyon.

6.1.5.1. Direction.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DL DIRISI LYON.	DC DIRISI.	DL DIRISI LYON.	DC DIRISI.
DL DIRISI COL.		DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.
CHANC.		DA DIRISI LYON.	DL DIRISI LYON.	DL DIRISI LYON.	DL DIRISI LYON.
LCL.		DA DIRISI LYON.	DL DIRISI LYON.	DL DIRISI LYON.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DA DIRISI LYON.	DL DIRISI LYON.	DA DIRISI LYON.	DL DIRISI LYON.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI LYON.	DL DIRISI LYON.	DL DIRISI LYON.

6.1.5.2. Centres interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DL DIRISI LYON.	DC DIRISI.	DL DIRISI LYON.	DC DIRISI.
CHEF CIRISI CNE.	COMBDD/CSC/CDB.	DL DIRISI LYON.	DL DIRISI LYON.	DL DIRISI LYON.	DL DIRISI LYON.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DL DIRISI LYON.	DL DIRISI LYON.	DL DIRISI LYON.	DL DIRISI LYON.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI LYON.	DL DIRISI LYON.	DL DIRISI LYON.

6.1.6. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information-Metz.

6.1.6.1. Direction.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DL DIRISI METZ.	DC DIRISI.	DL DIRISI METZ.	DC DIRISI.
DL DIRISI COL.		DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.
CHANC.		DA DIRISI METZ.	DL DIRISI METZ.	DA DIRISI METZ.	DL DIRISI METZ.
LCL.		DA DIRISI METZ.	DL DIRISI METZ.	DL DIRISI METZ.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DA DIRISI METZ.	DL DIRISI METZ.	DA DIRISI METZ.	DL DIRISI METZ.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI METZ.	DL DIRISI METZ.	DL DIRISI METZ.

6.1.6.2. Centre national de mise en œuvre régional.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DL DIRISI METZ.	DC DIRISI.	DL DIRISI METZ.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DL DIRISI METZ.	DL DIRISI METZ.	DL DIRISI METZ.	DL DIRISI METZ.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI METZ.	DL DIRISI METZ.	DL DIRISI METZ.

6.1.6.3. Centres interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DL DIRISI METZ.	DC DIRISI.	DL DIRISI METZ.	DC DIRISI.
CHEF CIRISI CNE.	COMBDD/CSC/CDB.	DL DIRISI METZ.	DL DIRISI METZ.	DL DIRISI METZ.	DL DIRISI METZ.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DL DIRISI METZ.	DL DIRISI METZ.	DL DIRISI METZ.	DL DIRISI METZ.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI METZ.	DL DIRISI METZ.	DL DIRISI METZ.

6.1.7. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information-Rennes.

6.1.7.1. Direction.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DL DIRISI RENNES.	DC DIRISI.	DL DIRISI RENNES.	DC DIRISI.
DL DIRISI COL.		DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.
CHEF CNMO1.		DL DIRISI RENNES.	DL DIRISI RENNES.	DL DIRISI RENNES.	DC DIRISI.
CHANC.		DA DIRISI RENNES.	DL DIRISI RENNES.	DL DIRISI RENNES.	DL DIRISI RENNES.
CHEF SMFN.		DA DIRISI RENNES.	DL DIRISI RENNES.	DL DIRISI RENNES.	DL DIRISI RENNES.
LCL.		DA DIRISI RENNES.	DL DIRISI RENNES.	DL DIRISI RENNES.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DA DIRISI RENNES.	DL DIRISI RENNES.	DA DIRISI RENNES.	DL DIRISI RENNES.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI RENNES.	DL DIRISI RENNES.	DL DIRISI RENNES.

6.1.7.2. Centres interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DL DIRISI RENNES.	DC DIRISI.	DL DIRISI RENNES.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DL DIRISI RENNES.	DL DIRISI RENNES.	DL DIRISI RENNES.	DL DIRISI RENNES.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI RENNES.	DL DIRISI RENNES.	DL DIRISI RENNES.

6.1.7.3. 43e bataillon des transmissions-Orléans.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DL DIRISI RENNES.	DC DIRISI.	DL DIRISI RENNES.	DC DIRISI.
LCL.		CDC 43e BT.	DL DIRISI RENNES.	DL DIRISI RENNES.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC 43e BT.	DL DIRISI RENNES.	CDC 43e BT.	DL DIRISI RENNES.
S-O.		Chef d'entité.	CDC 43e BT.	CDC 43e BT.	DL DIRISI RENNES.

6.1.7.4. Antenne pôle « articles contrôlés pour la sécurité des systèmes d'information ».

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC 43e BT.	DL DIRISI RENNES.	CDC 43e BT.	DL DIRISI RENNES.
S-O.		Chef d'entité.	CDC 43e BT.	CDC 43e BT.	DL DIRISI RENNES.

6.1.8. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information-Toulon.

6.1.8.1. Direction.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHANC.		DA DIRISI TOULON.	DL DIRISI TOULON.	DA DIRISI TOULON.	DL DIRISI TOULON.
LCL.		DA DIRISI TOULON.	DL DIRISI TOULON.	DL DIRISI TOULON.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DA DIRISI TOULON.	DL DIRISI TOULON.	DA DIRISI TOULON.	DL DIRISI TOULON.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI TOULON.	DL DIRISI TOULON.	DL DIRISI TOULON.

6.1.8.2. Centres interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF CIRISI LCL.	COMBDD/CSC/CDB.	DL DIRISI TOULON.	DL DIRISI TOULON.	DL DIRISI TOULON.	DC DIRISI.

CHEF CIRISI CNE.	COMBDD/CSC/CDB.	DL DIRISI TOULON.	DL DIRISI TOULON.	DL DIRISI TOULON.	DL DIRISI TOULON.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DL DIRISI TOULON.	DL DIRISI TOULON.	DL DIRISI TOULON.	DL DIRISI TOULON.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI TOULON.	DL DIRISI TOULON.	DL DIRISI TOULON.

6.1.9. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information-Abu Dhabi.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMFOR EAU.	DC DIRISI.	COMFOR EAU.	DC DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI ABU DHABI.	DL DIRISI ABU DHABI.	DCA DIRISI.

6.1.10. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information-Guyane.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMSUP FAG.	DC DIRISI.	COMSUP FAG.	DC DIRISI.
LCL.		DL DIRISI GUYANE.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DL DIRISI GUYANE.	DCA DIRISI.	DL DIRISI GUYANE.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI GUYANE.	DL DIRISI GUYANE.	DCA DIRISI.

6.1.11. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information-Sénégal.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DL DIRISI SÉNÉGAL.	DCA DIRISI.	DL DIRISI SÉNÉGAL.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI SÉNÉGAL.	DL DIRISI SÉNÉGAL.	DCA DIRISI.

6.1.12. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information-Djibouti.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		DL DIRISI DJIBOUTI.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DL DIRISI DJIBOUTI.	DCA DIRISI.	DL DIRISI DJIBOUTI.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI DJIBOUTI.	DL DIRISI DJIBOUTI.	DCA DIRISI.

6.1.13. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information-Antilles.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.

CHANC.		DA DIRISI ANTILLES.	DL DIRISI ANTILLES.	DL DIRISI ANTILLES.	DCA DIRISI.
PREV.		DA DIRISI ANTILLES.	DL DIRISI ANTILLES.	DL DIRISI ANTILLES.	DCA DIRISI.
LCL.		DL DIRISI ANTILLES.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DL DIRISI ANTILLES.	DCA DIRISI.	DL DIRISI ANTILLES.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI ANTILLES.	DL DIRISI ANTILLES.	DCA DIRISI.

6.1.14. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information-Gabon.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMIA GABON.	DC DIRISI.	COMIA GABON.	DC DIRISI.
CHEF SECTION RH.		DA DIRISI GABON.	DL DIRISI GABON.	DL DIRISI GABON.	DCA DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DL DIRISI GABON.	DCA DIRISI.	DL DIRISI GABON.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI GABON.	DL DIRISI GABON.	DCA DIRISI.

6.1.15. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information-Nouvelle-Calédonie.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DL DIRISI NOUVELLE-CALÉDONIE.	DCA DIRISI.	DL DIRISI NOUVELLE-CALÉDONIE.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI NOUVELLE-CALÉDONIE.	DL DIRISI NOUVELLE-CALÉDONIE.	DCA DIRISI.

6.1.16. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information-Polynésie française.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		DL DIRISI POLYNÉSIE FRANÇAISE.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DL DIRISI POLYNÉSIE FRANÇAISE.	DCA DIRISI.	DL DIRISI POLYNÉSIE FRANÇAISE.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI POLYNÉSIE FRANÇAISE.	DL DIRISI POLYNÉSIE FRANÇAISE.	DCA DIRISI.

6.1.17. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information-La Réunion-Mayotte.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHANC.		DA DIRISI LA RÉUNION.	DL DIRISI LA RÉUNION.	DL DIRISI LA RÉUNION.	DCA DIRISI.

LCL.		DL DIRISI LA RÉUNION.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DL DIRISI LA RÉUNION.	DCA DIRISI.	DL DIRISI LA RÉUNION.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI LA RÉUNION.	DL DIRISI LA RÉUNION.	DCA DIRISI.

6.2. Tableaux relatifs aux codes et niveaux d'accréditation.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE.
DC DIRISI.	Directeur central DIRISI.	TDC.	WD.
DC DIRISI.	Directeur central DIRISI.	NC1.	MJA.
DCA DIRISI.	Directeur central adjoint DIRISI.	AIS.	XR.
DCA DIRISI.	Directeur central adjoint DIRISI.	NC1.	MJB.
DCA DIRISI.	Directeur central adjoint DIRISI.	NC1.	MJK.
CEM DC DIRISI.	Chef d'état-major DC DIRISI.	NC1.	MJC.
Chef SCOE.	Chef service central opérations exploitation.	NC1.	MJH.
Chef SCI.	Chef service central ingénierie.	NC1.	MJG.
Chef SCM.	Chef service central marchés.	NC1.	MJJ.
Chef BSSI.	Chef du bureau des SSI.	NC1.	MJF.
SDIRC.	Sous-directeur clients.	NC1.	MJE.
SDIRS.	Sous-directeur stratégie.	NC1.	MJM.
SDIRR.	Sous-directeur ressources.	NC1.	MJD.
DL DIRISI IDF.	Directeur local DIRISI ÎLE-DE-FRANCE.	AIS.	TA.
DL DIRISI IDF.	Directeur local DIRISI ÎLE-DE-FRANCE.	NC1.	JDA.
DL DIRISI IDF.	Directeur local DIRISI ÎLE-DE-FRANCE.	NC1.	JDB.
DA DIRISI IDF.	Directeur adjoint DIRISI ÎLE-DE-FRANCE.	NC1.	JD0.
CDC 8e RT.	Chef de corps du 8e régiment des transmissions - Suresnes.	NC1.	CZ0.
DL DIRISI BDX.	Directeur local DIRISI BORDEAUX.	AIS.	TD.
DL DIRISI BDX.	Directeur local DIRISI BORDEAUX.	NC1.	JCA.
DL DIRISI BDX.	Directeur local DIRISI BORDEAUX.	NC1.	JCB.
DA DIRISI BDX.	Directeur adjoint DIRISI BORDEAUX.	NC1.	JC0.
DL DIRISI BREST.	Directeur local DIRISI BREST.	AIS.	TL.
DL DIRISI BREST.	Directeur local DIRISI BREST.	NC1.	TLA.
DL DIRISI LYON.	Directeur local DIRISI LYON.	AIS.	TE.
DL DIRISI LYON.	Directeur local DIRISI LYON.	NC1.	JEA.
DL DIRISI LYON.	Directeur local DIRISI LYON.	NC1.	JEB.
DA DIRISI LYON.	Directeur adjoint DIRISI LYON.	NC1.	JE0.
DL DIRISI METZ.	Directeur local DIRISI METZ .	AIS.	TH.
DL DIRISI METZ.	Directeur local DIRISI METZ.	NC1.	JFA.
DL DIRISI METZ.	Directeur local DIRISI METZ.	NC1.	JFB.
DA DIRISI METZ.	Directeur adjoint DIRISI METZ.	NC1.	JF0.

DL DIRISI RENNES.	Directeur local DIRISI RENNES.	AIS.	TB.
DL DIRISI RENNES.	Directeur local DIRISI RENNES.	NC1.	JGA.
DL DIRISI RENNES.	Directeur local DIRISI RENNES.	NC1.	JGB.
DA DIRISI RENNES.	Directeur local adjoint DIRISI RENNES.	NC1.	JG0.
CDC 43e BT.	Chef de corps du 43BT ORLÉANS.	NC1.	EN0.
DL DIRISI TOULON.	Directeur local DIRISI TOULON.	AIS.	TR.
DL DIRISI TOULON.	Directeur local DIRISI TOULON.	NC1.	TRB.
DA DIRISI TOULON.	Directeur adjoint DIRISI TOULON.	NC1.	TRC.
COMFOR EAU.	Commandant des forces françaises aux Émirats Arabes Unis.	NC1.	J96.
DL DIRISI ABU DHABI.	Directeur local DIRISI ABU DHABI.	NC1.	J99.
COMSUP FAG.	Commandant supérieur des forces armées en Guyane.	NC1.	DCE.
DL DIRISI GUYANE.	Directeur local DIRISI GUYANE.	NC1.	DCB.
DL DIRISI SÉNÉGAL.	Directeur local DIRISI SÉNÉGAL.	NC1.	DXD.
DL DIRISI DJIBOUTI.	Directeur local DIRISI DJIBOUTI.	NC1.	GPB.
DL DIRISI ANTILLES.	Directeur local DIRISI ANTILLES.	NC1.	EED.
COMIA GABON.	Commandant interarmées au Gabon.	NC1.	CMD.
DL DIRISI GABON.	Directeur local DIRISI GABON.	NC1.	CMA.
DL DIRISI NOUVELLE-CALÉDONIE.	Directeur local DIRISI NOUVELLE-CALÉDONIE.	NC1.	NXC.
DL DIRISI POLYNÉSIE FRANÇAISE.	Directeur local DIRISI POLYNÉSIE FRANÇAISE.	NC1.	NYD.
DL DIRISI LA RÉUNION.	Directeur local DIRISI LA RÉUNION.	NC1.	BLC.

7. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE.

7.1. Tableaux relatifs aux circuits.

7.1.1. Direction.

7.1.1.1. Officiers et sous-officiers.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
ASS MILI/OSA/CDB CHANC.		DRHAT.	DRHAT.	DRHAT.	DRHAT.
OFF BCHANC/OFF NPR OSA.		CDB CHANC ou OSA.	DRHAT.	DRHAT.	DRHAT.
TC/TR/PN (SDR, SGP, SDEP, SDFE).		SDIR/CSGP.	DRHAT.	SDIR/CSGP.	DRHAT.
LCL OU COL NON CDB (SDR, SGP, SDEP, SDFE).		CDB.	SDIR/CSGP.	SDIR/CSGP.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT (SDR, SGP, SDEP, SDFE).		CDB.	SDIR/CSGP.	CDB.	SDIR/CSGP.
OFF BSFRH.		CDB.	SDEP.	SDEP.	DRHAT.
CHEF CAB/OCI DIR TOURS.		GDA-CE.	GDA-CE.	GDA-CE.	DRHAT.

OFF CHANC DIR TOURS.		GDA-CE.	GDA-CE.	GDA-CE.	GDA-CE.
LCL DIR TOURS.		OSA.	GDA-CE.	GDA-CE.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT DIR TOURS.		OSA.	GDA-CE.	OSA.	GDA-CE.
CM SAINT-CYR-QATAR.	COM CESAT.	GAD DRHAT.	DRHAT.	DRHAT.	DRHAT.
S-O.		CDB/CDS.	OSA.	OSA.	GAD DRHAT.

7.1.1.2. Officiers et sous-officiers groupement de soutien du personnel isolé.

LCL ou COL.		CDC GSPI.	DRHAT CSGP.	DRHAT CSGP.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC GSPI.	DRHAT CSGP.	CDC GSPI.	DRHAT CSGP.
S-O.		CDU.	CDC GSPI.	CDC GSPI.	DRHAT CSGP.

7.1.2. Centre d'expertise des ressources humaines et de la solde.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		CFDP.	DRHAT.	CFDP.	DRHAT.
LCL.		CDC CRHS.	CFDP.	CFDP.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC CERHS.	CFDP.	CDC CERHS.	CFDP.
S-O.		CDS ou équivalent.	CDC CERHS.	CDC CERHS.	CFDP.

7.1.3. Groupements de recrutement et de sélection.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDC GRS.		SDR.	DRHAT.	SDR.	DRHAT.
LCL.		CDC GRS.	SDR.	SDR.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC GRS.	SDR.	CDC GRS.	SDR.
S-O.	CDC OM CIRFA OM.	Chef DEP REC.	CDC GRS.	CDC GRS.	SDR.
S-O CIRFA OM.	CDC OM CIRFA OM.	Chef DPT REC IDF.	CDC GRS IDF.	CDC GRS IDF.	SDR.

7.1.4. Organismes de formation.

7.1.4.1. Commandant d'écoles et de centre.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COM EEM.					
COM CESAT.					
COM ESCC.					
COM ENSOA.					
COM EMSOME.					

GDA-CE.

GDA-CE.

COM EMS.			
COM EMB.			
COM ÉCOLE MAT.	COM EMB et COM ÉCOLE TRN.		
COM ÉCOLE TRN.	COM EMB et COM ÉCOLE MAT.		
COM EMD.			
COM ÉCOLE ART.	COM EMD et COM ÉCOLE INF.		
COM ÉCOLE INF.	COM EMD et COM ÉCOLE ART.		
COM EGEN.			
COM ETRS.			
COM EALAT.			
COM EAM.		COM ESCC.	COM ESCC.
COM CNEC.		COM ENSOA.	COM ENSOA.
COM EMHM.		COM EMD.	COM EMD.
COM ETAP.			
COM CDNBC.		COM EMS.	COM EMS.
COM CEERAT.			
COM EFA TIGRE.		COM EALAT.	COM EALAT.
COM CFIA NH90.			
COM CFA-PTL.		COM EMB.	COM EMB.
COM CFL.			

7.1.4.2. École d'état-major.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM EEM.	DRHAT.	COM EEM.	DRHAT.
DIR ET. ET COL ADJ/CDT PROMO/DEP CDT.		COM EEM.	COM EEM.	COM EEM.	DRHAT.
COL.		CDC.	COM EEM.	COM EEM.	DRHAT.
LCL.		CDC.	COM EEM.	COM EEM.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COM EEM.	CDC.	COM EEM.
S-O.		CDB ou équivalent.	CDC.	CDC.	COM EEM.

7.1.4.3. Collège de l'enseignement supérieur de l'armée de terre.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM CESAT.	DRHAT.	COM CESAT.	DRHAT.
CEM/COL COM DIV CSEM/COL COM DIV EMSST.		COM CESAT.	DRHAT.	COM CESAT.	DRHAT.
COL.		CEM.	COM CESAT.	COM CESAT.	DRHAT.
LCL.		CEM.	COM CESAT.	COM CESAT.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COM CESAT.	CEM.	COM CESAT.
CHEF CAB/CCPIL.		COM CESAT.	COM CESAT.	COM CESAT.	DRHAT.
OFF ELV AFFECTÉS.		COL COM DIV.	COM CESAT.	COM DIV.	

					COM CESAT.
S-O.		CDB/CDU/CDS.	CEM.	CEM.	COM CESAT.

7.1.4.4. Écoles de Saint-Cyr-Coëtquidan.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM ESCC.	DRHAT.	COM ESCC.	DRHAT.
C2 CFA DGFM/DFE/COM EAM.		COM ESCC.	DRHAT.	COM ESCC.	DRHAT.
COL.		CSD CFA DGFM/ DGER/DFE/COM EAM/COM EFM.	COM ESCC.	COM ESCC.	DRHAT.
LCL.		C2 CFA DGFM/ DGER/DFE/COM EAM/COM EFM.	COM ESCC.	COM ESCC.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		C2 CFA DGFM/ DGER/DFE/COM EAM/COM EFM.	COM ESCC.	C2 DGF CFA/DGER/DFE/COM EAM/COM EFM.	COM ESCC.
DIR COM.		COM ESCC.	COM ESCC.	COM ESCC.	COM ESCC.
ELV OFF/OFF ELV.		COM BAT ESM/ COM EMIA.	DFE ELV ESCC.	/	/
OFF ELV GEAM CTA.		COM GR EAM.	DFE ELV ESCC.	/	/
OFF ELV GEAM SCA.		COM GR EAM.	COM EAM.	/	/
EOFIA.		Chef DET terre ALL (sur fondement du projet allemand).	DFE ELV ESCC.	/	/
OSC/E.		COM BAT 4.	DFE ELV ESCC.	/	/
OSC S/OSC P.	COM BAT 4.	CDC ou équivalent.	COM BRIG ou équivalent.	/	/
S-O.		CDS.	C2 CFA DGFM.	C2 CFA DGFM.	COM ESCC.
S-O DET TERRE EFM.		Chef DET Terre EFM.	COM EFM.	COM EFM.	COM ESCC.

7.1.4.5. École nationale des sous-officiers d'active.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM ENSOA.	DRHAT.	COM ENSOA.	DRHAT.
COL ADJ/DGF.		COM ENSOA.	DRHAT.	COM ENSOA.	DRHAT.
COL.		COL ADJ/DGF.	COM ENSOA.	COM ENSOA.	DRHAT.
LCL.		COL ADJ/DGF.	COM ENSOA.	COM ENSOA.	DRHAT.

SLT/LTN/CNE/CDT.		COL ADJ/DGF.	COM ENSOA.	COL ADJ/DGF.	COM ENSOA.
CHEF CAB.		COM ENSOA.	COM ENSOA.	COM ENSOA.	COM ENSOA.
CHANC AIS.		COM ENSOA.	COM ENSOA.	COL ADJ.	COM ENSOA.
S-O.		CDB/CDU/CBAT.	COL ADJ.	COL ADJ.	COM ENSOA.

7.1.4.6. Centre national d'entraînement commando.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		CDC.	COM ENSOA.	COM ENSOA.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COM ENSOA.	CDC.	COM ENSOA.
S-O.		CDU/CGIS.	CDC.	CDC.	COM ENSOA.

7.1.4.7. École militaire de spécialisation de l'outre-mer et de l'étranger.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM EMSOME.	DRHAT.	COM EMSOME.	DRHAT.
COL.		CDC.	COM EMSOME.	COM EMSOME.	DRHAT.
LCL.		CDC.	COM EMSOME.	COM EMSOME.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COM EMSOME.	CDC.	COM EMSOME.
S-O.		CDB/CDU/CDS.	CDC.	CDC.	COM EMSOME.

7.1.4.8. Écoles militaires de Saumur.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM EMS.	DRHAT.	COM EMS.	DRHAT.
COL ADJ ET CFA/DFB/DFC.		COM EMS.	DRHAT.	COM EMS.	DRHAT.
ÉCUYER EN CHEF ENE.		COM EMS.	COM EMS.	COM EMS.	DRHAT.
CHEF CAB.		COM EMS.	COM EMS.	COM EMS.	DRHAT.
CHANC AIS.		COM EMS.	COM EMS.	COM EMS.	COM EMS.
COL.		COL ADJ et CFA/COM CEERAT/COM CDNBC/ DFB/DFC.	COM EMS.	COM EMS.	DRHAT.
LCL.		COL ADJ et CFA/COM CEERAT/COM CDNBC/ DFB/DFC.	COM EMS.	COM EMS.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		COL ADJ et CFA/COM CEERAT/COM CDNBC/ DFB/DFC.	COM EMS.	COL ADJ et CFA/COM CEERAT/COM CDNBC/ DFB/DFC.	COM EMS.
OFF ELV.			COM EMS.	/	/

		COM CEERAT/ COM CDNBC/ DFB.			
S-O.		CDB/CDU/CDS.	COL ADJ et CFA.	COL ADJ et CFA.	COM EMS.
S-O DE L'ENE.		ECUYER CHEF ENE.	COL ADJ et CFA.	COL ADJ et CFA.	COM EMS.

7.1.4.9. Écoles militaires de Bourges.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM EMB.	DRHAT.	COM EMB.	DRHAT.
CFA/COM CFL.		COM EMB.	DRHAT.	COM EMB.	DRHAT.
CHEF CAB/OCI/OFF ADJ DMD/OFF GARNISON.		COM EMB.	COM EMB.	COM EMB.	COM EMB.
CHANC AIS.		COM EMB.	COM EMB.	COM EMB.	COM EMB.
OFF QUALITÉ.		COM ETRN.	COM EMB.	COM ETRN.	COM EMB.
DFC.		CFA.	COM EMB.	COM EMB.	DRHAT.
COL.		CFA /COM EM/COM ETRN/DEP EM/DEP TRN/DF EM/DF TRN/CCPIEC/COM CFL.	COM EMB.	COM EMB.	DRHAT.
LCL.		CFA /COM EM/COM ETRN/DEP EM/DEP TRN/DF EM/DF TRN/CCPIEC/COM CFL.	COM EMB.	COM EMB.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA /COM EM/COM ETRN/DEP EM/DEP TRN/DF EM/DF TRN/CCPIEC/COM CFL.	COM EMB.	CFACOM EM/COM ETRN/DEP EM/DEP TRN/DF EM/DF TRN/CCPIEC/COM CFL.	COM EMB.
OFF ELV MAT.		DF EM.	COM EM.	/	/
OFF ELV TRN.		DF ETRN.	COM ETRN.	/	/
S-O.		CDB/CDU/CDS.	CFA.	CFA.	COM EMB.

7.1.4.10. Centre de formation franco-allemand pour le personnel technico-logistique TIGRE.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM EMB.	DRHAT.	COM EMB.	DRHAT.
CDC SI FRANÇAIS/ OSA SI CDC ALLEMAND.		COM EMB.	DRHAT.	COM EMB.	DRHAT.
COL.		CDC si français/ OSA si CDC allemand.	COM EMB.	COM EMB.	DRHAT.

LCL.		CDC si français/ OSA si CDC allemand.	COM EMB.	COM EMB.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC si français/ OSA si CDC allemand.	COM EMB.	CDC si français/ OSA si CDC allemand.	COM EMB.
S-O.		CDB/CDU/CDS.	CDC si français/ OSA si CDC All.	CDC si français/ OSA si CDC allemand.	COM EMB.

7.1.4.11. Écoles militaires de Draguignan.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM EMD.	DRHAT.	COM EMD.	DRHAT.
COL ADJ EMD CFA.		COM EMD.	DRHAT.	COM EMD.	DRHAT.
DEPA/DFA.	COM EA si pas COM EMD.	COM EMD.	DRHAT.	COM EMD.	DRHAT.
COL ADJ INF/DEPI/ DFI.	COM EI si pas COM EMD.	COM EMD.	DRHAT.	COM EMD.	DRHAT.
CONS MUSÉE ART.	COM EA si pas COM EMD.	COM EMD.	DRHAT.	COM EMD.	DRHAT.
CHEF CAB.		COM EMD.	COM EMD.	COM EMD.	DRHAT.
CHANC AIS/OFF COM INF.		COM EMD.	COM EMD.	COM EMD.	COM EMD.
COL.		COM EA/COL AD INF/COL AD EMD CFA/DEPI/ DFI/DEPA/DFA.	COM EMD.	COM EMD.	DRHAT.
LCL.		COM EA/COL AD INF/COL AD EMD CFA/DEPI/ DFI/DEPA/DFA.	COM EMD.	COM EMD.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		COM EA/COL AD INF/COL AD EMD CFA/DEPI/ DFI/DEPA/DFA.	COM EMD.	COM EA/COL AD INF/COL AD EMD CFA/DEPI/ DFI/DEPA/DFA.	COM EMD.
OFF ELV INF/OFF ELV ART.		DFI/DFA.	COM EI/COM EA.	/	/
OFF ELV INF/OFF ELV ART.		DFI/DFA.	COM EI/COM EA.	COL ADJ EMD CFA.	COM EMD.
S-O.		CDIV CDB ou équivalent/COM BAF EMD.	COL ADJ EMD et CFA.	COL ADJ EMD et CFA.	COM EMD.

7.1.4.12. École militaire de haute montagne.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.

COL.		COM EMHM.	COM EMD.	COM EMD.	DRHAT.
LCL.		COM EMHM.	COM EMD.	COM EMD.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		COM EMHM.	COM EMD.	COM EMHM.	COM EMD.
S-O.		COM GMHM. CDB/CDU/CDS.	COM EMHM.	COM EMHM.	COM EMD.

7.1.4.13. École des troupes aéroportées.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		COM ETAP.	COM EMD.	COM EMD.	DRHAT.
LCL.		COM ETAP.	COM EMD.	COM EMD.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		COM ETAP.	COM EMD.	COM ETAP.	COM EMD.
S-O.		CDB/CDU/CDS.	COM ETAP.	COM ETAP.	COM EMD.

7.1.4.14. École du génie.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM EGEN.	DRHAT.	COM EGEN.	DRHAT.
COL ADJ-CFA/DGF.		COM EGEN.	DRHAT.	COM EGEN.	DRHAT.
DEP.		COM EGEN.	COM EGEN.	COM EGEN.	DRHAT.
ADJ CFA.		COM EGEN.	COM EGEN.	COM EGEN.	DRHAT.
CHEF CAB/CHEF BG.		COM EGEN.	COM EGEN.	COM EGEN.	COM EGEN.
COL.		COL ADJ.	COM EGEN.	COM EGEN.	DRHAT.
LCL.		COL ADJ.	COM EGEN.	COM EGEN.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		COL ADJ.	COM EGEN.	COL ADJ.	COM EGEN.
OFF ELV.		DGF.	COM EGEN.	/	/
S-O.		CDB/CDU/CDS.	COL ADJ.	COL ADJ.	COM EGEN.

7.1.4.15. École des transmissions.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM ETRAN.	DRHAT.	COM ETRAN.	DRHAT.
COL ADJ/DGF.		COM ETRAN.	DRHAT.	COM ETRAN.	DRHAT.
CFA/DEP/CMI/CHEF CAB/OCL.		COM ETRAN.	COM ETRAN.	COM ETRAN.	DRHAT.
COL.		COL ADJ.	COM ETRAN.	COM ETRAN.	DRHAT.
LCL.		COL ADJ.	COM ETRAN.	COM ETRAN.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		COL ADJ.	COM ETRAN.	COL ADJ.	COM ETRAN.
OFF ELV.		DGF.	COM ETRAN.		
S-O.		DEP/DGF/CFA.	COL ADJ.	COL ADJ.	COM ETRAN.

7.1.4.16. École de l'aviation légère de l'armée de terre.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM EALAT.	DRHAT.	COM EALAT.	DRHAT.
COL ADJ EALAT/COM BEGN/COM BEGL.		COM EALAT.	DRHAT.	COM EALAT.	DRHAT.
OFF CHANC.		COM EALAT.	COM EALAT.	COM EALAT.	COM EALAT.
COL (DONT OFF AFFECTÉS A BAN).		COL ADJ EALAT/COM BEGN/COM BEGL.	COM EALAT.	COM EALAT.	DRHAT.
LCL (DONT OFF AFFECTÉS A BAN).		COL ADJ EALAT/COM BEGN/COM BEGL.	COM EALAT.	COM EALAT.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT (DONT OFF AFFECTÉS A BAN).		COL ADJ EALAT/COM BEGN/COM BEGL.	COM EALAT.	COL ADJ EALAT/COM BEGN/COM BEGL.	COM EALAT.
OFF ELV.		COM BEGN/COM BEGL.	COM EALAT.	/	/
S-O.		CDB/CDU/CDS.	COL ADJ EALAT/COM BEGN/COM BEGL.	COL ADJ EALAT/COM BEGN/COM BEGL.	COM EALAT.

7.1.4.17. École franco allemande - Formation TIGRE.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM EALAT.	DRHAT.	COM EALAT.	DRHAT.
CDC SI FRANÇAIS/ OSA SI CDC ALLEMAND.		COM EALAT.	DRHAT.	COM EALAT.	DRHAT.
COL.		CDC si français/ OSA si CDC allemand.	COM EALAT.	COM EALAT.	DRHAT.
LCL.		CDC si français/ OSA si CDC allemand.	COM EALAT.	COM EALAT.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC si français/ OSA si CDC allemand.	COM EALAT.	CDC si français/ OSA si CDC allemand.	COM EALAT.
S-O.		CDB/CDU/CDS.	CDC si français/ OSA si CDC allemand.	CDC si français/ OSA si CDC allemand.	COM EALAT.

7.1.4.18. Centre de formation interarmées - NH90.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM EALAT.	DRHAT.	COM EALAT.	DRHAT.
CFA.		COM EALAT.	DRHAT.	COM EALAT.	DRHAT.
COL.		CFA.	COM EALAT.	COM EALAT.	DRHAT.

LCL.		CFA.	COM EALAT.	COM EALAT.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA.	COM EALAT.	CFA.	COM EALAT.
S-O.		CDB/CDU/CDS.	CFA.	CFA.	COM EALAT.

7.1.4.19. Lycées de la défense.

	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDC		SDFE.	DRHAT.	SDFE.	DRHAT.
LCL.		CDC.	SDFE.	SDFE.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	SDFE.	CDC.	SDFE.
S-O.		CDB/CDU/CDS.	CDC.	CDC.	SDFE.

7.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditations.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE.
DRHAT-TDC.	Directeur des ressources humaines de l'armée de terre.	TDC.	31.
DRHAT-AIS.	Directeur des ressources humaines de l'armée de terre.	AIS.	YA.
DRHAT-NC1.	Directeur des ressources humaines de l'armée de terre.	NC1.	JSA.
NC1 DPCCFR DRHAT.	NC1 DRHAT directeur du PCCFR.	NC1.	JS11.
NC1 CDB OSA PARIS.	NC1 officier supérieur adjoint.	NC1.	JS0.
NC1 CDB OSA TOURS.	NC1 officier supérieur adjoint.	NC1.	JS10.
NC1 DRHAT B CHANC.	NC1 DRHAT bureau chancellerie.	NC1.	JS5.
GÉNÉRAL ADJ AU DIR-AIS.	Général adjoint au directeur.	AIS.	43.
GÉNÉRAL ADJ AU DIR-NC1.	NC1 général adjoint au DRHAT.	NC1.	JSB.
DRHAT SDEP-AIS.	Sous-directeur études politique.	AIS.	46.
DRHAT SDEP-NC1.	NC1 sous-directeur des études et de la politique.	NC1.	JSE.
NC1 DRHAT BPEMS.	NC1 DRHAT BPEMS.	NC1.	JS1.
NC1 DRHAT BCPEH.	NC1 DRHAT BCPEH.	NC1.	JS2.
NC1 DRHAT BPMF.	NC1 DRHAT BPMF.	NC1.	JS3.
NC1 DRHAT BPRH.	NC1 DRHAT BPRH.	NC1.	JS6.
NC1 CDB DRHAT BIP.	NC1 CDB DRHAT ingénierie des processus.	NC1.	JSF.
NC1 CDB DRHAT PC.	NC1 CDB DRHAT PC.	NC1.	JSL.
NC1 CDB DRHAT SFRH.	NC1 CDB DRHAT SFRH.	NC1.	JS12.
DRHAT CSGP-AIS.	Chef du service de gestion personnel de la DRHAT.	AIS.	41.
DRHAT CSGP-NC1.	NC1 chef du service de gestion personnel.	NC1.	JSC.
DRHAT SDAGPC-AIS.	DRHAT sous-directeur affaires générales et personnel civil.	AIS.	45.
NC1 CDB DRHAT COAD.	NC1 CDB DRHAT COAD.	NC1.	JSH.
NC1 CDB DRHAT RÉSERV.	NC1 CDB DRHAT RÉSERVES.	NC1.	JSJ.
NC1 CDB DRHAT BEM.	NC1 CDB DRHAT BEM.	NC1.	JSM.
	NC1 CDB DRHAT BCM.	NC1.	JSN.

NC1 CDB DRHAT BCM.			
NC1 CDB DRHAT CDRE.	NC1 CDB DRHAT CDRE.	NC1.	JSP.
NC1 CDB DRHAT MÊLÉE.	NC1 CDB DRHAT MÊLÉE.	NC1.	JSQ.
NC1 CDB DRHAT APPUIS.	NC1 CDB DRHAT APPUIS.	NC1.	JSR.
NC1 CDB DRHAT SOUT.	NC1 CDB DRHAT SOUTIEN.	NC1.	JSS.
NC1 CDB DRHAT ADRH.	NC1 CDB DRHAT ADRH.	NC1.	JST.
GSPI-GAL AIS.	GSPI-GAL AIS.	AIS.	YK.
GSPI-NC1 GAL SAP-PIT.	GSPI-NC1 GAL SAP-PIT.	NC1.	MX0.
GSPI-NC1 CDC SAP-PIT.	GSPI-NC1 CDC SAP-PIT.	NC1.	MPX.
DRHAT SDR-AIS.	DRHAT sous-directeur recrutement.	AIS.	42.
DRHAT SDIR REC-NC1.	NC1 DRHAT SDIR REC.	NC1.	JSU.
NC1 CDB RECRUT.	NC1 CDB RECRUTEMENT.	NC1.	JSD.
NC1 CDB DRHAT BEE SDR.	NC1 CDB DRHAT BEE SDR.	NC1.	JSW.
NC1 DRHAT BUR CONC SDR.	NC1 DRHAT bureau concours SDR.	NC1.	JS4.
NC1 CDB COM RH SDR.	NC1 chef de bureau communication ressources humaines SDR.	NC1.	JSV.
GDA-CE-AIS.	Général directeur adjoint et commandant les écoles.	AIS.	48.
GDA-CE-NC1.	Général directeur adjoint et commandant les écoles.	NC1.	JSG.
SDFE-AIS.	Général sous-directeur de la formation et des écoles.	AIS.	47.
SDFE-NC1.	Général sous-directeur de la formation et des écoles.	NC1.	JSK.
NC1 COL ADJ SDFE.	NC1 colonel adjoint SDFE.	NC1.	JS9.
CDC LM AUTUN.	Chef de corps du lycée militaire d'Autun.	NC1.	NQ0.
CDC PNM.	Chef de corps du Prytanée national militaire.	NC1.	NU0.
CDC LM AIX.	Chef de corps du lycée militaire d'Aix-en-Provence.	NC1.	NP0.
CDC LM ST-CYR.	Chef de corps du lycée militaire de Saint-Cyr.	NC1.	NR0.
NC1CDB FAO.	Chef du bureau formation assistée par ordinateur de la sous-direction de la formation et des écoles.	NC1.	JS8.
NC1 CDB IF.	Chef du bureau ingénierie de la formation de la sous-direction de la formation et des écoles.	NC1.	JSX.
NC1 CDB BOMF.	Chef du bureau organisation moyens finances de la sous-direction de la formation et des écoles.	NC1.	JS7.
NC1 CDB FS SDFE.	Chef du bureau formations spécifiques de la sous-direction de la formation et des écoles.	NC1.	JSY.
NC1 CDB CF SDFE.	Chef du bureau conduite de la formation de la sous-direction de la formation et des écoles.	NC1.	JSZ.
GRS IDF.	Groupement de recrutement et de sélection Île-de-France.	NC1.	MN0.
GRS NE.	Groupement de recrutement et de sélection Nord-Est.	NC1.	MO0.
GRS NO.	Groupement de recrutement et de sélection Nord-Ouest.	NC1.	MP0.

GRS SE.	Groupement de recrutement et de sélection Sud-Est.	NC1.	PJ0.
GRS SO.	Groupement de recrutement et de sélection Sud-Ouest.	NC1.	MQ0.
EEM AIS.	Commandant l'école d'état-major.	AIS.	DM.
EEM NC1.	NC1 - Commandant l'école d'état-major (PN/TC/TR).	NC1.	DMA.
EEM NC1.	NC1 - Commandant l'école d'état-major (PN grands subordonnés).	NC1.	DMB.
CDC EEM.	Chef de corps EEM.	NC1.	KJ0.
CESAT-AIS CAD.	Commandant le collège de l'enseignement supérieur de l'armée de terre - AIS CADRES.	AIS.	FC.
CESAT-NC1 CAD.	Commandant le collège de l'enseignement supérieur de l'armée de terre - NC1 CADRES.	NC1.	HHC.
CESAT-AIS ELV.	Commandant le collège de l'enseignement supérieur de l'armée de terre - AIS ELEVES.	AIS.	FD.
CESAT-NC1 ELV.	Commandant le collège de l'enseignement supérieur de l'armée de terre - NC1 ELEVES.	NC1.	HHD.
CEM CESAT.	Chef d'état-major du CESAT.	NC1.	HH0.
COM CSEM.	Commandant le CSEM.	NC1.	HHA.
COM EMSST.	Commandant l'EMSST.	NC1.	HHB.
ESCC.	Écoles de Saint-Cyr-Coëtquidan.	AIS.	ES.
COM ESCC NC1.	Général commandant les ESCC (PN/TC/TR).	NC1.	KLE.
COM ESCC NC1.	Général commandant les ESCC (PN grands subordonnés).	NC1.	KLA.
DFE-AIS.	Directeur des formations d'élèves - AIS des EOA et EOFIA.	AIS.	YR.
DFE-NC1.	Directeur des formations d'élèves - NC1 CADRES.	NC1.	KLD.
EAM-AIS.	Commandant l'école d'administration militaire - AIS des EOA du GEAM.	AIS.	YS.
EAM-NC1.	Commandant l'école d'administration militaire - NC1 CADRES.	NC1.	KLF.
DGER.	Directeur général de l'enseignement et de la recherche.	NC1.	KLB.
C2 CFA DGF.	Commandant en second, commandant de la formation adm et directeur général de la formation militaire.	NC1.	KLC.
COM EFM.	Commandant de l'école des fourriers de la marine.	NC1.	PWO.
COM BAT ESM.	Commandant du 1er bataillon de L'ESM - NC1 pour les EOA.	NC1.	KLM.
COM BAT ESM.	Commandant du 2e bataillon de l'ESM - NC1 pour les EOA.	NC1.	KLN.
COM BAT ESM.	Commandant du 3e bataillon de l'ESM - NC1 pour les EOA.	NC1.	KLO.
COM BAT ESM.	Commandant du 4e bataillon de l'ESM - NC1 pour les EOA.	NC1.	KLP.
COM BAT ESM.	Commandant de l'EMIA. NC1 pour les EOA.	NC1.	KLQ.
COM GR EAM.	Commandant du GRPT de l'EAM - NC1 pour les EOA.	NC1.	KLR.
Chef DET Terre ALL.	Chef de détachement de liaison terre français basé en Allemagne - NC1 pour les EOFIA.	NC1.	KLS.
ENSOA-AIS.	Commandant l'école nationale des sous-officiers d'active.	AIS.	EV.
ENSOA-NC1.	Commandant l'école nationale des sous-officiers d'active.	NC1.	LXA.
ENSOA ADJ.	Colonel adjoint.	NC1.	LXB.
ENSOA DGF.	Directeur général de la formation.	NC1.	LXD.
CNEC.	Chef de corps.	NC1.	HQ0.
EMSOME-AIS.	Commandant l'école militaire de spécialisation de l'outre-mer et de l'étranger.	AIS.	FI.
EMSOME NC1.	Commandant l'école militaire de spécialisation de l'outre-mer et de l'étranger.	NC1.	LWA.
CDC EMSOME.	Chef de corps de l'EMSOME.	NC1.	LW0.
EMS-AIS.	Commandant les écoles militaires de Saumur.	AIS.	EB.

EMS-NC1.	Commandant les écoles militaires de Saumur (PN/TC/TR).	NC1.	KCA.
EMS-NC1.	Commandant les écoles militaires de Saumur (PN grands subordonnés).	NC1.	KCB.
EMS - COL ADJ et CFA.	Colonel adjoint et commandant de la formation administrative.	NC1.	KC0.
CEERAT.	Commandant le centre d'enseignement et d'études du renseignement de l'armée de terre.	NC1.	PY0.
CDNBC.	Commandant le centre de défense nucléaire, biologique et chimique.	NC1.	PX0.
EMS DFB NC1.	Directeur de la formation blindée (PN/TC/TR).	NC1.	KCD.
EMS DFB NC1.	Directeur de la formation blindée (PN grands subordonnés).	NC1.	KCE.
EMS DFC.	Directeur de la formation commune.	NC1.	KCF.
EMB-AIS.	Commandant les écoles militaires de Bourges et l'école du matériel.	AIS.	49.
EMB-NC1.	Commandant les écoles militaires de Bourges et l'école du matériel (PN/TC/TR).	NC1.	MAP.
EMB-NC1.	Commandant les écoles militaires de Bourges et l'école du matériel (PN grands subordonnés).	NC1.	MAF.
EMB-NC1 ÉCOLE MAT ELV.	Commandant l'école du matériel - NC1 élèves MAT.	NC1.	MAQ.
EMB-NC1 ÉCOLE TRN ELV.	Commandant l'école du train - NC1 élèves TRN.	NC1.	MAG.
COM CFL.	Commandant le centre de formation logistique.	NC1.	MAH.
ÉCOL MAT DEP.	Directeur des études et de la prospective de l'école du matériel.	NC1.	MAI.
ÉCOL TRN DEP.	Directeur des études et de la prospective de l'école du train.	NC1.	MAJ.
ÉCOLE MAT DF CADRES.	Directeur de la formation de l'école du matériel cadres.	NC1.	MAK.
ÉCOLE MAT DF ÉLÈVES.	Directeur de la formation de l'école du matériel élèves.	NC1.	MAL.
ÉCOLE TRN DF CADRES.	Directeur de la formation de l'école du train cadres.	NC1.	MAM.
ÉCOLE TRN DF ÉLÈVES.	Directeur de la formation de l'école du train élèves.	NC1.	MAN.
EMB CCPIEC.	Chef de la cellule pilotage de l'instruction élémentaire de conduite.	NC1.	MAO.
EMB CFA.	Commandant de la formation administrative.	NC1.	MAB.
EMB COM CFA-PTL.	Commandant du centre de formation franco-allemand du personnel technico-logistique Tigre.	NC1.	HJO.
EMD-AIS.	Commandant les écoles militaires de Draguignan.	AIS.	ED.
EMD-NC1.	Premier notateur des officiers (PN/TC/TR).	NC 1.	KBE.
EMD-NC1.	Commandant les écoles militaires de Draguignan (PN grands subordonnés).	NC 1.	KBD.
EMD ADJ.	Adjoint au COM EMD (PN grands subordonnés).	NC 1.	KBJ.
EMD ADJ et CFA.	Colonel adjoint des écoles militaires de Draguignan et commandant de la formation administrative.	NC 1.	KBH.
EMD ADJ INFANTERIE.	Colonel adjoint infanterie.	NC 1.	KBF.
EMD DEP INF.	Directeur des études et de la prospective infanterie.	NC 1.	KBL.
EMD DEP ART.	Directeur des études et de la prospective artillerie.	NC 1.	KBO.
EMD DFI.	Directeur de la formation de l'infanterie.	NC 1.	KBM.
EMD DFI ÉLÈVES.		NC 1.	KBN.

	Directeur de la formation infanterie. Élèves officiers et officiers élèves de l'infanterie.		
EMD DFA.	Directeur de la formation artillerie.	NC 1.	KBP.
EMD DFA ÉLÈVES.	Directeur de la formation artillerie. Élèves officiers et officiers élèves de l'artillerie.	NC 1.	KBQ.
COM EMHM.	Commandant l'école militaire de haute montagne.	NC 1.	LS0.
COM ETAP.	Commandant l'école des troupes aéroportées.	NC 1.	MF0.
EGEN AIS.	Commandant l'école du génie.	AIS.	EG.
EGEN NC1.	Commandant l'école du génie (TC/TR/PN).	NC1.	LZB.
EGEN NC1.	Commandant l'école du génie (PN grands subordonnés).	NC1.	LZA.
EGEN COL ADJ.	Colonel adjoint de l'école du génie.	NC1.	LZ0.
EGEN DGF.	Directeur général de la formation.	NC1.	LZD.
ÉCOLE TRS AIS.	Commandant l'école des transmissions.	AIS.	ET.
ÉCOLE TRS NC1.	Commandant l'école des transmissions (TC/TR/PN).	NC1.	MBA.
ÉCOLE TRS NC1.	Commandant l'école des transmissions (PN grands subordonnés).	NC1.	MBB.
ÉCOLE TRS COL ADJ.	École des transmissions - colonel adjoint.	NC1.	MB0.
ÉCOLE TRS DGF.	École des transmissions - directeur général de la formation.	NC1.	MBC.
EALAT-AIS.	Commandant l'école de l'aviation légère de l'armée de terre.	AIS.	EH.
EALAT COL ADJ.	Colonel adjoint et chef d'état-major de l'école de l'aviation légère de l'armée de terre.	NC1.	KEA.
EALAT base CANNET.	Chef de corps de la base école général Lejay - Le Cannet-des-Maures.	NC1.	KE0.
EALAT base DAX.	Chef de corps de la base école général Navelet - Dax.	NC1.	KD0.
EALAT COM CFIA - NH90.	Commandant le centre de formation interarmées - NH 90.	NC1.	KEC.
EALAT EFA TIGRE.	Commandant l'école franco-allemande - formation TIGRE.	NC1.	JX0.
CFDP.	Chargé des fonctions de directeur de projet pour la conduite du changement « finances-rémunération ».	AIS.	44.
CFDP.	Chargé des fonctions de directeur de projet pour la conduite du changement « finances-rémunération ».	NC1.	JS11.
CDC CERHS.	Chef de corps du centre d'expertise des ressources humaines et de la solde.	NC1.	JS13.

8. DIRECTION DU RENSEIGNEMENT MILITAIRE.

8.1. Tableaux relatifs aux circuits.

8.1.1. Direction.

P. NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
OFF GX.		DRM.	DRM.		DRM.
CHEF CAB.		GAL DIR.	GAL DIR AIS.	GAL DIR AIS.	DRM.
CHAR MISSION.		GAL DIR.	GAL DIR AIS.	GAL DIR AIS.	DRM.
AE.		GAL DIR AIS.	DRM.	GAL DIR AIS.	DRM.
AS.		GAL DIR AIS.	DRM.	GAL DIR AIS.	DRM.
CODIR.		DA.	GAL DIR AIS.	GAL DIR AIS.	DRM.
CHEF SEC PR.		DA.	GAL DIR AIS.	GAL DIR AIS.	DRM.
TC/TR/PN.		CPT-DRM.	DRM.	CPT-DRM.	DRM.
COL.		AE, AS, SDO, SDE, ADJ SOUS DIR PFC, CHEF J2.	CPT-DRM.	CPT-DRM.	DRM.
LCL.		AE, AS, SDO, SDE, ADJ SOUS DIR PFC, CHEF J2.	CPT-DRM.	CPT-DRM.	DRM.
SLT/LTN/CNE/CDT.		AE, AS, SDO, SDE, ADJ SOUS DIR PFC, CHEF J2.	CPT-DRM.	AE, AS, SDO, SDE, ADJ SOUS DIR PFC, CHEF J2.	CPT-DRM.
S-O.		CDB, ADJ CHEF J2.	CODIR, SDO, SDE, ADJ SOUS DIR PFC, CHEF J2.	CODIR, SDO, SDE, ADJ SOUS DIR PFC, CHEF J2.	CPT-DRM.

8.1.2. Centres de formation.

8.1.2.1. Centre de formation et d'emploi relatif aux émissions électromagnétiques.

P. NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT CFEEE.	SDO.	CPT-DRM.	DRM.	CPT-DRM.	DRM.
COL.		CDT CFEEE.	CPT-DRM.	CPT-DRM.	DRM.
LCL.		CDT CFEEE.	CPT-DRM.	CPT-DRM.	DRM.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDT CFEEE.	CPT-DRM.	CDT CFEEE.	CPT-DRM.
S-O.		CDIV. CDB.	CDT CFEEE.	CDT CFEEE.	CPT-DRM.

8.1.2.2. Centre de formation interarmées d'interprétation de l'imagerie.

P. NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT CFIII.	SDO.	CPT-DRM.	DRM.	CPT-DRM.	DRM.
COL.		CDT CFIII.	CPT-DRM.	CPT-DRM.	DRM.
LCL.		CDT CFIII.	CPT-DRM.	CPT-DRM.	DRM.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDT CFIII.	CPT-DRM.	CDT CFIII.	CPT-DRM.
S-O.			CDT CFIII.	CDT CFIII.	CPT-DRM.

		CDIV. CDB.			
--	--	---------------	--	--	--

8.1.2.3. Centre de formation interarmées au renseignement.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT CFIAR.		CPT-DRM.	DRM.	CPT-DRM.	DRM.
COL.		CDT CFIAR.	CPT-DRM.	CPT-DRM.	DRM.
LCL.		CDT CFIAR.	CPT-DRM.	CPT-DRM.	DRM.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDT CFIAR.	CPT-DRM.	CDT CFIAR.	CPT-DRM.
S-O.		CDIV. CDB.	CDT CFIAR.	CDT CFIAR.	CPT-DRM.

8.1.3. Détachements avancés des transmissions.

8.1.3.1. Détachements avancés des transmissions en métropole.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef DAT (TR).		CPT-DRM.	DRM.	CPT-DRM.	DRM.
COL.		SDO.	CPT-DRM.	CPT-DRM.	DRM.
LCL.		SDO.	CPT-DRM.	CPT-DRM.	DRM.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SDO.	CPT-DRM.	SDO.	CPT-DRM.
S-O.		Chef DAT.	SDO.	SDO.	CPT-DRM.

8.1.3.2. Détachements avancés des transmissions hors métropole.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef DAT.	COMIAS.	SDO.	CPT-DRM.	CPT-DRM.	DRM.
COL.		SDO.	CPT-DRM.	CPT-DRM.	DRM.
LCL.		SDO.	CPT-DRM.	CPT-DRM.	DRM.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SDO.	CPT-DRM.	SDO.	CPT-DRM.
S-O.		Chef DAT.	SDO.	SDO.	CPT-DRM.

8.1.4. Centre national de ciblage et centre militaire d'observation par satellites.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		Chef de centre.	CPT-DRM.	CPT-DRM.	DRM.
LCL.		Chef de centre.	CPT-DRM.	CPT-DRM.	DRM.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef de centre.	CPT-DRM.	Chef de centre.	CPT-DRM.
S-O.		Chef de centre.	CPT-DRM.	Chef de centre.	CPT-DRM.

8.2. Tableaux relatifs aux codes et niveaux d'accréditation.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCRÉDITATION.	CODE.
DRM.	Directeur du renseignement militaire.	TDC.	33.
GAL DIR AIS.	Général directeur - autorité immédiatement supérieure.	AIS.	YB.
GAL DIR.	Général directeur.	NC1.	JVA.
GAL ADJ.	Général adjoint au directeur.	NC1.	JVB.
ADJ EXT.	Adjoint relations extérieures.	NC1.	JVD.
ADJ SÉCU.	Adjoint sécurité.	NC1.	JVE.
CODIR.	Coordinateur de direction.	NC1.	JVC.
DRM.	Directeur du renseignement militaire.	TDC.	33.
CPT-DRM.	Chef de participation terre de la direction du renseignement militaire ou autorité immédiatement supérieure (sous-directeur personnel finances capacité).	AIS.	RY.
CPT-DRM.	Chef de participation terre de la direction du renseignement militaire ou autorité immédiatement supérieure (sous-directeur personnel finances capacité).	NC1.	JV6.
CHEF J2.	Chef du bureau J2.	NC1.	JVJ.
SOUS DIR EXPL.	Sous-directeur exploitation.	NC1.	JVK.
SOUS DIR OPS.	Sous-directeur opérations.	NC1.	JVL.
ADJ SOUS DIR PFC.	Adjoint au sous-directeur personnel finances capacité.	NC1.	JVI.
CFEEE.	Commandant du centre de formation et d'emploi relatif aux émissions électromagnétiques.	NC1.	JVP.
CFIIL.	Commandant du centre de formation interarmées d'interprétation de l'imagerie.	NC1.	JVQ.
CFIAR.	Commandant du centre de formation interarmées au renseignement.	NC1.	HK0.
CHEF CENT NAT.	Chef du centre national de ciblage.	NC1.	JVR.
CHEF CENT MIL.	Chef du centre militaire d'observation par satellites.	NC1.	JVS.
OBS SAT.			

9. ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES.

9.1. Tableaux relatifs aux circuits.

9.1.1. État-major des armées et organismes rattachés.

9.1.1.1. État-major des armées - relations internationales.

9.1.1.1.1. Sous-chef relations internationales.

	NOTATION.	AVANCEMENT.
--	-----------	-------------

	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL BCM.		SCEM RI.	SCEM RI.	SCEM RI.	MGA.
S-O/BCM.		CDB.	CDB.		MGA.

9.1.1.1.2. Divisions organisations internationales.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM RI.	MGA.	SCEM RI.	MGA.
AD TR/PN.		SCEM RI (accrédité AIS CAB MIN).	CAB MIN.	SCEM RI (accrédité AIS CAB MIN).	CAB MIN.
COL AD zone Europe, Amérique du Nord, Asie centrale.		CDD.	CAB MIN.	SCEM RI (AIS CAB MIN).	CAB MIN.
LCL AD zone Europe, Amérique du Nord, Asie centrale.		CDD.	CAB MIN.	SCEM RI (AIS CAB MIN).	CAB MIN.
Cas particulier : COL OLIA - Postdam - Berlin - Hambourg - Stuttgart - Rome.		CDD.	SCEM RI.	SCEM RI.	MGA.
Cas particulier : COL OE - Ulm.		CDD.	SCEM RI.	SCEM RI.	MGA.
Cas particulier : COL au conseil franco-allemand.		CDD.	SCEM RI.	SCEM RI.	MGA.
Cas particulier : LCL <i>Nato School</i> - Oberammergau.		CDD.	SCEM RI.	SCEM RI.	CPT EMA.
Cas particulier : LCL MCCE - Eindhoven.		CDD.	SCEM RI.	SCEM RI.	CPT EMA.
Cas particulier : CNE <i>Nato School</i> - Oberammergau.		CDD.	SCEM RI.	CDD.	CPT EMA.
COL.		CDD.	SCEM RI.	SCEM RI.	MGA.
LCL.		CDD.	SCEM RI.	SCEM RI.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDD.	SCEM RI.	CDD.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDD.		MGA.
S-O AAD.		AD.	CDD.		MGA.

9.1.1.1.3. Divisions régions.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM RI.	MGA.	SCEM RI.	MGA.
AD TR/PN.		SCEM RI (accrédité AIS CAB MIN).	CAB MIN.	SCEM RI (accrédité AIS CAB MIN).	CAB MIN.
COL AD zone Afrique, Asie, Amérique latine, Océanie, Proche et Moyen-Orient.		CDD.	CAB MIN.	SCEM RI (AIS CAB MIN).	CAB MIN.

LCL AD zone Afrique, Asie, Amérique latine, Océanie, Proche et Moyen-Orient.		CDD.	CAB MIN.	SCEM RI (AIS CAB MIN).	CAB MIN.
Cas particulier : COL OLIA ACSS - Washington.		CDD.	SCEM RI.	SCEM RI.	MGA.
COL.		CDD.	SCEM RI.	SCEM RI.	MGA.
LCL.		CDD.	SCEM RI.	SCEM RI.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDD.	SCEM RI.	CDD.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDD.		MGA.
S-O AAD.		AD.	CDD.		MGA.

9.1.1.1.4. Divisions maîtrises des armements.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM RI.	MGA.	SCEM RI.	MGA.
Cas particulier : CONSMIL auprès OSCE - Vienne.		CDD.	SCEM RI.	SCEM RI.	MGA.
Cas particulier : COL CINRBC - Lille.		SCEM RI.	MGA.	SCEM RI.	MGA.
Cas particulier : LCL CCMFE - Aix-en-Provence.	Directeur CCMFE.	CDD.	SCEM RI.	SCEM RI.	CPT EMA.
COL.		CDD.	SCEM RI.	SCEM RI.	MGA.
LCL.		CDD.	SCEM RI.	SCEM RI.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDD.	SCEM RI.	CDD.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDD.		MGA.

9.1.1.1.5. Ambassade de France à l'étranger.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
ADA, AFT TC/TR/PN.		SCEM RI.	MGA.	SCEM RI.	MGA.
COL OLIA USJFCOM - Norfolk.		AD Washington.	SCEM RI.	SCEM RI.	MGA.
LCL OLIA USJFCOM - Norfolk.		AD Washington.	SCEM RI.	SCEM RI.	CPT EMA.
LCL OLIA - Shrivenham.		AD Londres.	SCEM RI.	SCEM RI.	CPT EMA.
COL ADA, AFT.		AD.	SCEM RI.	SCEM RI.	MGA.
LCL ADA, AFT.		AD.	SCEM RI.	SCEM RI.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		AD.	SCEM RI.	SCEM RI.	CPT EMA.
S-O.		AD.	CDD REG ou OI.		MGA.

9.1.1.1.6. Bureau représentation militaire à l'étranger.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.

LCL.		CDB.	SCEM RI.	SCEM RI.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDB.	SCEM RI.	CDB.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDB.		MGA.

9.1.1.1.7. Bureau représentation des étrangers.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM RI.	MGA.	SCEM RI.	MGA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDB.	SCEM RI.	CDB.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDB.		MGA.

9.1.1.1.8. Unité française de vérification - Creil.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM RI.	MGA.	SCEM RI.	MGA.
LCL.		CDC.	SCEM RI.	SCEM RI.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	SCEM RI.	CDC.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDC.	CDC.	MGA.

9.1.1.2. État-major des armées - opérations.

9.1.1.2.1. Sous-chef opérations.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-O.		SCEM OPS.	SCEM OPS.		MGA.
COL.		SCEM OPS.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	MGA.
S-O.		CDB.	SCEM OPS.		MGA.

9.1.1.2.2. Officier général chargé de la cyberdéfense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		OG CYBER.	SCEM OPS.	OG CYBER.	CPT EMA.

9.1.1.2.3. Centre de planification et de conduite des opérations.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM OPS.	MGA.	SCEM OPS.	MGA.
Officiers commissionnés.	Autorité sur théâtre.	CDC.	SCEM OPS.		

COL.		CDC.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	MGA.
LCL.		CDC.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	SCEM OPS.	CDC.	CPT EMA.
S-O.		ADJ TERRE.	CDC.		MGA.

9.1.1.2.4. Division Emploi.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL à la DPPSN.	CDD.	Préfet.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	CPT EMA.
COL.		CDD.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	MGA.
LCL.		CDD.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDD.	SCEM OPS.	CDD.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDD.		MGA.

9.1.1.2.5. Forces nucléaires.

	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-O.		ADJ CDD.	CDD.		MGA.

9.1.1.2.6. Bureau géographie, hydrographie, océanographie, météorologie.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM OPS.	MGA.	SCEM OPS.	MGA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDB.	SCEM OPS.	CDB.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDB.		MGA.

9.1.1.2.7. Établissement géographique interarmées - Creil.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM OPS.	MGA.	SCEM OPS.	MGA.
LCL.		CDC.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	SCEM OPS.	CDC.	CPT EMA.
S-O.		CDB.	CDC.	CDC.	MGA.

9.1.1.2.8. Commandement interarmées des hélicoptères - Paris.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CIH.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	MGA.

LCL.		CIH.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CIH.		MGA.

9.1.1.2.9. Commandement interarmées de l'espace - Paris.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM OPS.	MGA.	SCEM OPS.	MGA.
LCL.		CIE.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CIE.		MGA.

9.1.1.2.10. Centre interarmées de coordination de la logistique opérationnelle.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM OPS.	MGA.	SCEM OPS.	MGA.
COL.		CDC.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	MGA.
LCL.		CDC.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	SCEM OPS.	CDC.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDC.	CDC.	MGA.

9.1.1.2.11. Groupement interarmées « actions civilo-militaires ».

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM OPS.	MGA.	SCEM OPS.	MGA.
LCL.		CDC.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	SCEM OPS.	CDC.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDC.	CDC.	MGA.

9.1.1.2.12. Équipe interarmées des systèmes d'observation par satellite.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		CDC.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	SCEM OPS.	CDC.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDC.	CDC.	MGA.

9.1.1.3. État-major des armées - plans.

9.1.1.3.1. Secrétariat comité des capacités.

	NOTATION.	AVANCEMENT.
--	-----------	-------------

	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		ADJ SCEM PLANS.	SCEM PLANS.	SCEM PLANS.	MGA.

9.1.1.3.2. Division plans, programmation, évaluation.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Cas particulier : COL OE - Bonn.		CDD.	SCEM PLANS.	SCEM PLANS.	MGA.
COL.		CDD.	SCEM PLANS.	SCEM PLANS.	MGA.
LCL.		CDD.	SCEM PLANS.	SCEM PLANS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDD.	SCEM PLANS.	CDD.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDD.		MGA.

9.1.1.3.3. Division cohérence capacitaire.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CDD.	SCEM PLANS.	SCEM PLANS.	MGA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDD.	SCEM PLANS.	CDD.	CPT EMA.

9.1.1.3.4. Division cohérence programmes interarmées.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM PLANS.	MGA.	SCEM PLANS.	MGA.
COL.		CDD.	SCEM PLANS.	SCEM PLANS.	MGA.
LCL.		CDD.	SCEM PLANS.	SCEM PLANS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDD.	SCEM PLANS.	CDD.	CPT EMA.
S-O.		ADJ CDD.	CDD.		MGA.

9.1.1.3.5. Centre interarmées pour l'administration de l'interopérabilité opérationnelle des systèmes d'information et de communication.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		CDC.	SCEM PLANS.	SCEM PLANS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	SCEM PLANS.	CDC.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDC.		MGA.

9.1.1.4. État-major des armées - ressources humaines.

9.1.1.4.1. Sous-chef ressources humaines.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SIRH.					
COL.	Pôle SIRH.	SCEM RH.	SCEM RH.	SCEM RH.	MGA.
LCL.	Pôle SIRH.	SCEM RH.	SCEM RH.	SCEM RH.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.	Pôle SIRH.	SCEM RH.	SCEM RH.	SCEM RH.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	SCEM RH.		MGA.

9.1.1.4.2. Division ressources humaines.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CDD.	SCEM RH.	SCEM RH.	MGA.
LCL.		CDD.	SCEM RH.	SCEM RH.	PIP TERRE.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDD.	SCEM RH.	CDD.	PIP TERRE.
S-O.		CDS.	CDD.		MGA.

9.1.1.5. État-major des armées - soutien.

9.1.1.5.1. Sous-chef soutien.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		SCEM SOUTIEN.	SCEM SOUTIEN.	SCEM SOUTIEN.	MGA.

9.1.1.5.2. Division soutien logistique interarmées.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL NAMSA - Capellen.		CDD.	SCEM SOUTIEN.	SCEM SOUTIEN.	CPT EMA.
COL.		CDD.	SCEM SOUTIEN.	SCEM SOUTIEN.	MGA.
LCL.		CDD.	SCEM SOUTIEN.	SCEM SOUTIEN.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDD.	SCEM SOUTIEN.	CDD.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDD.		MGA.

9.1.1.5.3. Pôle performance synthèse.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CDP.	SCEM SOUTIEN.	SCEM SOUTIEN.	MGA.
LCL.		CDP.	SCEM SOUTIEN.	SCEM SOUTIEN.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDP.	SCEM SOUTIEN.	CDP.	CPT EMA.

S-O.		CDS.	CDP.		MGA.
------	--	------	------	--	------

9.1.1.5.4. Centre d'identification des matériels de la défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	SCEM SOUTIEN.	CDC.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDC.		MGA.

9.1.1.5.5. Commissariat aux transports et aux travaux publics de bâtiment.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM SOUTIEN.	MGA.	SCEM SOUTIEN.	MGA.
COL.		COM ADJ.	SCEM SOUTIEN.	SCEM SOUTIEN.	MGA.
LCL.		COM ADJ.	SCEM SOUTIEN.	SCEM SOUTIEN.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		COM ADJ.	SCEM SOUTIEN.	COM ADJ.	CPT EMA.
S-O.		COM ADJ.	COM ADJ.		MGA.

9.1.1.6. État-major des armées - cabinet.

9.1.1.6.1. Cabinet du chef d'état-major des armées.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CDCAB.	CDCAB.	CDCAB.	MGA.
LCL.		CDCAB.	CDCAB.	CDCAB.	CPT EMA.
Officiers chancellerie.		CDCAB.	CDCAB.	CDCAB.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDCAB.	CDCAB.	CDCAB.	CPT EMA.
S-O.		ADJ CDCAB.	CDCAB.		MGA.

9.1.1.6.2. Cellule communications.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		CDCAB.	MGA.	CDCAB.	MGA.
COL.		CONSCOM.	CDCAB.	CDCAB.	MGA.
LCL.		CONSCOM.	CDCAB.	CDCAB.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CONSCOM.	CDCAB.	CONSCOM	CPT EMA.

9.1.1.7. État-major des armées - officier adjoint major général des armées.

9.1.1.7.1. Quartier général.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NL.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		OA MGA.	MGA.	OA MGA.	MGA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDQG.	OA MGA.	CDQG.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDQG.		MGA.

9.1.1.7.2. Pôle performance transformation.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NL.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		OA MGA.	MGA.	OA MGA.	MGA.
COL.		CDP.	OA MGA.	OA MGA.	MGA.
LCL.		CDP.	OA MGA.	OA MGA.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDP.	OA MGA.	CDP.	CPT EMA.
S-O.		CDB.	OA MGA.		MGA.

9.1.1.7.3. Pôle études et prospective.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NL.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL OLIA au Sénat.		CDP.	OA MGA.	OA MGA.	MGA.
COL.		CDP.	OA MGA.	OA MGA.	MGA.

9.1.1.7.4. Officier supérieur adjoint.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NL.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COMSIC, section JUROPS.					
COL.		OSA.	OA MGA.	OA MGA.	MGA.
LCL.		OSA.	OA MGA.	OA MGA.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		OSA.	OA MGA.	OSA	CPT EMA.
S-O.		CDS.	OA MGA.		MGA.
Chancellerie et bureau personnel.					
LCL.		CDCAB.	CDCAB.	CDCAB.	CPT EMA.
LTN fonction chancellerie.		CDCAB.	CDCAB.	CDCAB.	CPT EMA.
LTN fonction personnel.		OSA.	OA MGA.	OSA	CPT EMA.
S-O.		Chef chancellerie.	OSA		MGA.

9.1.1.7.5. Division études synthèse management général.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NL.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.

LCL.		OA MGA.	OA MGA.	OA MGA.	CPT EMA.
S-O/secrétaire MGA.		OA MGA.	OA MGA.		MGA.
S-O/PSO.		OA MGA.	OA MGA.		MGA.
S-O/secrétariat.		OA MGA.	OA MGA.		MGA.

9.1.1.7.6. Aumôneries.

	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-O.		Aumônier.	Aumônier.		MGA.

9.1.1.7.7. Pôle haut commandement des armées-Balard.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		CDP.	OA MGA.	OA MGA.	CPT EMA.

9.1.2. Organismes interarmées relevant de l'état-major des armées, accrédités comme autorité immédiatement supérieure.

9.1.2.1. Inspection des armées.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		IDA.	MGA.	IDA.	MGA.
COL pour emploi CAA.	Directeur CAA.	CEM.	IDA.	IDA.	MGA.
CDT pour emploi CAA.	Directeur CAA.	CEM.	IDA.	CEM.	IDA.
COL.		CEM.	IDA.	IDA.	MGA.
LCL.		CEM.	IDA.	IDA.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	IDA.	CEM.	IDA.
S-O.		CEM.	IDA.		MGA.

9.1.2.2. Centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Directeur.	MGA.	Directeur.	MGA.
Cas particulier : COL sous-directeur.		Directeur.	Directeur.	Directeur.	MGA.
COL.		Directeur adjoint.	Directeur.	Directeur.	MGA.
LCL.		Directeur adjoint.	Directeur.	Directeur.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Directeur adjoint.	Directeur.	Directeur adjoint.	Directeur CICDE.
S-O.		Directeur adjoint.	Directeur.		MGA.

9.1.2.3. Commandement des opérations spéciales.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COS.	MGA.	COS.	MGA.
COL.		CEM.	COS.	COS.	MGA.
LCL.		CEM.	COS.	COS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COS.	CEM.	COS.
S-O.		CDS.	CEM.	CEM.	COS.

9.1.2.4. État-major interarmées de force et d'entraînement.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM EMIA-FE.	MGA.	COM EMIA-FE.	MGA.
COL.		CEM.	COM EMIA-FE.	COM EMIA-FE.	MGA.
LCL.		CEM.	COM EMIA-FE.	COM EMIA-FE.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COM EMIA-FE.	CEM.	COM EMIA-FE.
S-O.		CDB.	CEM.	CEM.	COM EMIA-FE.

9.1.2.5. Centre multimodal des transports et organismes rattachés.

9.1.2.5.1. Centre multimodal des transports.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		COM CMT.	COM CMT.	COM CMT.	MGA.
LCL.		COM CMT.	COM CMT.	COM CMT.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		COM CMT.	COM CMT.	COM CMT.	COM CMT.
S-O.		CDS ou CDD.	COM CMT.	COM CMT.	COM CMT.

9.1.2.5.2. Centre des transports et transits de surface.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM CMT.	MGA.	COM CMT.	MGA.
COL.		CDC.	COM CMT.	COM CMT.	MGA.
LCL.		CDC.	COM CMT.	COM CMT.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COM CMT.	CDC.	COM CMT.
S-O.		CDS.	CDC.	CDC.	COM CMT.

9.1.2.5.3. 519e groupe de transit maritime.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM CMT.	MGA.	COM CMT.	MGA.
COL.		CDC.	COM CMT.	COM CMT.	MGA.
LCL.		CDC.	COM CMT.	COM CMT.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COM CMT.	CDC.	COM CMT.
S-O.		CDS.	CDC.	CDC.	COM CMT.

9.1.2.6. Centre national des sports de la défense et organisme rattaché.

9.1.2.6.1. Centre national des sports de la défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM CNSD.	MGA.	COM CNSD.	MGA.
COL ADJ.		COM CNSD.	COM CNSD.	COM CNSD.	MGA.
LCL chef SEM.		COM CNSD.	COM CNSD.	COM CNSD.	CPT EMA.
LCL.		CDC EIS.	COM CNSD.	COM CNSD.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC EIS.	COM CNSD.	CDC EIS.	COM CNSD.
S-O.		CDS.	CDC EIS.	CDC EIS.	COM CNSD.

9.1.2.6.2. Centre sportif d'équitation militaire.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM CNSD.	MGA.	COM CNSD.	MGA.
LCL.		CDC CSEM.	COM CNSD.	COM CNSD.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC CSEM.	COM CNSD.	CDC CSEM.	COM CNSD.
S-O.		CDU.	CDC CSEM.	CDC CSEM.	COM CNSD.

9.1.2.7. Direction de la sécurité aéronautique d'État.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DSAE.	MGA.	DSAE.	MGA.
COL.		CEM/SD/CHEF CDPGE.	DSAE.	DSAE.	MGA.
LCL.		CEM/SD/CHEF CDPGE.	DSAE.	DSAE.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM/SD/CHEF CDPGE.	DSAE.	CEM/SD/CHEF CDPGE.	DSAE.
S-O.		CDS/CEM/CHEF CDPGE.	DIRNAV.		MGA.

9.1.2.8. Institut de recherche stratégique de l'école militaire.

	NOTATION.	AVANCEMENT.

	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		D IRSEM.	MGA.	D IRSEM.	MGA.
LCL.		DS.	D IRSEM.	D IRSEM.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SG.	D IRSEM.	SG.	D IRSEM.
S-O.		CS.	SG.	SG.	D IRSEM.

9.1.2.9. Pôle interarmées de traitement du danger des munitions et explosifs.

9.1.2.9.1. Cellule de commandement et de pilotage.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
PN (chef PIAM)		JCE.	MGA.	JCE.	MGA.
COL.		Chef PIAM.	JCE.	JCE.	MGA.
LCL.		Chef PIAM.	JCE.	JCE.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef PIAM.	JCE.	Chef PIAM.	JCE.
S-O.		CDS.	Chef PIAM.	Chef PIAM.	JCE.

9.1.2.9.2. Centre interarmées des munitions et explosifs.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef CIAM.		JCE.	MGA.	JCE.	MGA.
COL.		Chef CIAM.	JCE.	JCE.	MGA.
LCL.		Chef CIAM.	JCE.	JCE.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef CIAM.	JCE.	Chef CIAM.	JCE.
S-O.		CDS.	Chef CIAM.	Chef CIAM.	JCE.

9.1.2.10. État-major interarmées outre-mer et à l'étranger - forces françaises à Djibouti.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMFOR.	MGA.	COMFOR.	MGA.
Officier communication et officier chancellerie.		COMFOR.	COMFOR.	COMFOR.	COMFOR.
LCL.		CEMIA.	COMFOR.	COMFOR.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEMIA.	COMFOR.	CEMIA.	COMFOR.
S-O.		CDS.	CEMIA.	CEMIA.	COMFOR.

9.1.2.11. État-major interarmées outre-mer et à l'étranger - forces françaises aux Émirats Arabes Unis.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN (COL AIA).		COMFOR.	MGA.	COMFOR.	MGA.

SLT/LTN/CNE/CDT.		CEMIA.	COMFOR.	CEMIA.	COMFOR.
S-O.		CDS.	CEMIA.	CEMIA.	COMFOR.

9.1.2.12. *État-major interarmées outre-mer et à l'étranger - forces françaises au Gabon.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef CAB.		COMFOR.	COMFOR.	COMFOR.	COMFOR.
LCL.		CEMIA.	COMFOR.	COMFOR.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEMIA.	COMFOR.	CEMIA.	COMFOR.
S-O CHANCELIER.		COMFOR.	COMFOR.	COMFOR.	COMFOR.
S-O.		CDD ou équivalent.	CEMIA.	CEMIA.	COMFOR.

9.1.2.13. *Éléments français au Sénégal.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMELEF.	MGA.	COMELEF.	MGA.
Chef CAB.		COMELEF.	COMELEF.	COMELEF.	COMELEF.
LCL.		AIA.	COMELEF.	COMELEF.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		AIA.	COMELEF.	AIA.	COMELEF.
S-O.		CDD.	AIA.	AIA.	COMELEF.

9.1.2.14. *État-major interarmées outre-mer et à l'étranger - forces armées dans la zone sud de l'Océan Indien.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMSUP.	MGA.	COMSUP.	MGA.
LCL.		CEMIA.	COMSUP.	COMSUP.	CPT EMA.
LCL chef de cabinet.		COMSUP.	COMSUP.	COMSUP.	CPT EMA.
Chancelier.		COMSUP.	COMSUP.	COMSUP.	COMSUP.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEMIA.	COMSUP.	CEMIA.	COMSUP.
S-O.		CDS.	CEMIA.	CEMIA.	COMSUP.

9.1.2.15. *État-major interarmées outre-mer et à l'étranger - forces armées en Guyane.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMSUP.	MGA.	COMSUP.	MGA.
LCL.		CEMIA.	COMSUP.	COMSUP.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEMIA.	COMSUP.	CEMIA.	COMSUP.
S-O.		CDB.	CEMIA.	CEMIA.	COMSUP.

9.1.2.16. *État-major interarmées outre-mer et à l'étranger - forces armées aux Antilles.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL AIA.		COMSUP.	COMSUP.	COMSUP.	MGA.
LCL.		CEMIA.	COMSUP.	COMSUP.	CPT EMA.

9.1.2.17. *État-major interarmées outre-mer et à l'étranger - forces armées en Nouvelle-Calédonie.*

9.1.2.17.1. État-major.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
ADJ TERRE.		COMSUP.	COMSUP.	COMSUP.	MGA.
CAS PARTICULIER : CHEF CAB et CHEF CHANC.		COMSUP.	COMSUP.	COMSUP.	COMSUP.
LCL.		CEMIA.	COMSUP.	COMSUP.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEMIA.	COMSUP.	CEMIA.	COMSUP.
S-O.		CDB.	CEMIA.	CEMIA.	COMSUP.

9.1.2.17.2. Service de transit.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE SERVICE.		CEMIA.	COMSUP.	CEMIA.	COMSUP.
S-O.		CSTMI.	CEMIA.	CEMIA.	COMSUP.

9.1.2.18. *État-major interarmées outre-mer et à l'étranger - Forces armées en Polynésie française.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMSUP.	MGA.	COMSUP.	MGA.
COL.		CEMIA.	COMSUP.	COMSUP.	MGA.
LCL.		CEMIA.	COMSUP.	COMSUP.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEMIA/AIA.	COMSUP.	CEMIA/AIA.	COMSUP.
S-O.		CDU.	CEMIA.	CEMIA.	COMSUP.

9.1.2.19. *Organismes à vocation interarmées de zone de défense et de sécurité.*

9.1.2.19.1. Cabinet du gouverneur militaire de Paris.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.

	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN (CHEF CABINET-ACSR).		OGZDS PARIS.	MGA.	OGZDS PARIS.	MGA.
COL.		GAE ou chef de cabinet ou ACSR.	OGZDS PARIS.	OGZDS PARIS.	MGA.
LCL.		GAE ou chef de cabinet ou ACSR.	OGZDS PARIS.	OGZDS PARIS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		GAE ou chef de cabinet ou ACSR.	OGZDS PARIS.	GAE ou chef de cabinet ou ACSR.	OGZDS PARIS.
S-O.		CDB ou équivalent.	CEMIAZD PARIS.	CEMIAZD PARIS.	OGZDS PARIS.

9.1.2.19.2. Partie sommitale de l'organisme à vocation interarmées zone de défense et de sécurité.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		OGZDS.	MGA.	OGZDS.	MGA.
COL (CONSCOM, CHEF CAB ET OFFICIER GARNISON SI NON PN/TR).		OGZDS.	OGZDS.	OGZDS.	MGA.
LCL (CONSCOM, CHEF CAB ET OFFICIER GARNISON SI NON PN/TR).		OGZDS.	OGZDS.	OGZDS.	CPT EMA.
LCL.		CDS.	OGZDS.	OGZDS.	CPT EMA.
CDT et OFF SUB.		CDS.	OGZDS.	OGZDS.	OGZDS.
S-O.		CDS ou équivalent.	CEMIA/ZDS.	CEMIA/ZDS.	OGZDS.

9.1.2.19.3. États-majors interarmées de zone de défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		OGZDS.	MGA.	OGZDS.	MGA.
OFFICIERS GI NEDEX n° 7.	Chef GI.	CEMIAZD PARIS.	OGZDS PARIS.	CEMIAZD PARIS.	OGZDS PARIS.
COL.		CEMIA/ZDS.	OGZDS.	OGZDS.	MGA.
LCL.		CEMIA/ZDS.	OGZDS.	OGZDS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEMIA/ZDS.	OGZDS.	CEMIAZD.	OGZDS.
S-O.		CDS ou équivalent.	CEMIA/ZDS.	CEMIAZD.	OGZDS.

9.1.2.19.4. Délégations militaires départementales.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
DMD DOUBLE FONCTION.	OGZDS.	Chaîne fonctionnelle.	Chaîne fonctionnelle.	Chaîne fonctionnelle.	Chaîne fonctionnelle.
COL DMD .	CEMIA/ZDS.	OGZDS.	OGZDS.	OGZDS.	MGA.

LCL DMD MONO FONCTION.	CEMIA/ZDS.	OGZDS.	OGZDS.	OGZDS.	CPT EMA.
COL DMD ADJOINT.		DMD.	OGZDS.	OGZDS.	MGA.
LCL DMD ADJOINT.		DMD.	OGZDS.	OGZDS.	CPT EMA.
DMD ADJOINT À L'OGZDS SUD-EST.		OGZDS SUD-EST.	OGZDS SUD-EST.	OGZDS SUD-EST.	MGA.
COL.		DMD.	OGZDS.	OGZDS.	MGA.
LCL.		DMD.	OGZDS.	OGZDS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DMD.	OGZDS.	CEMIA/ZDS.	OGZDS.
S-O.		DMD.	CEMIA/ZDS.	CEMIA/ZDS.	OGZDS.

9.1.2.20. Organisation du traité de l'Atlantique Nord - Allied Command Transformation.

9.1.2.20.1. Allied Command Transformation - Norfolk.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		NLR.	MGA.	NLR.	MGA.
LCL (ACT à BRUXELLES).		CEM REPDEF OTAN.	NLR.	NLR.	CPT EMA.
LCL (ACT à MONS).		CEM NMR Mons.	NLR.	NLR.	CPT EMA.
COL.		NLR.	NLR.	NLR.	MGA.
LCL.		NLR.	NLR.	NLR.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		NLR.	NLR.	NLR.	NLR.
S-O INSÉRÉS.		Autorité de proximité.	NLR.	NLR.	NLR.
S-O NON INSÉRÉS .		NSE Norfolk.	NLR.	NLR.	NLR.

9.1.2.20.2. Joint Warfare Centre - Stavanger.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		NLR.	MGA.	NLR.	MGA.
LCL.		SNR Stavanger.	NLR.	NLR.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SNR Stavanger.	NLR.	SNR Stavanger.	NLR.
S-O INSÉRÉS.		Autorité de proximité.	SNR Stavanger.	SNR Stavanger.	NLR.
S-O NON INSÉRÉS.		NSE Stavanger.	SNR Stavanger.	SNR Stavanger.	NLR.

9.1.2.20.3. Joint Force Training Centre - Bydgoszcz.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		NLR.	MGA.	NLR.	MGA.
LCL.		SNR Bydgoszcz.	NLR.	NLR.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SNR Bydgoszcz.	NLR.	SNR Bydgoszcz.	NLR.
S-O INSÉRÉS.		Autorité de proximité.	SNR Bydgoszcz.	SNR Bydgoszcz.	NLR.

S-O NON INSÉRÉS.		NSE Bydgoszcz.	SNR Bydgoszcz.	SNR Bydgoszcz.	NLR.
------------------	--	----------------	----------------	----------------	------

9.1.2.20.4. Joint Analysis and Lessons Learned Centre - Monsanto.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		NLR.	MGA.	NLR.	MGA.
LCL.		SNR Monsanto.	NLR.	NLR.	CPT EMA.

9.1.2.21. Organisation du traité de l'Atlantique Nord - Allied Command Operations.

9.1.2.21.1. Supreme Headquarters Allied Powers Europe - Mons.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		NMR.	MGA.	NMR.	MGA.
COL.		CEM NMR Mons.	NMR.	NMR.	MGA.
LCL.		CEM NMR Mons.	NMR.	NMR.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT INSÉRÉS.		CEM NMR Mons.	NMR.	CEM NMR Mons.	NMR.
SLT/LTN/CNE/CDT NON INSÉRÉS.		NSE Mons.	NMR.	NSE Mons.	NMR.
S-O INSÉRÉS.		Autorité de proximité.	CEM NMR Mons.	CEM NMR Mons.	NMR.
S-O NON INSÉRÉS.		ADJ NSE Mons.	NSE Mons.	NSE Mons.	NMR.

9.1.2.21.2. Joint Force Command - Naples.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		NMR.	MGA.	NMR.	MGA.
COL.		SNR Naples.	NMR.	NMR.	MGA.
LCL.		SNR Naples.	NMR.	NMR.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SNR Naples.	NMR.	SNR Naples.	NMR.
S-O INSÉRÉS.		Autorité de proximité.	SNR Naples.	SNR Naples.	NMR.
S-O NON INSÉRÉS.		Autorité de proximité.	NSE Naples.	NSE Naples.	NMR.

9.1.2.21.3. Nato Communication and Information Systems Services Agency - Latina.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SNR Naples.	NMR.	SNR Naples.	NMR.
S-O.		NSE Latina.	SNR Naples.	SNR Naples.	NMR.

9.1.2.21.4. Joint Force Command - Brunssum.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		NMR.	MGA.	NMR.	MGA.
COL.		SNR Brunssum.	NMR.	NMR.	MGA.
LCL.		SNR Brunssum.	NMR.	NMR.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT INSÉRÉS.		SNR Brunssum.	NMR.	SNR Brunssum.	NMR.
SLT/LTN/CNE/CDT NON INSÉRÉS.		NSE Brunssum.	NMR.	NSE Brunssum.	NMR.
S-O INSÉRÉS.		Autorité de proximité.	SNR Brunssum.	SNR Brunssum.	NMR.
S-O NON INSÉRÉS.		ADJ NSE Brunssum.	NSE Brunssum.	NSE Brunssum.	NMR.

9.1.2.21.5. Force Command - Heidelberg.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL CHEF NSE NON PN.		NMR.	SCEM RI.	SCEM RI.	CPT EMA.
COL.		SNR Heidelberg.	NMR.	NMR.	MGA.
LCL.		SNR Heidelberg.	NMR.	NMR.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SNR Heidelberg.	NMR.	SNR Heidelberg.	NMR.
S-O INSÉRÉS.		Autorité de proximité.	SNR Heidelberg.	SNR Heidelberg.	NMR.
S-O NON INSÉRÉS.		Autorité de proximité.	NSE Heidelberg.	NSE Heidelberg.	NMR.

9.1.2.21.6. Force Command - Madrid.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL CHEF NSE NON PN.		NMR.	SCEM RI.	SCEM RI.	CPT EMA.
COL.		SNR Madrid.	NMR.	NMR.	MGA.
LCL.		SNR Madrid.	NMR.	NMR.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SNR Madrid.	NMR.	SNR Madrid.	NMR.
S-O INSÉRÉS.		Autorité de proximité.	SNR Madrid.	SNR Madrid.	NMR.
S-O NON INSÉRÉS.		Autorité de proximité.	NSE Madrid.	NSE Madrid.	NMR.

9.1.2.21.7. Joint Force Command - Lisbonne.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		SNR Lisbonne.	NMR.	NMR.	MGA.
LCL.		SNR Lisbonne.	NMR.	NMR.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SNR Lisbonne.	NMR.	SNR Lisbonne.	NMR.
S-O INSÉRÉS.		Autorité de proximité.	SNR Lisbonne.	SNR Lisbonne.	NMR.
S-O NON INSÉRÉS.		NSE Lisbonne.	SNR Lisbonne.	SNR Lisbonne.	NMR.

9.1.2.21.8. Intelligence Fusion Centre - Molesworth/Nato Communication and Information Systems Services Agency - Northwood.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		SNR Northwood.	NMR.	NMR.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SNR Northwood.	NMR.	SNR Northwood.	NMR.
S-O.		Autorité de proximité.	SNR Northwood.	SNR Northwood.	NMR.

9.1.2.21.9. Allied Air Component Command Headquarters - Izmir.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		SNR Izmir.	NMR.	NMR.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SNR Izmir.	NMR.	SNR Izmir.	NMR.
S-O.		Autorité de proximité.	SNR Izmir.	SNR Izmir.	NMR.

9.1.2.21.10. Allied Air Component Command Headquarters - Ramstein.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-O.		Autorité de proximité.	SNR Ramstein.	SNR Ramstein.	NMR.

9.1.2.22. Organisation du traité de l'Atlantique Nord et Union européenne.

9.1.2.22.1. Organisation du traité de l'Atlantique Nord - Bruxelles.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.	MGA.	CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.	MGA.
COL.		ADJ REPDEF OTAN.	CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.	CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.	MGA.
LCL.		ADJ REPDEF OTAN.	CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.	CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		ADJ REPDEF OTAN.	CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.	ADJ REPDEF OTAN.	CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.
S-O.		ADJ REPDEF OTAN.	CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.	CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.	CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.

9.1.2.22.2. Union européenne - Bruxelles.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.

COL.		ADJ RMF UE.	CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.	CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.	MGA.
LCL.		ADJ RMF UE.	CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.	CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		ADJ RMF UE.	CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.	ADJ RMF UE.	CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.
S-O.		ADJ RMF UE.	CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.	CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.	CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.

9.1.2.23. Organisation des Nations unies - New York.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		Chef REPMIL ONU.	Chef REPMIL ONU.	Chef REPMIL ONU.	CPT EMA.

9.1.2.24. Service interarmées des munitions.

9.1.2.24.1. Direction.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
DIR ADJ SIMU.		DIR SIMU.	MGA.	DIR SIMU.	MGA.
COL.		DIR ADJ SIMU.	DIR SIMU.	DIR SIMU.	MGA.
LCL.		DIR ADJ SIMU.	DIR SIMU.	DIR SIMU.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DIR ADJ SIMU.	DIR SIMU.	DIR ADJ SIMU.	DIR SIMU.
S-O.		CDD.	DIR ADJ SIMU.	DIR ADJ SIMU.	DIR SIMU.

9.1.2.24.2. Établissements.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef d'établissement.		DIR SIMU.	MGA.	DIR SIMU.	MGA.
COL.		CDE.	DIR SIMU.	DIR SIMU.	MGA.
LCL.		CDE.	DIR SIMU.	DIR SIMU.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDE.	DIR SIMU.	CDE.	DIR SIMU.
S-O.		CDS ou CGMu.	CDE.	CDE.	DIR SIMU.

9.2. Tableaux relatifs aux codes et niveaux d'accréditation.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE.
MGA.	Major général des armées.	TDC.	54.
MGA.	Major général des armées.	AIS.	YC .
MGA.	Major général des armées.	NC1.	JYA.
CPT EMA	Chef de participation terre de	AIS/TDC 2.	55.

	l'état-major des armées.		
CPT EMA	Chef de participation terre de l'état-major des armées.	NC1.	J28.
SCEM RI.	Sous-chef d'état-major relations internationales.	AIS.	50.
SCEM RI.	Sous-chef d'état-major relations internationales.	NC1.	JYD.
CHEF DIV OI.	Chef division organisations internationales.	NC1.	JYP.
CHEF DIV REG.	Chef division régions.	NC1.	JYN.
CHEF DIV MA.	Chef division maîtrise des armements.	NC1.	JYQ.
AD ALGER.	Attaché de défense à Alger.	NC1.	JY2.
AD BANGKOK.	Attaché de défense à Bangkok.	NC1.	JY3.
AD BERLIN.	Attaché de défense à Berlin.	NC1.	JY4.
AD BEYROUTH.	Attaché de défense à Beyrouth.	NC1.	JY5.
AD BUDAPEST.	Attaché de défense à Budapest.	NC1.	JY6.
AD HANOÏ.	Attaché de défense à Hanoï.	NC1.	JY7.
AD LA HAYE.	Attaché de défense à La Haye.	NC1.	JY8.
AD LE CAIRE.	Attaché de défense au Caire.	NC1.	JY9.
AD LONDRES.	Attaché de défense à Londres.	NC1.	J21.
AD MADRID.	Attaché de défense à Madrid.	NC1.	JY18.
AD MEXICO.	Attaché de défense à Mexico.	NC1.	J53.
AD NOUAKCHOTT.	Attaché de défense à Nouakchott.	NC1.	JY19.
AD OTTAWA.	Attaché de défense à Ottawa.	NC1.	JY20.
AD PRETORIA.	Attaché de défense à Pretoria.	NC1.	J26.
AD RABAT.	Attaché de défense à Rabat.	NC1.	JY21.
AD ROME.	Attaché de défense à Rome.	NC1.	JY22.
AD WASHINGTON.	Attaché de défense à Washington.	NC1.	J18.
AD YAOUNDÉ.	Attaché de défense à Yaoundé.	NC1.	JY23.
AD ZAGREB.	Attaché de défense à Zagreb.	NC1.	JY24.
CHEF REPREMIL.	Chef du bureau représentation militaire à l'étranger.	NC1.	J25.
CHEF REPETRAN.	Chef du bureau représentation des étrangers.	NC1.	J24.
CHEF UFV.	Chef de l'unité française de vérification.	NC1.	OK0.
SCEM OPS.	Sous-chef d'état-major opérations.	AIS.	51.
SCEM OPS.	Sous-chef d'état-major opérations.	NC1.	JYC.
OG CYBER.	officier général chargé de la cyberdéfense.	NC1.	J30.
CHEF CPCO.	Chef du centre de planification et de conduite des opérations.	NC1.	JY1.
CHEF DIV EMPLOI.	Chef division emploi.	NC1.	JYU.
CHEF DIV FN.	Chef de la division forces nucléaires.	NC1.	J12.
CHEF BGHOM.	Chef du bureau géographie, hydrographie, océanographie et météorologie.	NC1.	J10.
CDT EGI.	Commandant l'établissement géographique interarmées.	NC1.	J11.

CIH.	Commandant interarmées des hélicoptères.	NC1.	JY12.
CIE.	Commandant interarmées de l'espace.	NC1.	JY51.
CHEF CICLO.	Chef du centre interarmées de coordination de la logistique opérationnelle.	NC1.	HLB.
CDT GIACM.	Commandant le groupement interarmées d'actions civilo-militaires.	NC1.	MG0.
CDT EISOS.	Commandant l'équipe interarmées des systèmes d'observation par satellite.	NC1.	J15.
SCEM PLANS.	Sous-chef d'état-major plans.	AIS.	53.
SCEM PLANS.	Sous-chef d'état-major plans.	NC1.	JY11.
ADJ SCEM PLANS.	Adjoint au sous-chef d'état-major plans.	NC1.	J13.
CHEF DIV PPE.	Chef de la division plans, programmation, évaluation.	NC1.	JYV.
CHEF DIV COCA.	Chef de la division cohérence capacitaire.	NC1.	JY13.
CHEF DIV CPI.	Chef de la division cohérence des programmes interarmées.	NC1.	JYT.
CHEF CIADIOS.	Chef du centre interarmées pour l'administration de l'interopérabilité opérationnelle des systèmes d'information et de communication.	NC1.	J35.
SCEM RH.	Sous-chef d'état-major ressources humaines.	AIS.	58.
SCEM RH.	Sous-chef d'état-major ressources humaines.	NC1.	J19.
CHEF DIV RH.	Chef de la division ressources humaines.	NC1.	JYS.
SCEM SOUTIEN.	Sous-chef d'état-major soutien.	AIS.	52.
SCEM SOUTIEN.	Sous-chef d'état-major soutien.	NC1.	JYB.
CHEF DIV SLI.	Chef de la division soutien logistique interarmées.	NC1.	JYR.
CHEF PPS.	Chef du pôle performance synthèse.	NC1.	J20.
CHEF CIMD.	Chef du centre d'identification des matériels de la défense.	NC1.	J14.
ADJ COMITTPB.	Commissaire adjoint aux transports et travaux publics de bâtiment.	NC1.	J16.
CHEF DE CAB.	Chef de cabinet du chef d'état-major des armées.	AIS.	56.
CHEF DE CAB.	Chef de cabinet du chef d'état-major des armées.	NC1.	JYH.
CONSCOM.	Conseiller communication du chef d'état-major des armées.	NC1.	JYJ.
OA MGA.	Officier adjoint au major général des armées.	AIS.	57.
OA MGA.	Officier adjoint au major général des armées.	NC1.	JYF.
CDT QG.	Commandant le quartier général.	NC1.	JYK.
CHEF PPT.	Chef du pôle performance	NC1.	JYG.

	transformation.		
CHEF PEP.	Chef du pôle études et prospective.	NC1.	J29.
OSA.	Officier supérieur adjoint.	NC1.	J22.
AUM CATHOLIQUE.	Aumônier catholique.	NC1.	J42.
AUM MUSULMAN.	Aumônier musulman.	NC1.	J43.
AUM PROTESTANT.	Aumônier protestant.	NC1.	J44.
IDA.	Inspecteur des armées.	AIS.	W8.
IDA.	Inspecteur des armées.	NC1.	J31.
CEM IDA.	Chef d'état-major de l'inspection des armées.	NC1.	J32.
Directeur CICDE.	Directeur du centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations.	AIS.	W9.
Directeur CICDE.	Directeur du centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations.	NC1.	J33.
ADJ CICDE.	Directeur adjoint du centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations.	NC1.	J34.
COS.	Commandant des opérations spéciales.	AIS.	W5.
COS.	Commandant des opérations spéciales.	NC1.	LHA.
CEM COS.	Chef d'état-major du commandement des opérations spéciales.	NC1.	LH0.
COM EMIA-FE.	Commandant l'état-major interarmées de force et d'entraînement.	AIS.	W7.
COM EMIA-FE.	Commandant l'état-major interarmées de force et d'entraînement.	NC1.	LUA.
CEM EMIA-FE.	Chef d'état-major de l'état-major interarmées de force et d'entraînement.	NC1.	LU0.
CDT CMT.	Commandant le centre multimodal des transports.	AIS.	YT.
CDT CMT.	Commandant le centre multimodal des transports.	NC1.	BNB.
CDT CTTS.	Commandant le centre des transports et transits de surface.	NC1.	HLC.
CDT 519e GTM.	Commandant le 519e groupe de transit maritime.	NC1.	JY26.
CDT CNSD.	Commandant du centre national des sports de la défense.	AIS.	W6.
CDT CNSD.	Commandant du centre national des sports de la défense.	NC1.	HAB.
CDT CNSD.	Commandant du centre national des sports de la défense.	NC1.	HA0.
CEM CNSD.	Chef d'état-major et chef de corps du centre national des sports de la défense.	NC1.	HAA.
CSEM.	Chef de corps du centre sportif d'équitation militaires.	NC1.	HB0.
DSAE.	Directeur de la sécurité aéronautique d'État.	AIS.	S0.
DSAE.		NC1.	J55.

	Directeur de la sécurité aéronautique d'État.		
CEM DSAE.	Chef d'état-major de la direction de la sécurité aéronautique d'État.	NC1.	J56.
SD EA/DIRCAM.	Sous-directeur espace aérien de la direction de la circulation aérienne militaire.	NC1.	J58.
SD SA/DIRCAM.	Sous-directeur surveillance et audit de la direction de la circulation aérienne militaire.	NC1.	J59.
CHEF CDPGE/DIRCAM.	Chef du centre de défense de programmation et de gestion de l'espace.	NC1.	J92.
SD REG/DIRNAV.	Sous-directeur réglementation de la direction de la navigabilité.	NC1.	J95.
SD CN/DIRNAV.	Sous-directeur contrôle de la navigabilité de la direction de la navigabilité.	NC1.	J94.
CHEF BUR FORMEX.	Chef du bureau formation et exploitation des aéronefs.	NC1.	J57.
D IRSEM.	Directeur de l'Institut de recherche stratégique de l'école militaire.	AIS.	35.
D IRSEM.	Directeur de l'Institut de recherche stratégique de l'école militaire.	NC1.	NLG.
DS.	Directeur scientifique de l'IRSEM.	NC1.	NLI.
SG.	Secrétaire général de l'IRSEM.	NC1.	NLJ.
COMFOR FDJ.	Commandant les forces françaises à Djibouti.	AIS.	75.
COMFOR FDJ.	Commandant les forces françaises à Djibouti.	NC1.	GPD.
CEMIA FFDJ.	Chef d'état-major interarmées des forces françaises à Djibouti.	NC1.	GPA.
COMFOR FEAU.	Commandant les forces françaises aux Émirats Arabes Unis.	AIS.	AU.
COMFOR FEAU.	Commandant les forces françaises aux Émirats Arabes Unis.	NC1.	J96.
CEMIA FFEAU.	Chef d'état-major interarmées des forces françaises aux Émirats Arabes Unis.	NC1.	J97.
COMFOR GABON.	Commandant des forces françaises au Gabon.	AIS.	78.
COMFOR GABON.	Commandant des forces françaises au Gabon.	NC1.	CMF.
CEMIA GABON.	Chef d'état-major interarmées des forces françaises au Gabon.	NC1.	CMB.
COMSUP FAZSOI.	Commandant supérieur des forces armées dans la zone sud de l'Océan Indien.	AIS.	72.
COMSUP FAZSOI.	Commandant supérieur des forces armées dans la zone sud de l'Océan Indien.	NC1.	BLA.
EMIA FAZSOI.		NC1.	BLB.

	État-major interarmées des forces armées dans la zone sud de l'Océan Indien.		
COMSUP FAG.	Commandant supérieur des forces armées en Guyane.	AIS.	7Y.
COMSUP FAG.	Commandant supérieur des forces armées en Guyane.	NC1.	DCE.
CEMIA FAG.	Chef d'état-major interarmées des forces armées en Guyane.	NC1.	DCA.
COMSUP FAA.	Commandant supérieur des forces armées aux Antilles.	AIS.	73.
COMSUP FAA.	Commandant supérieur des forces armées aux Antilles.	NC1.	EEA.
CEMIA FAA.	Chef d'état-major interarmées des forces armées aux Antilles.	NC1.	EEB.
COMSUP N CAL.	Commandant supérieur des forces armées de la Nouvelle-Calédonie.	AIS.	74.
COMSUP NOUCAL.	Commandant supérieur des forces armées de la Nouvelle-Calédonie.	NC1.	NXA.
CEMIA FANC.	Chef d'état-major interarmées des forces armées de la Nouvelle-Calédonie.	NC1.	NXB.
Chef STMI	Chef du service de transit militaire interarmées de Nouvelle-Calédonie.	NC1.	NXD.
COMSUP FAPF.	Commandant supérieur des forces armées en Polynésie française.	AIS.	76.
COMSUP FAPF.	Commandant supérieur des forces armées en Polynésie française.	NC1.	NYA.
CEMIA FAPF.	Chef d'état-major interarmées des forces armées en Polynésie française.	NC1.	NYB.
AIA FAPF.	Adjoint interarmées des forces armées en Polynésie française.	NC1.	NYO.
OGZDS PARIS.	Officier général de zone de défense et de sécurité de Paris.	AIS.	0Z.
OGZDS PARIS.	Officier général de zone de défense et de sécurité de Paris.	NC1.	LIC.
GAE.	Général adjoint engagements.	NC1.	LIV.
CEMIAZDS PARIS.	Chef de l'état-major interarmées de zone de défense de Paris.	NC1.	QD0.
Chef CAB GMP.	Chef de cabinet du gouverneur militaire de Paris.	NC1.	LIB.
ACSR.	Adjoint communication chef du SIRPA régional.	NC1.	LIG.
DMD 75.	Délégué militaire départemental de Paris.	NC1.	D75.
DMD 77.	Délégué militaire départemental de la Seine-et-Marne.	NC1.	D77.
DMD 78.	Délégué militaire départemental des Yvelines.	NC1.	D78.
DMD 91.	Délégué militaire départemental de l'Essonne.	NC1.	D91.
DMD 92.		NC1.	D92.

	Délégué militaire départemental des Hauts-de-Seine.		
DMD 93.	Délégué militaire départemental de la Seine-Saint-Denis	NC1.	D93.
DMD 94.	Délégué militaire départemental du Val-de-Marne.	NC1.	D94.
DMD 95.	Délégué militaire départemental du Val-d'Oise.	NC1.	D95.
OGZDS SE.	Officier général de zone de défense et de sécurité Sud-Est	AIS.	5Z.
OGZDS SE.	Officier général de zone de défense et de sécurité Sud-Est.	NC1.	QHA.
CEMIA/ZDS SE.	Chef de l'état-major interarmées de zone de défense Sud-Est.	NC1.	QH0.
CONSCOM Sud-Est.	Conseiller communication de l'officier général de la zone de défense et de sécurité Sud-Est.	NC1.	QHD.
DMD 01.	Délégué militaire départemental de l'Ain.	NC1.	D01.
DMD 03.	Délégué militaire départemental de l'Allier.	NC1.	D03.
DMD 07.	Délégué militaire départemental de l'Ardèche.	NC1.	D07.
DMD 15.	Délégué militaire départemental du Cantal.	NC1.	D15.
DMD 26.	Délégué militaire départemental de la Drôme.	NC1.	D26.
DMD 38.	Délégué militaire départemental de l'Isère.	NC1.	D38.
DMD 42.	Délégué militaire départemental de la Loire.	NC1.	D42.
DMD 43.	Délégué militaire départemental de la Haute-Loire.	NC1.	D43.
DMD 63.	Délégué militaire départemental du Puy-de-Dôme.	NC1.	D63.
DMD 69.	Délégué militaire départemental du Rhône.	NC1.	D69.
DMD 73.	Délégué militaire départemental de la Savoie.	NC1.	D73.
DMD 74.	Délégué militaire départemental de la Haute Savoie.	NC1.	D74.
OGZDS N.	Officier général de zone de défense et de sécurité Nord.	AIS.	6V.
OGZDS N.	Officier général de zone de défense et de sécurité Nord.	NC1.	QFA.
CEMIA/ZDS N.	Chef de l'état-major interarmées de zone de défense Nord.	NC1.	QF0.
DMD 02.	Délégué militaire départemental de l'Aisne.	NC1.	QFF.
DMD 59.	Délégué militaire départemental du Nord.	NC1.	QFE.

DMD 62.	Délégué militaire départemental du Nord.	NC1.	QFD.
DMD 60.	Délégué militaire départemental de l'Oise.	NC1.	QFC.
DMD 80.	Délégué militaire départemental de la Somme.	NC1.	QFB.
OGZDS S.	Officier général de zone de défense et de sécurité Sud.	AIS.	5V.
OGZDS S.	Officier général de zone de défense et de sécurité Sud.	NC1.	QJA.
CEMIA/ZDS S.	Chef de l'état-major interarmées de zone de défense Sud.	NC1.	QJ0.
DMD 04.	Délégué militaire départemental des Alpes de Hautes-Provence.	NC1.	D04.
DMD 05.	Délégué militaire départemental des Hautes-Alpes.	NC1.	D05.
DMD 06.	Délégué militaire départemental des Alpes-Maritimes.	NC1.	D06.
DMD 11.	Délégué militaire départemental de l'Aude.	NC1.	D11.
DMD 30.	Délégué militaire départemental du Gard.	NC1.	D30.
DMD 34.	Délégué militaire départemental de l'Hérault.	NC1.	D34.
DMD 48.	Délégué militaire départemental de Lozère.	NC1.	D48.
DMD 66.	Délégué militaire départemental des Pyrénées-Orientales.	NC1.	D66.
DMD 83.	Délégué militaire départemental du Var.	NC1.	D83.
DMD 84.	Délégué militaire départemental du Vaucluse.	NC1.	D84.
DMD 2A.	Délégué militaire départemental de la Corse-du-Sud.	NC1.	D2A.
DMD 2B.	Délégué militaire départemental de la Haute-Corse.	NC1.	D2B.
OGZDS SO.	Officier général de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest.	AIS.	4Z.
OGZDS SO.	Officier général de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest.	NC1.	QIA.
CEMIA/ZDS SO.	Chef de l'état-major interarmées de zone de défense Sud-Ouest.	NC1.	QI0.
EMIAZDSO CHEF CAB.	Chef de cabinet de l'officier général de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest.	NC1.	LMF.
EMIAZDSO CONSCOM.	Chef de la cellule communication de l'officier général de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest.	NC1.	LMG.
CDS ZDS SO.	Chef de service de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest.	NC1.	LMO.
DMD 09.	Délégué militaire départemental de l'Ariège.	NC1.	D09.

DMD 12.	Délégué militaire départemental de l'Aveyron.	NC1.	D12.
DMD 16.	Délégué militaire départemental de la Charente.	NC1.	D16.
DMD 17.	Délégué militaire départemental de la Charente Maritime.	NC1.	D17.
DMD 19.	Délégué militaire départemental de la Corrèze.	NC1.	D19.
DMD 23.	Délégué militaire départemental de la Creuse.	NC1.	D23.
DMD 24.	Délégué militaire départemental de la Dordogne.	NC1.	D24.
DMD 31.	Délégué militaire départemental de la Haute-Garonne.	NC1.	D31.
DMD 32.	Délégué militaire départemental du Gers.	NC1.	D32.
DMD 33.	Délégué militaire départemental de la Gironde.	NC1.	D33.
DMD 40.	Délégué militaire départemental des Landes.	NC1.	D40.
DMD 46.	Délégué militaire départemental du Lot.	NC1.	D46.
DMD 47.	Délégué militaire départemental du Lot-et-Garonne.	NC1.	D47.
DMD 64.	Délégué militaire départemental des Pyrénées Orientales.	NC1.	D64.
DMD 65.	Délégué militaire départemental des Pyrénées Atlantiques.	NC1.	D65.
DMD 79.	Délégué militaire départemental des Deux-Dèvres.	NC1.	D79.
DMD 81.	Délégué militaire départemental du Tarn.	NC1.	D81.
DMD 82.	Délégué militaire départemental du Tarn-et-Garonne.	NC1.	D82.
DMD 86.	Délégué militaire départemental de la Vienne.	NC1.	D86.
DMD 87.	Délégué militaire départemental de la Haute-Vienne.	NC1.	D87.
OGZDS EST.	Officier général de la zone de défense et de sécurité.	AIS.	6Z.
OGZDS EST.	Officier général de la zone de défense et de sécurité.	NC1.	QEA.
CEMIA/ZDS EST.	Chef d'état-major interarmées de la zone de défense et de sécurité.	NC1.	LJC.
EMIAZDSE CHEF CAB.	Chef de cabinet de l'officier général de zone de défense et de sécurité Est.	NC1.	LJG.
EMIAZDSE CONSCOM.	Conseiller communication de l'officier général de la zone de défense et de sécurité Est.	NC1.	LJH.
OFF GARNISON METZ.	Officier garnison de Metz.	NC1.	LJQ.
DMD 08.	Délégué militaire départemental des Ardennes.	NC1.	D08.

DMD 10.	Délégué militaire départemental de l'Aube.	NC1.	D10.
DMD 21.	Délégué militaire départemental de la Côte d'Or.	NC1.	D21.
DMD 25.	Délégué militaire départemental du Doubs.	NC1.	D25.
DMD 39.	Délégué militaire départemental du Jura.	NC1.	D39.
DMD 51.	Délégué militaire départemental de la Marne.	NC1.	D51.
DMD 52.	Délégué militaire départemental de la Haute-Marne.	NC1.	D52.
DMD 54.	Délégué militaire départemental de la Meurthe-et-Moselle.	NC1.	D54.
DMD 55.	Délégué militaire départemental de la Meuse.	NC1.	D55.
DMD 57.	Délégué militaire départemental de la Moselle.	NC1.	D57.
DMD 58.	Délégué militaire départemental de la Nièvre.	NC1.	D58.
DMD 67.	Délégué militaire départemental du Bas-Rhin.	NC1.	D67.
DMD 68.	Délégué militaire départemental du Haut-Rhin.	NC1.	D68.
DMD 70.	Délégué militaire départemental de la Haute-Saône.	NC1.	D70.
DMD 71.	Délégué militaire départemental de la Saône-et-Loire.	NC1.	D71.
DMD 88.	Délégué militaire départemental des Vosges.	NC1.	D88.
DMD 89.	Délégué militaire départemental de l'Yonne.	NC1.	D89.
DMD 90.	Délégué militaire départemental du Territoire de Belfort.	NC1.	D90.
OGZDS OUEST.	Officier général de la zone de défense et de sécurité Ouest.	AIS.	2Z.
OGZDS OUEST.	Officier général de la zone de défense et de sécurité Ouest.	NC1.	QGA.
CEMIA/ZDS OUEST.	Chef de l'état-major interarmées de la zone de défense et de sécurité Ouest.	NC1.	QG0.
CONSCOM OUEST.	Conseiller communication de l'officier général de la zone de défense et de sécurité Ouest.	NC1.	LKK.
DMD 14.	Délégué militaire départemental du Calvados.	NC1.	DTA.
DMD 18.	Délégué militaire départemental du Cher.	NC1.	MAE.
DMD 22.	Délégué militaire départemental des Côtes d'Armor.	NC1.	D22.
DMD 27.	Délégué militaire départemental de l'Eure.	NC1.	D27.

DMD 28.	Délégué militaire départemental de l'Eure-et-Loir.	NC1.	D28.
DMD 29.	Délégué militaire départemental du Finistère.	NC1.	D29.
DMD 35.	Délégué militaire départemental de l'Ille-et-Vilaine.	NC1.	D35.
DMD 36.	Délégué militaire départemental de l'Indre.	NC1.	FMA.
DMD 37.	Délégué militaire départemental de l'Indre-et-Loire.	NC1.	D37.
DMD 41.	Délégué militaire départemental du Loir-et-Cher.	NC1.	D41.
DMD 44.	Délégué militaire départemental de la Loire-atlantique.	NC1.	LPH.
DMD 45.	Délégué militaire départemental du Loiret.	NC1.	D45.
DMD 49.	Délégué militaire départemental du Maine-et-Loire.	NC1.	LZC.
DMD 50.	Délégué militaire départemental de la Manche.	NC1.	D50.
DMD 53.	Délégué militaire départemental de la Mayenne.	NC1.	ELA.
DMD 56.	Délégué militaire départemental du Morbihan.	NC1.	BUA.
DMD 61.	Délégué militaire départemental de l'Orne.	NC1.	D61.
DMD 72.	Délégué militaire départemental de la Sarthe.	NC1.	BJA.
DMD 76.	Délégué militaire départemental de la Seine-maritime.	NC1.	D76.
DMD 85.	Délégué militaire départemental de la Vendée.	NC1.	GUA.
NLR.	<i>National Liaison Representative.</i>	AIS.	7A.
NLR.	<i>National Liaison Representative.</i>	NC1.	M110.
CEM REPDEF OTAN.	Chef d'état-major du représentant français auprès de l'organisation du traité de l'atlantique nord.	NC1.	MWQ.
SNR Stavanger.	<i>Senior National Representative</i> de Stavanger.	NC1.	M106.
SNR Bydgoszcz.	<i>Senior National Representative</i> de Bydgoszcz.	NC1.	M105.
SNR Monsanto.	<i>Senior National Representative</i> de Monsanto.	NC1.	MWH.
NMR.	<i>National Military Representative.</i>	AIS.	7M.
NMR.	<i>National Military Representative.</i>	NC1.	MWJ.
CEM NMR Mons.	Chef d'état-major du <i>National Military Representative</i> de Mons.	NC1.	M102.
NSE Mons.	Chef du <i>National Support Element</i> de Mons.	NC1.	M101.
SNR Naples.	<i>Senior National Representative</i> de Naples.	NC1.	M94.

NSE Naples.	Chef du <i>National Support Element</i> de Naples.	NC1.	M93.
SNR Brunssum.	<i>Senior National Representative</i> de Brunssum.	NC1.	M107.
NSE Brunssum.	Chef du <i>National Support Element</i> de Brunssum.	NC1.	M89.
SNR Heidelberg.	<i>Senior National Representative</i> de Heidelberg.	NC1.	M95.
NSE Heidelberg.	Chef du <i>National Support Element</i> de Heidelberg.	NC1.	M97.
SNR Madrid.	<i>Senior National Representative</i> de Madrid.	NC1.	M91.
NSE Madrid.	Chef du <i>National Support Element</i> de Madrid.	NC1.	M92.
SNR Lisbonne.	<i>Senior National Representative</i> de Lisbonne.	NC1.	M103.
SNR Northwood.	<i>Senior National Representative</i> de Northwood.	NC1.	MWM.
SNR Izmir.	<i>Senior National Representative</i> de Izmir.	NC1.	M108.
SNR Ramstein.	<i>Senior National Representative</i> de Ramstein.	NC1.	MWV.
NSE Ramstein.	Chef du <i>National Support Element</i> de Ramstein.	NC1.	MWW.
Chef REPDEF OTAN - RMF UE.	Représentant français auprès de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord et de l'Union européenne.	AIS.	7H.
Chef REPDEF OTAN - RMF UE.	Représentant français auprès de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord et de l'Union européenne.	NC1.	M100.
ADJ REPDEF OTAN.	Adjoint au représentant français auprès de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord.	NC1.	M98.
ADJ RMF UE.	Adjoint au représentant français auprès de l'Union européenne.	NC1.	M90.
Chef REPMIL ONU.	Représentant militaire français auprès de l'Organisation des Nations unies.	AIS.	7F.
Chef REPMIL ONU.	Représentant militaire français auprès de l'Organisation des Nations unies.	NC1.	M88.
JCE.	<i>Joint Chief Engineer.</i>	AIS.	YX.
JCE.	<i>Joint Chief Engineer.</i>	NC1.	QAC.
Chef PIAM.	Chef du pôle interarmées de traitement du danger des munitions et explosifs.	NC1.	QAD.
Chef CIAM.	Chef du centre interarmées des munitions et explosifs.	NC1.	QAE.
COMELEF SÉNÉGAL.	Commandant les éléments français au Sénégal.	AIS.	YZ.
COMELEF SÉNÉGAL.	Commandant les éléments français au Sénégal.	NC1.	QAF.
AIA SÉNÉGAL.	Adjoint interarmées au Sénégal.	NC1.	QAG.
DIRECTEUR SIMU.		AIS.	WA.

	Directeur du service interarmées des munitions.		
DIRECTEUR SIMU.	Directeur du service interarmées des munitions.	NC1.	YU0.
DIRECTEUR ADJ SIMU.	Directeur adjoint du service interarmées des munitions.	NC1.	YUA.
DIR EPM Alsace-Lorraine.	Directeur de l'établissement principal des munitions Alsace-Lorraine.	NC1.	YUG.
DIR EPM Champagne-Picardie.	Directeur de l'établissement principal des munitions Champagne-Picardie.	NC1.	YUH.
DIR EPM Centre.	Directeur de l'établissement principal des munitions Centre.	NC1.	YUI.
DIR EPM Aquitaine.	Directeur de l'établissement principal des munitions Aquitaine.	NC1.	YUJ.
DIR EPM Provence.	Directeur de l'établissement principal des munitions Provence.	NC1.	YUK.
DIR EPM Méditerranée.	Directeur de l'établissement principal des munitions Méditerranée.	NC1.	YUL.
DIR EPM Bretagne.	Directeur de l'établissement principal des munitions Bretagne.	NC1.	YUM.

10. ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE.

10.1. Tableaux relatifs aux circuits.

10.1.1. État-major de l'armée de terre et organismes rattachés.

10.1.1.1. Cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre.

10.1.1.1.1. Cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre et personnel en mobilité externe.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de cabinet.		CEMAT.	CEMAT.	CEMAT.	MGAT.
TC/TR/PN.		Chef de cabinet.	MGAT.	Chef de cabinet.	
COL.		Chef de cabinet adjoint.	Chef de cabinet.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef de cabinet adjoint.	Chef de cabinet.
S-O.		CDU ou équivalent.	Chef de cabinet adjoint.		Sous-chef PS.

10.1.1.1.2. Service d'information et de relations publiques de l'armée de terre.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef du SIRPAT.		CEMAT.	CEMAT.	CEMAT.	MGAT.
TC/TR/PN.		Chef de cabinet.	MGAT.	Chef de cabinet.	
COL.		Chef du SIRPAT.	Chef de cabinet.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef du SIRPAT.	Chef de cabinet.
S-O du SIRPAT.		CDU ou équivalent.	Chef du SIRPAT.	Manager national de la production image.	Sous-chef PS.
S-O des centres nationaux de production d'images.			Manager national de la production image.		

10.1.1.2. Major général de l'armée de terre.

10.1.1.2.1. Officier supérieur adjoint auprès du major général de l'armée de terre, quartier général et chargé de mission.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
OSA MGAT et DRH/chancelier.		MGAT (NC1).	MGAT (TDC).	MGAT (NC1).	MGAT (TDC).
Chargé de mission.		MGAT (NC1).	MGAT (AIS).		
COL.		OSA MGAT.	MGAT (AIS).		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				OSA MGAT.	MGAT (AIS).
S-O.		CDU ou équivalent.	OSA MGAT.		Sous-chef PS.

10.1.1.2.2. Mission pour la coordination de la réforme - terre.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		Chef de la MCR.	MGAT (AIS).	MGAT (NC1).	MGAT (TDC).
LCL.				OSA MGAT.	MGAT (AIS).
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-O.		CDU ou équivalent.	Chef de la MCR.	Chef de la MCR.	Sous-chef PS.

10.1.1.3. Sous-chef « performance - synthèse ».

10.1.1.3.1. Division « performance - synthèse ».

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Sous-chef PS.	MGAT.	Sous-chef PS.	MGAT.
COL.		Chef de bureau.	Sous-chef PS.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.			Chef de bureau.	Sous-chef PS.	
S-O.		CDU ou équivalent.	OSA MGAT.	OSA MGAT.	

10.1.1.3.2. Musée de l'armée.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		Directeur du musée.	Sous-chef PS.	Sous-chef PS.	MGAT.
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Directeur du musée.	Sous-chef PS.
S-O.		CDU ou équivalent.	Directeur du musée.		

10.1.1.3.3. Délégation au patrimoine de l'armée de terre.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		DELPAT.	Sous-chef PS.	Sous-chef PS.	MGAT.
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				DELPAT.	Sous-chef PS.
S-O.		CDU ou équivalent.	OSA MGAT.	OSA MGAT.	

10.1.1.4. Sous-chef « plans - programmes ».

10.1.1.4.1. Division « plans - programmes ».

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Sous-chef PP.	MGAT.	Sous-chef PP.	MGAT.

COL.		Chef de bureau.	Sous-chef PP.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef de bureau.	Sous-chef PP.
S-O.		CDU ou équivalent.	OSA MGAT.	OSA MGAT.	Sous-chef PS.

10.1.1.4.2. Centre de coordination et de synthèse des systèmes d'information de l'armée de terre, centre de pilotage des systèmes d'information de l'armée de terre, centre de réalisation informatique des systèmes de l'armée de terre.

P. NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Directeurs CCSAT, CPSIAT, CRISAT.		Sous-chef PP.	MGAT.	Sous-chef PP.	MGAT.
TC/TR/PN.					
COL.		Chef de centre.	Sous-chef PP.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef de centre.	Sous-chef PP.
S-O.		CDU ou équivalent.	Chef de centre.		Sous-chef PS.

10.1.1.4.3. Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques du ministère de la défense.

P. NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Sous-chef PP.	MGAT.	Sous-chef PP.	MGAT.
COL.					
LCL.		Directeur central adjoint.	Sous-chef PP.		
SLT/LTN/CNE/CDT.				Directeur central adjoint.	Sous-chef PP.
S-O.		CDU ou équivalent.	Directeur central adjoint.		Sous-chef PS.

10.1.1.4.4. Service industriel de l'aéronautique.

P. NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Sous-chef PP.	MGAT.	Sous-chef PP.	MGAT.
COL.					
LCL.		Directeur SIAé.	Sous-chef PP.		
SLT/LTN/CNE/CDT.				Directeur SIAé.	Sous-chef PP.
S-O.		CDU ou équivalent.	Directeur SIAé.		Sous-chef PS.

10.1.1.4.5. Organismes conjoints de coopération en matière d'armement et Nato Helicopter Management Agency.

P. NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Sous-chef PP.	MGAT.	Sous-chef PP.	MGAT.
COL.					
		Autorité d'emploi.	Sous-chef PP.		

LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-O.		CDU ou équivalent.	Autorité d'emploi.	Autorité d'emploi.	Sous-chef PP. Sous-chef PS.

10.1.1.4.6. 785e compagnie de guerre électronique.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU	Chef du BPSIC.	CDC 43e BT.	Sous-chef PP.	CDC 43e BT.	Sous-chef PP.
SLT/LTN/CNE.					
S-O.		CDU.	CDC 43e BT.		Sous-chef PS.

10.1.1.5. Sous-chef « emploi - soutien ».

10.1.1.5.1. Division « emploi - soutien ».

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Sous-chef ES.	MGAT.	Sous-chef ES.	MGAT.
COL.		Chef de bureau.	Sous-chef ES.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef de bureau.	Sous-chef ES.
S-O.		CDU ou équivalent.	OSA MGAT.	OSA MGAT.	Sous-chef PS.

10.1.1.5.2. Personnel détaché au sein de la direction générale de la gendarmerie nationale.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		Autorité d'emploi.	Sous-chef ES.	Sous-chef ES.	MGAT.
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Autorité d'emploi.	Sous-chef ES.

10.1.1.5.3. Conservatoire militaire de musique de l'armée de terre.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Directeur du CMMAT.		Sous-chef ES.	MGAT.	Sous-chef ES.	MGAT.
COL.		Directeur du CMMAT.	Sous-chef ES.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Directeur du CMMAT.	Sous-chef ES.
Sous-chefs de musique.					
S-O servant au sein des formations musicales.		CDU ou équivalent.	Directeur du CMMAT.		Sous-chef PS.

10.1.1.6. Officier général « relations internationales et soutien aux exportations ».

10.1.1.6.1. Colonel adjoint outre-mer et cellule de coopération bilatérale.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL ADJ OME.		OG RI - SOUTEX.	OG RI - SOUTEX.	OG RI - SOUTEX.	MGAT.
TC/TR/PN.			MGAT.		
COL.		Chef de la CCB.	OG RI - SOUTEX.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef de la CCB.	OG RI - SOUTEX.
S-O.		CDU ou équivalent.	OSA MGAT.	OSA MGAT.	Sous-chef PS.

10.1.1.6.2. Officiers de liaison terre, officiers insérés dans les postes de commandement « High Readiness Forces » en Espagne, en Italie et en Grèce, comité « France, Italie, Pays-bas, Allemagne, Belgique et Luxembourg », European Operational Rapid Force et stagiaires « haut niveau » à l'étranger.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		OG RI - SOUTEX.	MGAT.	OG RI - SOUTEX.	MGAT.
COL.		AD, attaché des forces terrestres, chef de détachement.	OG RI - SOUTEX.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				AD, attaché des forces terrestres, chef de détachement.	OG RI - SOUTEX.
S-O.		CDU ou équivalent.	AD, attaché des forces terrestres, chef de détachement.		Sous-chef PS.

10.1.1.6.3. Officiers insérés dans le poste de commandement « High Readiness Forces » en Turquie et officiers insérés au sein de l'Ace Rapid Reaction Corps à Innsbruck.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		OG RI - SOUTEX.	MGAT.	OG RI - SOUTEX.	MGAT.
COL.		<i>French Senior National Representative (SNR).</i>	OG RI - SOUTEX.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				<i>French Senior National Representative (SNR).</i>	OG RI - SOUTEX.
S-O.		CDU ou équivalent.	<i>French Senior National Representative (SNR).</i>		Sous-chef PS.

10.1.1.6.4. Officiers insérés dans le poste de commandement « High Readiness Forces » à Münster.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		OG RI - SOUTEX.	MGAT.	OG RI - SOUTEX.	MGAT.
COL.		SCEM « soutien » du 1er corps germano-néerlandais.	OG RI - SOUTEX.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					

				SCEM « soutien » du 1er corps germano-néerlandais.	OG RI - SOUTEX.
S-O.		CDU ou équivalent.	SCEM « soutien » du 1er corps germano-néerlandais.		Sous-chef PS.

10.1.1.6.5. École des fusiliers marins, préfecture maritime de Cherbourg, préfecture maritime de Toulon, centre d'entraînement, d'instruction et de préparation des missions de la base de Landivisiau, commando Kieffer, centre de renseignement de la marine, commandement de la défense « Finistère », service hydrographique et océanographique de la marine.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		OG RI - SOUTEX.	MGAT.	OG RI - SOUTEX.	MGAT.
COL.		Autorité d'emploi.	OG RI - SOUTEX.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Autorité d'emploi.	OG RI - SOUTEX.
S-O.		CDU ou équivalent.	Autorité d'emploi.	Sous-chef PS.	

10.1.1.6.6. Compagnie française d'assistance spécialisée.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		OG RI - SOUTEX.	MGAT.	OG RI - SOUTEX.	MGAT.
COL.		Directeur COFRAS.	OG RI - SOUTEX.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Directeur COFRAS.	OG RI - SOUTEX.
S-O.		CDU ou équivalent.	Directeur COFRAS.	Sous-chef PS.	

10.1.2. Section technique de l'armée de terre.

10.1.2.1. Section technique de l'armée de terre et personnel détaché.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Directeur de la STAT.	MGAT.	Directeur de la STAT.	MGAT.
Officiers de programme.	Chef BPSIC ou BPSA.	Chef de groupement.	Directeur de la STAT.	Directeur de la STAT.	Directeur de la STAT.
COL.				Directeur de la STAT.	MGAT.
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Directeur de la STAT.	Directeur de la STAT.
S-O.		CDU ou équivalent.	Sous-directeur « organisation - ressources ».	Sous-directeur « organisation - ressources ».	Directeur de la STAT.

10.1.2.2. Groupement aéromobile de la section technique de l'armée de terre.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Directeur de la STAT.	MGAT.	Directeur de la STAT.	MGAT.
COL.		Chef du GAMSTAT.	Directeur de la STAT.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef du GAMSTAT.	Directeur de la STAT.
S-O.		CDU ou équivalent.	Chef du GAMSTAT.		

10.1.3. École polytechnique.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Directeur de l'école.	MGAT.	Directeur de l'école.	MGAT.
COL.		Chef de corps ou équivalent.	Directeur de l'école.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef de corps ou équivalent.	Directeur de l'école.
S-O.		CDU ou équivalent.	Chef de corps ou équivalent.		

10.1.4. Commandement de l'aviation légère de l'armée de terre.

10.1.4.1. État-major du commandement de l'aviation légère de l'armée de terre.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Général COMALAT.	MGAT.	Général COMALAT.	MGAT.
Chef de cabinet et CPSA.			CEM.		
COL.					
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				CHEM.	Général COMALAT.
S-O.		CDU ou équivalent.	CEM.		

10.1.4.2. Escadrille d'avions de l'armée de terre.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE.		CEM.	Général COMALAT.	CEM.	Général COMALAT.
S-O.		CDU.	CEM.		

10.1.4.3. Bureau enquête accident défense-Air.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
--	-----------	--	--	-------------	--

P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Général COMALAT.	MGAT.	Général COMALAT.	MGAT.
COL.		Général directeur BEAD.	Général COMALAT.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Général directeur BEAD.	Général COMALAT.
S-O.		Directeur adjoint BEAD.	Général directeur BEAD.		

10.1.4.4. 9e bataillon de soutien aéromobile.

		NOTATION.		AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de corps.		Général COMALAT.	MGAT.	Général COMALAT.	MGAT.
TC/TR/PN.					
COL.		CDC.	Général COMALAT.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				CDC.	Général COMALAT.
S-O.		CDU.	CDC.		

10.1.5. Corps de réaction rapide européen : état-major, brigade d'aide au commandement, détachement de soutien national France, bataillon de quartier général.

		NOTATION.		AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		REPFRANCE CRRE.	MGAT.	REPFRANCE CRRE.	MGAT.
Chef du DSN-FR et chef du BQG (lorsqu'il est français).					
COL.		Chef du DSN-FR ou chef du BQG (lorsqu'il est français).	REPFRANCE CRRE.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef du DSN-FR ou chef du BQG (lorsqu'il est français).	REPFRANCE CRRE.
S-O.		FBH.	Chef du DSN-FR ou chef du BQG (lorsqu'il est français).		

10.1.6. Centre d'instruction des réserves parachutistes, centre parachutiste d'entraînement spécialisé, centre parachutiste d'instruction spécialisée, centre parachutiste d'entraînement aux opérations maritimes.

		NOTATION.		AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Commandant du CIRP.	MGAT.	Commandant du CIRP.	MGAT.
COL.		Chef de corps ou équivalent.	Commandant du CIRP.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef de corps ou équivalent.	Commandant du CIRP.
S-O.		CDU ou équivalent.	Chef de corps ou équivalent.		

10.1.7. Formations du génie de l'air.

10.1.7.1. Brigade aérienne d'appui à la manœuvre aérienne.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		CDT BAAMA.	MGAT.	CDT BAAMA.	MGAT.
COL.		Sous-chef Infra BAAMA.	CDT BAAMA.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-O.		CDU ou équivalent.	Sous-chef Infra BAAMA.	Sous-chef Infra BAAMA.	CDT BAAMA.

10.1.7.2. 25e régiment du génie de l'air.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		CDT BAAMA.	MGAT.	CDT BAAMA.	MGAT.
COL.		CDC.	CDT BAAMA.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-O.		CDU ou équivalent.	CDC.	CDC.	CDT BAAMA.

10.1.8. État-major du commandement de la légion étrangère, 1er et 4e régiments étrangers et groupement de recrutement de la légion étrangère.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		CDT COMLE.	MGAT.	CDT COMLE.	MGAT.
COL.		Chef de corps ou équivalent.	CDT COMLE.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-O.		CDU ou équivalent.	Chef de corps ou équivalent.	Chef de corps ou équivalent.	CDT COMLE.

10.1.9. Centre de doctrine d'emploi des forces.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Directeur du CDEF.	MGAT.	Directeur du CDEF.	MGAT.
COL.		Chef de corps ou équivalent.	Directeur du CDEF.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-O.		CDU ou équivalent.	Chef de corps ou équivalent.	Chef de corps ou équivalent.	Directeur du CDEF.

10.1.10. Service de la maintenance industrielle terrestre.

10.1.10.1. Service de la maintenance industrielle terrestre - direction.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Directeur SMITer.	MGAT.	Directeur SMITer.	MGAT.
COL chefs de division.		Directeur adjoint SMITer.	Directeur SMITer.		
COL.		Second adjoint au directeur SMITer.			Second adjoint au directeur SMITer.
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-O.		Chefs de division.	Second adjoint au directeur SMITer.	Second adjoint au directeur SMITer.	Directeur SMITer.

10.1.10.2. Centre de formation initiale militaire.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT le CFIM.		Directeur adjoint SMITer.	Directeur SMITer.	Directeur adjoint SMITer.	Directeur SMITer.
CDU de la compagnie de formation initiale militaire.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-O.		CDT le CFIM.	Directeur adjoint SMITer.		
S-O auprès du CDU.		CDU.	Directeur adjoint SMITer.		

10.1.10.3. Bases de soutien du matériel, régiments du matériel.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de corps ou autorité de niveau équivalent.		Directeur SMITer.	MGAT.	Directeur SMITer.	MGAT.
LCL.		Chef de corps ou autorité de niveau équivalent.	Directeur SMITer.		Directeur SMITer (TDC2).
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-O.		CDU ou équivalent.	Chef de corps ou autorité de niveau équivalent.	Chef de corps ou autorité de niveau équivalent.	Directeur SMITer.

10.1.10.4. Mission de contrôle et d'assistance de la maintenance.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef MICAM.	Chef BMCO.	Directeur adjoint SMITer.	Directeur SMITer.	Directeur SMITer.	MGAT.

LCL.		Second adjoint au directeur SMITer.			Directeur SMITer (TDC2).
SLT/LTN/CNE.					
S-O.		Chef MICAM.	Second adjoint au directeur SMITer.	Second adjoint au directeur SMITer.	Directeur SMITer.

10.1.11. Direction générale de l'armement.

		NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.	
TC/TR/PN.		DGA.	MGAT.	DGA.	MGAT.	
COL.		Chef de corps ou équivalent.	DGA.			
LCL.						
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef de corps ou équivalent.	DGA.	
S-O.		CDU ou équivalent.	Chef de corps ou équivalent.			

10.1.12. Direction centrale du service de santé des armées.

		NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.	
TC/TR/PN.		Directeur adjoint SSA.	MGAT.	Directeur adjoint SSA.	MGAT.	
COL.		Chef de corps ou équivalent.	Directeur adjoint SSA.			
LCL.						
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef de corps ou équivalent.	Directeur adjoint SSA.	
S-O.		CDU ou équivalent.	Chef de corps ou équivalent.			

10.1.13. Service des essences des armées.

10.1.13.1. Direction centrale et organismes rattachés.

		NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.	
TC/TR/PN.		Directeur central SEA.	MGAT.	Directeur central SEA.	MGAT.	
COL.		Chef de corps ou équivalent.	Directeur central SEA.			
LCL.						
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef de corps ou équivalent.	Directeur central SEA.	
S-O.		CDU ou équivalent.	Chef de corps ou équivalent.			

10.1.13.2. Base pétrolière interarmées.

		NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.	
SLT/LTN/CNE/CDT.		Directeur de la BPIA.	Directeur central SEA.	Directeur de la BPIA.	Directeur central SEA.	

10.1.13.3. École nationale supérieure du pétrole et des moteurs.

P. NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.	Directeur de l'ENSPM.	Directeur de la BPIA.	Directeur central SEA.	Directeur de la BPIA.	Directeur central SEA.

10.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE.
MGAT.	Major général de l'armée de terre.	TDC.	26.
MAGAT.	Major général de l'armée de terre.	AIS.	Y7.
Sous-chef PS.	Sous-chef « performance-synthèse » de l'EMAT.	AIS.	27.
Sous-chef ES.	Sous-chef « emploi-soutien » de l'EMAT.	AIS.	WF.
MGAT.	Major général de l'armée de terre.	AIS.	5A.
MGAT.	Major général de l'armée de terre (officiers en TC/TR ou PN).	NC1.	JZJ.
MGAT.	Major général de l'armée de terre.	NC1.	JZI.
CDT DU QG.	Commandant du quartier général de l'état-major de l'armée de terre.	NC1.	J79.
MCR Terre.	Chef de la mission de coordination de la réforme - terre.	NC1.	J87.
CAB/CEMAT.	Chef de cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre.	AIS.	5B.
CAB/CEMAT.	Chef de cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre (officiers en TC/TR ou PN).	NC1.	JZE.
CAB/CEMAT.	Chef de cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre.	NC1.	J91.
CEMAT.	Chef d'état-major de l'armée de terre.	NC1.	J83.
ADJ CHEF CAB.	Colonel adjoint au chef de cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre.	NC1.	JZA.
CHEF SIRPAT.	Chef du service d'information et de relations publiques de l'armée de terre.	NC1.	JZB.
CNPI.	Manageur national de la production image.	NC1.	M126.
SOUS-CHEF PS.	Sous-chef « performance-synthèse » de l'EMAT.	AIS.	5C.
SOUS-CHEF PS.	Sous-chef « performance-synthèse » de l'EMAT (officiers en TC/TR ou PN).	NC1.	JZS.
SOUS-CHEF PS.	Sous-chef « performance-synthèse » de l'EMAT.	NC1.	J90.
CDB BPMR.	Chef du bureau « prévention et maîtrise des risques » de l'EMAT.	NC1.	JZ2.
CDB BPFB.	Chef du bureau « programmation-finances-budget » de l'EMAT.	NC1.	JZK.
CDB BPIL.	Chef du bureau « pilotage » de l'EMAT.	NC1.	JZL.

CDB B.ORG.	Chef du bureau « organisation » de l'EMAT.	NC1.	JZM.
CDB BPES.	Chef du bureau « prospective - études - synthèse » de l'EMAT.	NC1.	JZN.
CDB CJ.	Chef de la cellule juridique de l'EMAT.	NC1.	JZP.
CDB BSI.	Chef du bureau « stationnement-infrastructure » de l'EMAT.	NC1.	J73.
DELPAT.	Délégué au patrimoine de l'armée de terre.	NC1.	JZQ.
DIR.MUSEE.	Directeur du musée de l'armée.	NC1.	JZR.
SOUS-CHEF ES.	Sous-chef « emploi-soutien » de l'EMAT.	AIS.	5E.
SOUS-CHEF ES.	Sous-chef « emploi-soutien » de l'EMAT (officiers en TC/TR ou PN).	NC1.	J67.
SOUS-CHEF ES.	Sous-chef « emploi-soutien » de l'EMAT.	NC1.	J89.
CDB BEMPL.	Chef du bureau « emploi » de l'EMAT.	NC1.	JZY.
CDB BSOUT.	Chef du bureau « soutien » de l'EMAT.	NC1.	JZZ.
CDB BAP.	Chef du bureau « affaires particulières » de l'EMAT.	NC1.	JZ1.
DGGN 2.	DGGN - commandant de la gendarmerie d'outre-mer.	NC1.	JZ3.
DGGN 1.	DGGN - chef du bureau de la défense.	NC1.	J85.
CMMAT.	Directeur du conservatoire militaire de musique de l'armée de terre.	NC1.	M125.
SOUS-CHEF PP.	Sous-chef « plans-programmes » de l'EMAT.	AIS.	5F.
SOUS-CHEF PP.	Sous-chef « plans-programmes » de l'EMAT (officiers en TC/TR ou PN).	NC1.	J77.
SOUS-CHEF PP.	Sous-chef « plans-programmes » de l'EMAT.	NC1.	J88.
CDB BPSA.	Chef du bureau « programmes et systèmes d'armes » de l'EMAT.	NC1.	J68.
CDB BPLANS.	Chef du bureau « plans » de l'EMAT.	NC1.	J69.
CDB BPSIC.	Chef du bureau « programmes et systèmes d'information et de communication » de l'EMAT.	NC1.	J71.
CDB BMCO.	Chef du bureau « maintien en condition opérationnelle » de l'EMAT.	NC1.	J72.
OCCAR.	Autorité d'emploi.	NC1.	M82.
NAHEMA.	Autorité d'emploi.	NC1.	QFH.
SIMMAD.	Directeur adjoint de la structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques de la défense.	NC1.	MWE.
SIAé.	Directeur du service industriel de l'aéronautique.	NC1.	J78.
CPSIAT.	Directeur du centre de pilotage des systèmes d'information de l'armée de terre.	NC1.	J74.
CCSAT.	Directeur du centre de coordination et de synthèse des systèmes d'information et de communication fixes de l'armée de terre.	NC1.	J75.
CRISAT.	Directeur du centre de réalisation informatique des systèmes de l'armée de terre.	NC1.	J76.
785e CGE.	Chef de corps du 43e bataillon de transmissions.	NC1.	ENA.
OG RI - SOUTEX		AIS.	Z4.

	Officier général « relations internationales et soutien aux exportations ».		
OG RI - SOUTEX	Officier général « relations internationales et soutien aux exportations » (officiers en TC/TR ou PN).	NC1.	M127.
OG RI - SOUTEX	Officier général « relations internationales et soutien aux exportations ».	NC1.	M128.
OLT Italie.	Attaché de défense.	NC1.	J60.
PC HRF Espagne.	Attaché de défense.	NC1.	J61.
PC HRF Grèce.	Attaché de défense.	NC1.	J62.
ARRC Innsworth.	French senior national representative.	NC1.	M124.
EUROFOR.	Chef de détachement.	NC1.	JZ4.
OLT Allemagne.	Chef de détachement.	NC1.	JZ5.
OLT Grande-Bretagne.	Attaché des forces terrestres.	NC1.	JZ6.
OLT États-Unis.	Attaché des forces terrestres.	NC1.	JZ7.
PC HRF Turquie.	French senior national representative.	NC1.	JZ8.
PC HRF Münster.	Sous-chef « soutien » du 1er corps germano-néerlandais de Münster.	NC1.	JZ9.
PC HRF Italie.	Chef de détachement.	NC1.	J82.
CDB CCB.	Chef de la cellule de coopération bilatérale.	NC1.	J86.
Stagiaire Grande-Bretagne.	Attaché de défense.	NC1.	M53.
Stagiaire États-Unis.	Attaché de défense.	NC1.	M74.
Stagiaire Russie.	Attaché de défense.	NC1.	M123.
SHOM - Brest.	Autorité d'emploi.	NC1.	M113.
COFRAS.	Autorité d'emploi.	NC1.	MWF.
PREFMAR Cherbourg.	Autorité d'emploi.	NC1.	MZ6.
COMDEF Finistère.	Autorité d'emploi.	NC1.	MZW.
CEIPM Landivisiau.	Autorité d'emploi.	NC1.	GY0.
ECO FUS Lorient.	Autorité d'emploi.	NC1.	MZX.
CRMAR Brest.	Autorité d'emploi.	NC1.	QFG.
Commando Kieffer.	Autorité d'emploi.	NC1.	DQA.
DIR STAT.	Directeur de la section technique de l'armée de terre.	AIS.	W1.
DIR STAT.	Directeur de la section technique de l'armée de terre (officiers en TC/TR ou PN).	NC1.	OI0.
GAM STAT.	Chef du groupement aéromobile de la STAT.	NC1.	OH0.
SD OR.	Sous-directeur « organisation-ressources ».	NC1.	OHA.
SD EM.	Sous-directeur « études et méthodes ».	NC1.	OHB.
CDB PAC.	Chef du bureau « pilotage - activités - coordination ».	NC1.	OHC.
CHEF GPT AMFH.	Chef du groupement « armes de mêlée et facteurs humains ».	NC1.	OHD.
CHEF GPT ART.	Chef du groupement « artillerie ».	NC1.	OHE.
CHEF GPT MA.	Chef du groupement « mob/agester ».	NC1.	OHF.
CHEF GPT RENS.	Chef du groupement « renseignement ».	NC1.	OHG.
CHEF GPT SCMI.	Chef du groupement « systèmes de communication et maîtrise de l'information ».	NC1.	OHH.

CHEF GPT AERO.	Chef du groupement « aéroporté ».	NC1.	OHJ.
DA STAT.	Directeur adjoint de la STAT.	NC1.	OHK.
DG POLYTECHNIQUE.	Directeur général de l'école polytechnique.	AIS.	EX.
DG POLYTECHNIQUE.	Directeur général de l'école polytechnique (officiers en TC/TR ou PN).	NC1.	KIC.
CDC ECO POLY.	Chef de corps de l'école polytechnique.	NC1.	KI0.
COMALAT.	Commandant l'aviation légère de l'armée de terre.	AIS.	W4.
COMALAT.	Commandant l'aviation légère de l'armée de terre (officiers en TC/TR ou PN).	NC1.	GWG.
COMALAT.	Commandant l'aviation légère de l'armée de terre.	NC1.	GW0.
CEM COMALAT.	Chef d'état-major du commandement de l'aviation légère de l'armée de terre.	NC1.	GWB.
DIR BEAD-AIR.	Directeur du bureau enquêtes-accidents-défense-air.	NC1.	GWC.
CDC EAAT.	Chef de corps de l'escadrille avions de l'armée de terre.	NC1.	QFJ.
CDC 9e BSAM.	Chef de corps du 9e bataillon de soutien aéromobile.	NC1.	MJQ.
REPFRANCE CRRE.	Représentant national français du corps de réaction rapide européen.	AIS.	CR.
REPFRANCE CRRE.	Représentant national français du corps de réaction rapide européen (officiers en TC/TR ou PN).	NC1.	IHA.
CDC BQG-CRRE.	Chef de corps du bataillon de quartier général du CRRE.	NC1.	IHB.
CDC DSN-FR.	Chef de corps du détachement de soutien national-France.	NC1.	IH0.
CDT CIRP.	Commandant le centre d'instruction des réserves parachutistes.	AIS.	W2.
CDT CIRP.	Commandant le centre d'instruction des réserves parachutistes (officiers en TC/TR ou PN).	NC1.	HWB.
CEM CIRP.	Chef d'état-major du CIRP.	NC1.	HWA.
CDC CPIS.	Chef de corps du centre parachutiste d'instruction spécialisée.	NC1.	HX0.
CDC CPES.	Chef de corps du centre parachutiste d'entraînement spécialisé.	NC1.	HW0.
CDC CPEOM.	Chef de corps du centre parachutiste d'entraînement aux opérations maritimes.	NC1.	HV0.
CDT BAAMA.	Général commandant la brigade aérienne d'appui à la manœuvre aérienne.	AIS.	4A.
CDT BAAMA.	Général commandant la brigade aérienne d'appui à la manœuvre aérienne (officiers en TC/TR ou PN).	NC1.	GQB.
SC INFRA BAAMA.	Sous-chef « infrastructure » de la brigade aérienne d'appui à la manœuvre aérienne.	NC1.	GQ0.
CDC 25e RGA.	Chef de corps du 25e régiment du génie de l'air.	NC1.	DY0.

GAL COMLE.	Général commandant la légion étrangère.	AIS.	L5.
GAL COMLE.	Général commandant la légion étrangère. (officiers en TC/TR ou PN).	NC1.	HUA.
CEM COMLE.	Chef d'état-major du commandement de la légion étrangère.	NC1.	HU0.
CDC 1er RE.	Chef de corps du 1er régiment étranger.	NC1.	AK0.
CDC 4e RE.	Chef de corps du 4e régiment étranger.	NC1.	CD0.
CDC GRLE.	Chef de corps du groupement de recrutement de la légion étrangère.	NC1.	MM0.
CDT CDEF.	Commandant le centre de doctrine d'emploi des forces.	AIS.	DF.
CDT CDEF.	Commandant le centre de doctrine d'emploi des forces (officiers en TC/TR ou PN).	NC1.	GRA.
CDC CDEF.	Chef de corps du centre de doctrine d'emploi des forces.	NC1.	GR0.
ADJ CDT CDEF.	Adjoint au commandant du centre de doctrine d'emploi des forces.	NC1.	GRB.
CHEF DDO.	Chef de la division « doctrine ».	NC1.	GRC.
CHEF DSRO.	Chef de la division « simulation, recherche opérationnelle ».	NC1.	GRD.
CHEF DREX.	Chef de la division « recherche retour d'expérience ».	NC1.	GRE.
DIR SMITer.	Directeur du service de la maintenance industrielle terrestre.	AIS/TDC2.	MZ.
DIR SMITer.	Directeur du service de la maintenance industrielle terrestre (officiers en TC/TR ou PN).	NC1.	IQC.
DA SMITer.	Directeur adjoint du service de la maintenance industrielle terrestre.	NC1.	IQR.
SA SMITer.	Second adjoint au directeur du service de la maintenance industrielle terrestre.	NC1.	IQV.
CDT CFIM.	Commandant du centre de formation initiale militaire.	NC1.	IQW.
CDC 2e RMAT.	Chef de corps du 2e régiment du matériel.	NC1.	BK0.
CDC 3e RMAT.	Chef de corps du 3e régiment du matériel.	NC1.	BV0.
CDC 4e RMAT.	Chef de corps du 4e régiment du matériel.	NC1.	CE0.
CDC 5e BSMAT.	Chef de corps de la 5e base de soutien du matériel.	NC1.	CG0.
CDC 6e RMAT.	Chef de corps du 6e régiment du matériel.	NC1.	CQ0.
CDC 7e RMAT.	Chef de corps du 7e régiment du matériel.	NC1.	CU0.
CDC 8e RMAT.	Chef de corps du 8e régiment du matériel.	NC1.	CX0.
CDC 12e BSMAT.	Chef de corps de la 12e base de soutien du matériel.	NC1.	DG0.
CDC 13e BSMAT.	Chef de corps de la 13e base de soutien du matériel.	NC1.	DJ0.
CDC 15e BSMAT.	Chef de corps de la 15e base de soutien du matériel.	NC1.	DN0.
DGA DRH/SDGS.	Sous-directeur « gestion statutaire et réglementation » de la DGA.	AIS.	23.

DGA DRH/SDGS.	Sous-directeur « gestion statutaire et réglementation » de la DGA (officiers en TC/TR ou PN).	NC1.	IJB.
DGA DRH/SDGS.	Sous-directeur « gestion statutaire et réglementation » de la DGA.	NC1.	IJO.
DIR ENSIETA.	Directeur de l'école nationale supérieure des études et techniques d'armement.	NC1.	IJC.
SD AP.	Sous-directeur « Asie-Pacifique ».	NC1.	IJD.
SD AMO.	Sous-directeur « Afrique-Moyen-Orient ».	NC1.	IJE.
DA DS et CHEF SASF.	Directeur adjoint de la direction « stratégie » et chef du service d'architecture des systèmes de forces.	NC1.	IJF.
DIR CATOD.	Directeur du centre d'analyse technico-opérationnelle de défense.	NC1.	IJG.
DIR UM HELI.	Directeur de l'unité de management « opération d'armement hélicoptères ».	NC1.	IJH.
DIR CND.	Directeur du centre de normalisation de défense.	NC1.	IJK.
CHEF SMCO.	Chef du service de maintien en condition opérationnelle.	NC1.	IJL.
DIR DGA - MNRBC.	Directeur de DGA « maîtrise NRBC ».	NC1.	IJN.
DIR DGA - TT.	Directeur de DGA « techniques terrestres ».	NC1.	IJP.
DIR DGA - MI.	Directeur de DGA « maîtrise de l'information ».	NC1.	IJQ.
DIR DGA - EV/I.	Directeur de DGA « essais en vol » -Istres.	NC1.	IJU.
DIR DGA - EM.	Directeur de DGA « essai de missiles ».	NC1.	IJW.
INSP AR - PE.	Inspecteur de l'armement pour les poudres et explosifs.	NC1.	IJX.
SD EA.	Sous-directeur « Europe-Amérique du Sud ».	NC1.	IJY.
DIR DGA - IP.	Directeur de DGA « ingénierie des projets ».	NC1.	IJZ.
SD COA.	Sous-directeur de la conduite des opérations d'armement.	NC1.	
DC SEA.	Directeur central du service des essences des armées.	AIS.	VA.
DC SEA.	Directeur central du service des essences des armées (officiers en TC/TR ou PN).	NC1.	IE0.
DIR BPIA.	Directeur de la base pétrolière interarmées.	NC1.	FZ0.
DA SSA.	Directeur adjoint du service de santé des armées.	AIS.	3S.

11. GOUVERNEUR MILITAIRE DE PARIS.

11.1. Tableaux relatifs aux circuits.

11.1.1. Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

11.1.1.1. État-major.

	NOTATION.	AVANCEMENT.
--	-----------	-------------

	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TR/PN.		COM BSPP.	GMP.	COM BSPP.	GMP.
COL DÉTACHÉS.		ADJ au COM BSPP.	COM BSPP.	COM BSPP.	GMP.
OFF ASSISTANT MILITAIRE		COM BSPP.	COM BSPP.	COM BSPP.	COM BSPP.
CHEF DE CABINET.		COM BSPP.	COM BSPP.	COM BSPP.	COM BSPP.
OFF DU BIRP.		COM BSPP.	COM BSPP.	COM BSPP.	COM BSPP.
LCL.		ADJ au COM BSPP, CAT, CEM ou les S/CEM.	COM BSPP.	ADJ au COM BSPP, CAT, CEM ou les S/CEM.	COM BSPP.
SLT/LTN/CNE/CDT.		ADJ au COM BSPP, CAT, CEM ou les S/CEM.	COM BSPP.	ADJ au COM BSPP, CAT, CEM ou les S/CEM.	COM BSPP.
S-O.		CDB ou équivalent.	CEM.	CEM.	COM BSPP.

11.1.1.2. Groupements de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC.		COM BSPP.	GMP.	COM BSPP.	GMP.
COL.		CDC.	COM BSPP.	COM BSPP.	GMP.
LCL.		CDC.	COM BSPP.	CDC.	COM BSPP.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COM BSPP.	CDC.	COM BSPP.
S-O.		CDU ou équivalent.	CDC.	CDC.	COM BSPP.

11.1.2. Formations militaires de la sécurité civile.

11.1.2.1. Commandement des formations militaires de la sécurité civile.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
PN.		COMFORMISC.	GMP.	COMFORMISC.	GMP.
COL ADJ.		COMFORMISC.	COMFORMISC.	COMFORMISC.	GMP.
ADJ MRI.	Autorité d'emploi.	COMFORMISC.	COMFORMISC.	COMFORMISC.	GMP.
INSPECTEUR DGSCGC.	Autorité d'emploi.	COMFORMISC.	COMFORMISC.	COMFORMISC.	COMFORMISC.
CEM ZONE ANTILLES.	Autorité d'emploi.	COMFORMISC.	COMFORMISC.	COMFORMISC.	COMFORMISC.
LCL.	Autorité d'emploi.	CEM FORMISC.	COMFORMISC.	CEM FORMISC.	COMFORMISC.
SLT/LTN/CNE/CDT.	Autorité d'emploi.	CEM FORMISC.	COMFORMISC.	CEM FORMISC.	COMFORMISC.
S-O.		CDB ou équivalent.	CEM FORMISC.	CEM FORMISC.	COMFORMISC.

11.1.2.2. Unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.

TC.		COMFORMISC.	GMP.	COMFORMISC.	GMP.
COL.		CDC.	COMFORMISC.	COMFORMISC.	GMP.
LCL.		CDC.	COMFORMISC.	CDC.	COMFORMISC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMFORMISC.	CDC.	COMFORMISC.
S-O.		CDU ou équivalent.	CDC.	CDC.	COMFORMISC.

11.1.3. Service militaire adapté.

11.1.3.1. État-major.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
PN.		COMSMA.	GMP.	COMSMA.	GMP.
COL.		CEMSMA.	COMSMA.	COMSMA.	GMP.
LCL.		CEMSMA.	COMSMA.	CEMSMA.	COMSMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEMSMA.	COMSMA.	CEMSMA.	COMSMA.
S-O.		Chef département.	CEMSMA.	CEMSMA.	COMSMA.

11.1.3.2. Formations du service militaire adapté outre-mer.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC.	Préfet/haut commissaire/COMIA.	COMSMA.	GMP.	COMSMA.	GMP.
COL.		CDC.	COMSMA.	COMSMA.	GMP.
LCL.		CDC.	COMSMA.	CDC.	COMSMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMSMA.	CDC.	COMSMA.
S-O.		CDU ou équivalent.	CDC.	CDC.	COMSMA.

11.1.3.3. Détachement du service militaire adapté de Périgieux.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DU DSMA.		CEMSMA.	COMSMA.	CEMSMA.	COMSMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEMSMA.	COMSMA.	CEMSMA.	COMSMA.
S-O.		Chef du DSMA.	CEMSMA.	CEMSMA.	COMSMA.

11.1.4. Cellule d'aide aux blessés de l'armée de terre.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de la CABAT.		GMP.	GMP.	GMP.	GMP.

11.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCRÉDITATION.	CODE.
GMP.	Gouverneur militaire de Paris.	TDC 1.	YV.
GMP.	Gouverneur militaire de Paris.	AIS.	YW.
GMP.	Gouverneur militaire de Paris.	NC1.	LIN.
COM BSPP.	Général commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.	AIS TDC 2.	GOO.
COM BSPP.	Général commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.	NC1.	GOI.
ADJ COM BSPP.	Général adjoint au commandant de la BSPP.	NC1.	GOA.
CEM BSPP.	Chef d'état-major de la BSPP.	NC1.	GOB.
CAT BSPP.	Colonel adjoint territorial de la BSPP.	NC1.	GOG.
S/CEM LOG BSPP.	Sous-chef d'état-major logistique de la BSPP.	NC1.	GOC.
S/CEM EMP BSPP.	Sous-chef d'état-major emploi de la BSPP.	NC1.	GOD.
S/CEM ADM FIN BSPP.	Sous-chef d'état-major administration finances de la BSPP.	NC1.	GOE.
S/CEM ORH BSPP.	Sous-chef d'état-major organisation et ressources humaines de la BSPP.	NC1.	GOF.
CDC 1 GPT BSPP.	Chef de corps du 1er groupement incendie de la BSPP.	NC1.	PK0.
CDC 2 GPT BSPP.	Chef de corps du 2e groupement incendie de la BSPP.	NC1.	OV0.
CDC 3 GPT BSPP.	Chef de corps du 3e groupement incendie de la BSPP.	NC1.	OW0.
CDC GPT FORM INS BSPP.	Chef de corps du groupement des soutiens de la BSPP.	NC1.	PL0.
CDC GPT SOUT BSPP.	Chef de corps du groupement de formation et d'instruction de la BSPP.	NC1.	OX0.
CDC GPT APPUI BSPP.	Chef de corps du groupement des appuis de la BSPP.	NC1.	GOH.
COMFORMISC.	Commandant des formations militaires de la sécurité civile.	AIS TDC 2.	GS.
COMFORMISC.	Commandant des formations militaires de la sécurité civile.	NC1.	HTC.
COMFORMISC.	Commandant des formations militaires de la sécurité civile.	NC1.	HT0.
CEM FORMISC.	Chef d'état-major des formations militaires de la sécurité civile.	NC1.	HTB.
CDC UIISC 1.	Chef de corps de l'unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile n° 1.	NC1.	AZ0.
CDC UIISC 5.	Chef de corps de l'unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile n° 5.	NC1.	CK0.
CDC UIISC 7.	Chef de corps de l'unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile n° 7.	NC1.	CV0.

COMSMA.	Général commandant le service militaire adapté.	AIS TDC 2.	2H.
COMSMA.	Général commandant le service militaire adapté.	NC1.	MZ4.
CEMSMA.	Chef d'état-major du COMSMA.	NC1.	MZ3.
CDC RSMA-M.	Chef de corps du régiment du service militaire adapté de la Martinique.	NC1.	AV0.
CDC RSMA-Gua.	Chef de corps du régiment du service militaire adapté de la Guadeloupe.	NC1.	BM0.
CDC RSMA-R.	Chef de corps du régiment du service militaire adapté de La Réunion.	NC1.	CF0.
CDC RSMA-G.	Chef de corps du régiment du service militaire adapté de la Guyane.	NC1.	MU0.
CDC GSMA-M.	Chef de corps du groupement du service militaire adapté de Mayotte.	NC1.	MT0.
CDC GSMA-PF.	Chef de corps du groupement du service militaire adapté de Polynésie française.	NC1.	MI0.
CDC GSMA-NC.	Chef de corps du groupement du service militaire adapté de Nouvelle-Calédonie.	NC1.	MH0.

12. INSPECTION DE L'ARMÉE DE TERRE.

12.1. Tableaux relatifs aux circuits.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.					
CEM/CPRH/CCAI/CCPB/CPO.		GIAT.	IAT.	GIAT.	IAT.
COL.		CEM/CPRH.	IAT.	CEM/CPRH.	IAT.
LCL.		CEM/CPRH/CCAI/CCPB.	IAT.	CEM/CPRH/CCAI/CCPB.	IAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM/CPRH/CCAI/CCPB.	IAT.	CEM/CPRH/CCAI/CCPB.	IAT.
S-O.		CEM/CPRH.	CEM.	CEM.	IAT.

12.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE.
IAT.	Inspecteur de l'armée de terre.	TDC.	28.
IAT.	Inspecteur de l'armée de terre.	AIS.	
NC1 IAT GEN INSPECT.	NC1 IAT général inspecteur de l'armée de terre.	NC1.	NMA.
NC1 IAT CEM.	NC1 IAT CEM.	NC1.	NMB.
NC1 IAT CHEF PÔLE RH.	NC1 IAT chef du pôle RH.	NC1.	NMH.
NC1 IAT CHEF CAI.	NC1 IAT chef cellule audit interne.	NC1.	MNM.
NC1 IAT CHEF CPB.	NC1 IAT chef cellule performance budgétaire.	NC1.	NMJ.

13. SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION.

13.1. Tableaux relatifs aux circuits.

13.1.1. Secrétariat général pour l'administration et organismes subordonnés.

13.1.1.1. Cabinet du secrétariat général pour l'administration.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.		NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
CHANCELIER DU SGA.	CHEF CAB DRH-MD.	NC1 ADJ SGA.	ADJ SGA AIS.	NC1 ADJ SGA.	ADJ SGA AIS.
COL.		NC1 ADJ SGA.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA TDC.
LCL.		NC1 ADJ SGA.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		NC1 ADJ SGA.	ADJ SGA AIS.	NC1 ADJ SGA.	ADJ SGA AIS.
S-O.		CHEF CAB.	CHEF CAB.	CHEF CAB.	ADJ SGA AIS.

13.1.1.2. Sous-direction du pilotage des programmes budgétaires.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.		NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.		SDPP.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA TDC.
LCL.		SDPP.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SDPP.	ADJ SGA AIS.	SDPP.	ADJ SGA AIS.
S-O.		CDB.	SDPP.	SDPP.	ADJ SGA AIS.

13.1.1.3. Mission d'aide au pilotage.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.		NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.		MAP.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA TDC.
LCL.		MAP.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		MAP.	ADJ SGA AIS.	MAP.	ADJ SGA AIS.
S-O.		MAP.	MAP.	MAP.	ADJ SGA AIS.

13.1.1.4. Inspection technique de l'infrastructure de la défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.

TC/TR ou PN.		NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.		ITID.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA TDC.
LCL.		ITID.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		ITID.	ADJ SGA AIS.	ITID.	ADJ SGA AIS.
S-O.		CDB.	ITID.	ITID.	ADJ SGA AIS.

13.1.1.5. Délégation aux restructurations.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.		NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.		DAR.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA TDC.
LCL.		DAR.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DAR.	ADJ SGA AIS.	DAR.	ADJ SGA AIS.
S-O.		ADJ DAR.	DAR.	DAR.	ADJ SGA AIS.

13.1.1.6. Mission achat.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR OU PN.		NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.		Chef MA.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA TDC.
LCL.		Chef MA.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef MA.	ADJ SGA AIS.	Chef MA.	ADJ SGA AIS.
S-O.		CDB.	Chef MA.	Chef MA.	ADJ SGA AIS.

13.1.1.7. Direction des affaires financières.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR OU PN.		NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.		ADJ DAF.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA TDC.
LCL.		ADJ DAF.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		ADJ DAF.	ADJ SGA AIS.	ADJ DAF.	ADJ SGA AIS.
S-O.		SD.	ADJ DAF.	ADJ DAF.	ADJ SGA AIS.

13.1.1.8. Direction des affaires juridiques.

	NOTATION.	AVANCEMENT.

	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR OU PN.		NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.		ADJ DAJ.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA TDC.
LCL.		ADJ DAJ.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		ADJ DAJ.	ADJ SGA AIS.	ADJ DAJ.	ADJ SGA AIS.
S-O.		SD.	ADJ DAJ.	ADJ DAJ.	ADJ SGA AIS.

13.1.1.9. Service parisien de soutien de l'administration centrale.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR OU PN.		NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.		SPAC.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA TDC.
LCL.		SPAC.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SPAC.	ADJ SGA AIS.	SPAC.	ADJ SGA AIS.
S-O.		CDB ou CDD.	SDPI.	SDPI.	ADJ SGA AIS.

13.1.1.10. Direction générale de l'économat des armées.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR OU PN.		NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.		DGEA.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA TDC.
LCL.		DGEA.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DGEA.	ADJ SGA AIS.	DGEA.	ADJ SGA AIS.
S-O.		CDB.	DGEA.	DGEA.	ADJ SGA AIS.

13.1.2. Direction des ressources humaines du ministère de la défense et organismes subordonnés.

13.1.2.1. Direction des ressources humaines du ministère de la défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR OU PN.		NC1 ADJ DRH-MD TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ DRH-MD TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
CHARGÉS DE MISSION.		NC1 ADJ DRH-MD.	ADJ DRH-MD AIS.	ADJ DRH-MD AIS.	ADJ SGA TDC.
COL.		SD/ADJ SD/CM.	ADJ DRH-MD AIS.	ADJ DRH-MD AIS.	ADJ SGA TDC.
LCL.		SD/ADJ SD/CM.	ADJ DRH-MD AIS.	ADJ DRH-MD AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SD/ADJ SD/CM.		SD/CM.	

			ADJ DRH-MD AIS.		ADJ DRH-MD AIS.
S-O.		SD/ADJ SD/CM/CDB.	CHEF CAB.	CHEF CAB.	ADJ DRH-MD AIS.

13.1.2.2. Directions locales de l'action sociale ou pôles ministériels de l'action sociale.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR OU PN.		NC1 ADJ DRH-MD TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ DRH-MD TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.		DLAS ou PMAS.	ADJ DRH-MD AIS.	ADJ DRH-MD AIS.	ADJ SGA TDC.
LCL.		DLAS ou PMAS.	ADJ DRH-MD AIS.	ADJ DRH-MD AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DLAS ou PMAS.	ADJ DRH-MD AIS.	DLAS ou PMAS.	ADJ DRH-MD AIS.
S-O.		CS.	DLAS ou PMAS.	DLAS ou PMAS.	ADJ DRH-MD AIS.

13.1.3. Agence de reconversion de la défense et organismes subordonnés.

13.1.3.1. Agence de reconversion de la défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		NC1 ARD TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 ARD TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.		NC1 ADJ ARD.	ARD AIS.	ARD AIS.	ADJ SGA TDC.
LCL.		NC1 ADJ ARD.	ARD AIS.	ARD AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		NC1 ADJ ARD.	ARD AIS.	NC1 ADJ ARD.	ARD AIS.
S-O.		CDB.	NC1 ADJ ARD.	NC1 ADJ ARD.	ARD AIS.

13.1.3.2. Pôles défense mobilité.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		NC1 ARD TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 ARD TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.		CPDM.	ARD AIS.	ARD AIS.	ADJ SGA TDC.
LCL.		CPDM.	ARD AIS.	ARD AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CPDM.	ARD AIS.	CPDM.	ARD AIS.
S-O.		CPDM.	NC1 ADJ ARD.	NC1 ADJ ARD.	ARD AIS.

13.1.3.3. Centre militaire de formation professionnelle.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		NC1 ARD TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 ARD TC TR PN.	ADJ SGA TDC.

COL.		CDC CMFP.	ARD AIS.	ARD AIS.	ADJ SGA TDC.
LCL.		CDC CMFP.	ARD AIS.	ARD AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC CMFP.	ARD AIS.	CDC CMFP.	ARD AIS.
S-O.		CDU.	CDC CMFP.	CDC CMFP.	ARD AIS.

13.1.3.4. Commission nationale d'orientation et d'intégration/association pour la reconversion civiles des officiers et sous-officiers.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-O.		CNOI/ARCO.	CNOI/ARCO.	CNOI/ARCO.	ARD AIS.

13.1.4. Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives et organisme rattaché.

13.1.4.1. Direction de la mémoire du patrimoine et des archives et bureaux régionaux du logement.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		NC1 DMPA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 DMPA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.		ADJ DMPA.	DMPA AIS.	DMPA AIS.	ADJ SGA TDC.
LCL.		ADJ DMPA.	DMPA AIS.	DMPA AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		ADJ DMPA.	DMPA AIS.	ADJ DMPA.	DMPA AIS.
S-O.		CDB.	ADJ DMPA.	ADJ DMPA.	DMPA AIS.

13.1.4.2. Service historique de la défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		NC1 DMPA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 DMPA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.		SHD.	DMPA AIS.	DMPA AIS.	ADJ SGA TDC.
LCL.		SHD.	DMPA AIS.	DMPA AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SHD.	DMPA AIS.	SHD.	DMPA AIS.
S-O.		Chef DPT ou équivalent.	SHD.	SHD.	DMPA AIS.

13.1.5. Direction du service national et organismes rattachés.

13.1.5.1. Direction du service national/administration centrale.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		NC1 DSN TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 DSN TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
		NC1 DSN.	DSN AIS.	DSN AIS.	

LCL DIRECTEMENT SUBORDONNÉS AU DSN.					ADJ SGA TDC.
COL.		NC1 CDC DSN AC.	DSN AIS.	DSN AIS.	ADJ SGA TDC.
LCL.		NC1 CDC DSN AC.	DSN AIS.	DSN AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		NC1 CDC DSN AC.	DSN AIS.	NC1 CDC DSN AC.	DSN AIS.
S-O DSN/AC.		CDB ou équivalent.	NC1 CDC DSN AC.	NC1 CDC DSN AC.	DSN AIS.

13.1.5.2. Établissements du service national, y compris centres subordonnés.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		NC1 DSN TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 DSN TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
LCL.		ESN.	DSN AIS.	DSN AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		ESN.	DSN AIS.	ESN.	DSN AIS.
S-O.		CDB ou équivalent.	ESN.	ESN.	DSN AIS.

13.1.5.3. Bureau central d'archives administratives militaires.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		NC1 DSN TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 DSN TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		BCAAM.	DSN AIS.	BCAAM.	DSN AIS.
S-O BCAAM.		CDB ou équivalent.	BCAAM.	BCAAM.	DSN AIS.

13.1.5.4. Centres du service national outre-mer.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		NC1 DSN TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 DSN TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
LCL.		CSN.	DSN AIS.	DSN AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CSN.	DSN AIS.	CSN.	DSN AIS.
S-O.		CDB ou équivalent.	CSN.	CSN.	DSN AIS.

13.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

AUTORITÉ ABRÉGÉE.	AUTORITÉ EN CLAIR.	ACCREDITATION.	CODE.
ADJ SGA TDC.	Adjoint au secrétaire général pour l'administration TDC.	TDC.	39.

ADJ SGA AIS.	Adjoint au secrétaire général pour l'administration AIS.	AIS.	24.
NC1 ADJ SGA TC TR PN.	NC1 adjoint au secrétaire général pour l'administration TC TR PN.	NC1 (AIS - TC TR).	JTY.
NC1 ADJ SGA.	NC1 adjoint au secrétaire général pour l'administration.	NC1.	JTI.
CHEF CAB.	Chef de cabinet du secrétaire général pour l'administration.	NC1.	JTT.
SDPP.	Sous-directeur du pilotage des programmes budgétaires.	NC1.	JTN.
MAP.	Chef de la mission d'aide au pilotage.	NC1.	JTM.
ITID.	Inspecteur technique de l'infrastructure de la défense.	NC1.	JTJ.
DAR.	Délégué aux restructurations.	NC1.	JTL.
Chef MA.	Chef de la mission achats.	NC1.	JTK.
ADJ DAF.	Adjoint au directeur des affaires financières.	NC1.	IL0.
ADJ DAJ.	Directeur adjoint des affaires juridiques.	NC1.	IM0.
SPAC.	Chef du service parisien de soutien de l'administration.	NC1.	OB0.
SDPI.	Sous-directeur de la performance interne du SPAC.	NC1.	JTU.
DGEA.	Directeur général de l'économat des armées.	NC1.	MZL.
ADJ DRH-MD AIS.	Adjoint au directeur des ressources humaines du ministère de la défense AIS.	AIS.	2P.
NC1 ADJ DRH-MDTC TR PN.	NC1 adjoint au directeur des ressources humaines du ministère de la défense TC TR PN.	NC1 (AIS - TC TR).	JUA.
NC1 ADJ DRH-MD.	NC1 adjoint au directeur des ressources humaines du ministère de la défense.	NC1.	JTR.
CHEF CAB.	Chef de cabinet du directeur des ressources humaines du ministère de la défense.	NC1.	JT0.
SD FM.	Sous-directeur de la fonction militaire.	NC1.	JTA.
SD PRH.	Sous-directeur du pilotage des ressources humaines militaires et civiles.	NC1.	JTB.
SD PEP.	Sous-directeur de la politique, des études et de la prospective.	NC1.	JTD.
SD P.	Adjoint au sous-directeur des pensions.	NC1.	JUO.
SD GMRHC.	Sous-directrice de la gestion ministérielle des ressources	NC1.	JTW.

	humaines civiles.		
Mission SIRH.	Chef de la mission système d'information ressources humaines ministériel.	NC1.	JTX.
CFMD.	Directrice du centre de formation au management du ministère de la défense.	NC1.	JTZ.
SD AS.	Sous-directeur de l'action sociale.	NC1.	JTS.
DLAS ou PMAS - BORDEAUX.	Directeur local de l'action sociale (pôle ministériel de l'action sociale au 1er janvier 2012) - Bordeaux.	NC1.	EUA.
DLAS ou PMAS - RENNES.	Directeur local de l'action sociale (pôle ministériel de l'action sociale au 1er janvier 2012) - Rennes.	NC1.	DQB.
DLAS ou PMAS - LYON.	Directeur local de l'action sociale (pôle ministériel de l'action sociale au 1er janvier 2012) - Lyon.	NC1.	LLV.
DLAS ou PMAS - METZ.	Directeur local de l'action sociale (pôle ministériel de l'action sociale au 1er janvier 2012) - Metz.	NC1.	LJT.
DLAS ou PMAS - SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.	Directeur local de l'action sociale (pôle ministériel de l'action sociale au 1er janvier 2012) - Saint-Germain-en-Laye.	NC1.	PIA.
ARD AIS.	Directeur de l'agence de reconversion de la défense AIS.	AIS.	RD.
NC1 ARD TC TR PN.	NC1 directeur de l'agence de reconversion de la défense TC TR PN.	NC1 (AIS - TC TR).	ARA.
ADJ ARD.	Adjoint au directeur de l'agence de reconversion de la défense.	NC1.	ARB.
CPDM Bordeaux.	Chef de pôle défense mobilité de Bordeaux.	NC1.	ARM.
CPDM Brest.	Chef de pôle défense mobilité de Brest.	NC1.	ARC.
CPDM Lille.	Chef de pôle défense mobilité de Lille.	NC1.	ARD.
CPDM Lyon.	Chef de pôle défense mobilité de Lyon.	NC1.	ARE.
CPDM Marseille.	Chef de pôle défense mobilité de Marseille.	NC1.	ARF.
CPDM Metz.	Chef de pôle défense mobilité de	NC1.	ARG.

	Metz.		
CPDM Paris.	Chef de pôle défense mobilité de Paris.	NC1.	ARH.
CPDM Rennes.	Chef de pôle défense mobilité de Rennes.	NC1.	ARJ.
CPDM Toulon.	Chef de pôle défense mobilité de Toulon.	NC1.	ARK.
CPDM Toulouse.	Chef de pôle défense mobilité de Toulouse.	NC1.	ARL.
CDC CMFP.	Chef de corps du centre militaire de formation professionnelle.	NC1.	GU0.
CNOI.	Chef de bureau de la commission nationale d'orientation et d'intégration.	NC1.	MZ5.
ARCO.	Secrétaire général de l'association pour la reconversion civile des officiers et sous-officiers.	NC1.	MZ1.
DMPA AIS.	Directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives.	AIS.	2S.
NC1 DMPA TC TR PN.	Directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives TR TC PN.	NC1 (AIS - TC TR).	HZA.
ADJ DMPA.	Adjoint au directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives.	NC1.	HZ0.
SHD.	Chef du service historique de la défense.	NC1.	OG0.
DSN AIS.	Directeur du service national AIS.	AIS.	3R.
NC1 DSN TC TR PN.	NC1 directeur du service national TC TR PN.	NC1 (AIS - TC TR).	JWA.
NC1 DSN.	NC1 directeur du service national.	NC1.	JW0.
NC1 CDC DSN AC.	Chef de corps EM DSN/AC.	NC1.	JWB.
ESN IDF.	Directeur d'établissement du service national Île-de-France.	NC1.	JN0.
ESN NE.	Directeur d'établissement du service national Nord-Est.	NC1.	JM0.
ESN NO.	Directeur d'établissement du service national Nord-Ouest.	NC1.	JO0.
ESN SE.	Directeur d'établissement du service national Sud-Est.	NC1.	JL0.
ESN SO.	Directeur d'établissement du service national Sud-Ouest.	NC1.	JK0.
BCAAM.	Directeur du bureau central d'archives administratives militaires.	NC1.	FX0.
CSN Martinique.	Directeur du centre du service national de la Martinique.	NC1.	EEE.
CSN La Réunion.		NC1.	BLD.

	Directeur du centre du service national de Saint-Denis-de-La Réunion.		
CSN Guadeloupe.	Directeur du centre du service national de la Guadeloupe.	NC1.	EJA.
CSN Guyane.	Directeur du centre du service national de la Guyane.	NC1.	DCD.
CSN Polynésie.	Directeur du centre du service national de Polynésie Française.	NC1.	NYF.
CSN Nlle-Calédonie.	Directeur du centre du service national de Nouvelle-Calédonie.	NC1.	NXE.

14. SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES.

14.1. Tableaux relatifs aux circuits.

14.1.1. Direction centrale.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		ADC SCA.	DC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
CHEF SG.		DCSCA CDC.	ADC SCA.	DCSCA CDC.	ADC SCA.
CHEF GRAND PROJET.		ADC SCA.	DC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
COL.		SD.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
LCL.		SD.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SD.	ADC SCA.	SD.	ADC SCA.
S-O.		SD/chef SG/chef grand projet.	DCSCA CDC.	DCSCA CDC.	ADC SCA.

14.1.2. Organismes rattachés.

14.1.2.1. Service ministériel opérateur des droits individuels.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		ADC SCA.	DC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
COMMISSAIRE (LCL/COL).		CDB.	CDC/DIR.	ADC SCA.	DC SCA.
COMMISSAIRE (SLT/LTN/CNE/CDT).		CDB.	CDC/DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.
COL.		CDC/DIR.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
LCL.		CDC/DIR.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC/DIR.	ADC SCA.	CDC/DIR.	ADC SCA.
S-O.		CDB.	CDC/DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.

14.1.2.2. Centre d'analyse et de contrôle interne comptable et antennes.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.

TC/TR/PN.		ADC SCA.	DC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
CHEF ANTENNE CACIC.		ADJ DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.	DC SCA.
COMMISSAIRE AUTRE ANTENNE CACIC.		Chef antenne CACIC.	CDC/DIR.	ADC SCA.	DC SCA.
COMMISSAIRE AUTRE PORTION CENTRALE.		ADJ DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.	DC SCA.
COL.		CDC/DIR.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
LCL.		CDC/DIR.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC/DIR.	ADC SCA.	CDC/DIR.	ADC SCA.
S-O.		ADJ DIR/chef antenne.	CDC/DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.

14.1.2.3. Directions des commissariats d'outre-mer.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDC GSBDD/DICOM.		COMIA.	DC SCA.	COMIA.	DC SCA.
COMMISSAIRE(LCL/COL) NON CDC dans GSBDD/DICOM.		CDC/DIR. GSBDD/DICOM.	COMIA.	COMIA.	DC SCA.
COMMISSAIRE (SLT/LTN/CNE/CDT) DANS GSBDD/DICOM.		CDC/DIR. GSBDD/DICOM.	COMIA.	COMIA.	COMIA.

14.1.2.4. Centre d'études et de développement informatique du commissariat des armées.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		ADC SCA.	DC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
COMMISSAIRE (LCL/COL).		C.DIV.	CDC/DIR.	ADC SCA.	DC SCA.
COMMISSAIRE (SLT/LTN/CNE/CDT).		C.DIV.	CDC/DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.
LCL.		CDC/DIR.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC/DIR.	ADC SCA.	CDC/DIR.	ADC SCA.
S-O.		C.DIV.	CDC/DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.

14.1.2.5. Centre interarmées de la solde et antenne de Tours.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		ADC SCA.	DC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
COMMISSAIRE ADJOINT DU DIRECTEUR CIAS.		CDC/DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.	DC SCA.
COMMISSAIRE (SLT/LTN/CNE/CDT).		ADJ DIR.	CDC/DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		ADJ DIR.	CDC/DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.
S-O.		ADJ DIR.	CDC/DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.

14.1.2.6. Centres territoriaux d'administration et de comptabilité.

	NOTATION.	AVANCEMENT.
--	-----------	-------------

	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		ADC SCA.	DC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
COMMISSAIRE (SLT/LTN/CNE/CDT).		ADJ DIR.	CDC/DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.
LCL.		CDC/DIR.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC/DIR.	ADC SCA.	CDC/DIR.	ADC SCA.
S-O.		C.DIV/CDB.	CDC/DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.

14.1.2.7. Commissariat administratif de l'armée de terre de Paris-Vincennes.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		ADC SCA.	DC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
COMMISSAIRE (SLT/LTN/CNE/CDT).		ADJ DIR.	CDC/DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.
LCL.		CDC/DIR.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC/DIR.	ADC SCA.	CDC/DIR.	ADC SCA.
S-O.		C.DIV/CDB.	CDC/DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.

14.1.2.8. Établissement de diffusion, d'impression et d'archives du commissariat des armées.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		AIS.	TDC.	AIS.	TDC.
LCL.		CDC/DIR.	AIS.	AIS.	TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC/DIR.	AIS.	CDC/DIR.	AIS.
S-O.		CDB.	CDC/DIR.	CDC/DIR.	AIS.

14.1.2.9. Centre administratif ministériel des indemnités de déplacement.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		ADC SCA.	DC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
LCL.		CDC/DIR.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC/DIR.	ADC SCA.	CDC/DIR.	ADC SCA.
S-O.		CDB/C.DIV.	CDC/DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.

14.1.2.10. Plateformes achats-finances, services locaux du contentieux et service exécutant de la solde unique.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		ADC SCA.	DC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
		CDC/DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.	

COMMISSAIRE ADJ DIR (LCL/COL).					DC SCA.
COMMISSAIRE AUTRE(LCL/COL).		ADJ DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.	DC SCA.
COMMISSAIRE(SLT/LTN/CNE/CDT).		ADJ DIR/CDB/C.DIV.	CDC/DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.
OFFICIERS DES SLC (LCL/COL).		CDC/DIR PFAF.	ADC SCA.	ADC SCA.	TDC
OFFICIERS DES SLC (SLT/LTN/CNE/CDT).		CDC/DIR PFAF.	ADC SCA.	CDC/DIR PFAF.	ADC SCA.
OFFICIERS DU SESU.	DIR SESU.	CDC/DIR PFAF NE Metz.	ADC SCA.	CDC/DIR PFAF NE Metz.	ADC SCA.
S-O du SESU.		DIR SESU.	CDC/DIR PFAF NE Metz.	CDC/DIR PFAF NE Metz.	ADC SCA.
COL.		CDC/DIR.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
LCL.		CDC/DIR.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC/DIR.	ADC SCA.	CDC/DIR.	ADC SCA.
S-O.		CDB.	CDC/DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.

14.1.2.11. Service spécialisé de la logistique et du transport et antenne de Denain.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		ADC SCA.	DC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
CHEF ANTENNE SSLT.		ADJ DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.	DC SCA.
COMMISSAIRE AUTRE ANTENNE SSLT.		Chef antenne SSLT.	CDC/DIR.	ADC SCA.	DC SCA.
COMMISSAIRE AUTRE PORTION CENTRALE.		ADJ DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.	DC SCA.
COL.		CDC/DIR.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
LCL.		CDC/DIR.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC/DIR.	ADC SCA.	CDC/DIR.	ADC SCA.
S-O.		ADJ DIR/chef antenne.	CDC/DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.

14.1.2.12. Commissariats de l'armée de terre.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		ADC SCA.	DC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
COMMISSAIRE (SLT/LTN/CNE/CDT).		ADJ DIR.	CDC/DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.
LCL.		CDC/DIR.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC/DIR.	ADC SCA.	CDC/DIR.	ADC SCA.
S-O.		CDB.	CDC/DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.

14.1.2.13. Centre d'expertise de soutien général des armées.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		ADC SCA.	DC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
COMMISSAIRE ADJ DIR (LCL/COL).		CDC/DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.	DC SCA.
COMMISSAIRE AUTRE (LCL/COL).		ADJ DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.	DC SCA.
COMMISSAIRE (SLT/LTN/CNE/CDT).		ADJ DIR/CDB.	CDC/DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.
COL.		CDC/DIR.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
LCL.		CDC/DIR.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC/DIR.	ADC SCA.	CDC/DIR.	ADC SCA.
S-O.		ADJ DIR/CDB.	CDC/DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.

14.1.2.14. Centre interarmées d'administration des opérations.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		ADC SCA.	DC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
COMMISSAIRE ADJ DIR (LCL/COL).		CDC/DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.	DC SCA.
COMMISSAIRE AUTRE (LCL/COL).		ADJ DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.	DC SCA.
COMMISSAIRE (SLT/LTN/CNE/CDT).		ADJ DIR/CDB.	CDC/DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.
COL.		CDC/DIR.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
LCL.		CDC/DIR.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC/DIR.	ADC SCA.	CDC/DIR.	ADC SCA.
S-O.		ADJ DIR/CDB.	CDC/DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.

14.1.2.15. Établissements spécialisés du commissariat des armées.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		ADC SCA.	DC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
COMMISSAIRE ADJ DIR (LCL/COL).		CDC/DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.	DC SCA.
COMMISSAIRE AUTRE (LCL/COL).		ADJ DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.	DC SCA.
COMMISSAIRE ADJ DIR (SLT/LTN/CNE/CDT).		CDC/DIR.	CDC/DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.
COMMISSAIRE AUTRE (SLT/LTN/CNE/CDT).		ADJ DIR/CDS.	CDC/DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.
LCL.		CDC/DIR.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC/DIR.	ADC SCA.	CDC/DIR.	ADC SCA.
S-O.		ADJ DIR/CDS.	CDC/DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.

14.1.2.16. Centre d'expertise et de soutien du combattant et des forces, antenne navale et centres de production alimentaires.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		ADC SCA.	DC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
COMMISSAIRE ADJ DIR (LCL/COL).		CDC/DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.	DC SCA.
COMMISSAIRE C.DIV (LCL/COL).		ADJ DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.	DC SCA.
COMMISSAIRE AUTRE (LCL/COL).		ADJ DIR/C.DIV.	CDC/DIR.	ADC SCA.	DC SCA.
COMMISSAIRE (SLT/LTN/CNE/CDT).		ADJ DIR/CDB/CDIV.	CDC/DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.
OFFICIERS DES CPA (LCL/COL).		DIR CESCOF.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
OFFICIERS DES CPA (SLT/LTN/CNE/CDT).		DIR CESCOF.	ADC SCA.	DIR CESCOF.	ADC SCA.
S-O DES CPA.		DIR CPA.	DIR CESCOF.	DIR CESCOF.	ADC SCA.
COL.		CDC/DIR.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
LCL.		CDC/DIR.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC/DIR.	ADC SCA.	CDC/DIR.	ADC SCA.
S-O.		ADJ DIR/C.DIV./chef antenne.	CDC/DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.

14.1.3. Commissaires affectés hors défense.

14.1.3.1. Direction générale de la gendarmerie nationale et commissaires résidents.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COMMISSAIRE (LCL/COL).		C.SERV DGGN.	DGGN.	ADC SCA.	DC SCA.

14.1.3.2. Inspection générale de la gendarmerie nationale.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COMMISSAIRE (LCL/COL).		C.SERV IGGN.	IGGN.	AIS.	TDC.

14.1.3.3. Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COMMISSAIRE(LCL/COL).		Conseiller militaire. Haut fonctionnaire de défense et de sécurité.	Conseiller militaire. Haut fonctionnaire de défense et de sécurité.	ADC SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Conseiller militaire. Haut fonctionnaire de	ADC SCA.	Conseiller militaire. Haut fonctionnaire de défense et de	ADC SCA.

	défense et de sécurité.	sécurité.	
--	-------------------------	-----------	--

14.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCRÉDITATION.	CODE.
DC SCA.	Directeur central du service du commissariat des armées.	TDC.	3I.
DC SCA.	Directeur central du service du commissariat des armées.	AIS.	YF.
ADJOINT DIRECTEUR CENTRAL SCA.	Adjoint au directeur central du service du commissariat des armées.	AIS.	IY.
DCSCA CDC.	Direction centrale du service du commissariat des armées - chef de corps.	NC1.	IDA.
DCSCA GEST CORPS.	Direction centrale du service du commissariat des armées - bureau gestion des corps.	NC1.	IDY.
DCSCA SD SOUTIEN.	Direction centrale du service du commissariat des armées - sous-directeur achats-soutien.	NC1.	IDW.
DCSCA SD SYNTH.	Direction centrale du service du commissariat des armées - bureau sous-directeur synthèses.	NC1.	IDS.
DCSCA SD FIN BUD COM.	Direction centrale du service du commissariat des armées - sous-directeur finances-budget-comptabilité.	NC1.	IDU.
DCSCA SD REJ.	Direction centrale du service du commissariat des armées - sous-directeur réglementation-études juridiques.	NC1.	IDV.
MINEFI HFDS.	Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie - conseiller militaire HFDS.	NC1.	MZH.
DIR SMODI.	Directeur du service ministériel opérateur des droits individuels.	NC1.	IDD.
DIR CACIC.	Directeur du centre d'analyse et de contrôle interne comptable.	NC1.	IDJ.
NC1 GSPI DGGN.	NC1 GSPI chef du service plans moyens à la DGGN.	NC1.	MZS.
NC1 COMMISSAIRE TERRE IGGN.	NC1 commissaire terre IGGN.	NC1.	ING.
NC1 COMMISSAIRE TERRE GEND ND.	NC1 commissaire terre à la gendarmerie ND.	NC1.	INH.
NC1 GSBDFE DE DJIBOUTI.	NC1 chef du groupement de soutien de la base des forces françaises de Djibouti.	NC1.	P31.
NC1 GABDEF SÉNÉGAL.	NC1 chef du groupement de la base des éléments français au Sénégal.	NC1.	P57.
NC1 GSBDD NOUV CAL.	NC1 chef du groupement de soutien de la base de défense de Nouvelle-Calédonie.	NC1.	P49.
NC1 GSBDD POLYNÉSIE.	NC1 chef du groupement de soutien de la base de défense de Polynésie française.	NC1.	P53.
NC1 GSBDFE EAU.	NC1 chef du groupement de soutien de la base des forces françaises des Émirats Arabes Unis.	NC1.	P33.
NC1 GSBDD GUYANE.	NC1 chef du groupement de soutien de la base de défense de Guyane.	NC1.	P38.
NC1 GSBDD LA RÉUNION.	NC1 chef du groupement de soutien de la base de défense de La Réunion-Mayotte.	NC1.	P40.
NC1 GSBDD ANTILLES.	NC1 chef du groupement de soutien de la base de défense des Antilles.	NC1.	P17.
CEDICA.	Centre d'études et développements informatiques du commissariat des armées.	NC1.	ON0.

NC1 CIAS.	NC1 CDC du centre interarmées de la solde.	NC1.	INC.
NC1 CTAC LILLE.	NC1 CDC du centre territorial d'administration et de comptabilité de Lille.	NC1.	IND.
CTAC MARSEILLE.	Centre territorial d'administration et de comptabilité de Marseille.	NC1.	PE0.
NC1 CTAC RENNES.	NC1 CDC centre territorial d'administration et de comptabilité de Rennes.	NC1.	OT0.
CTAC BORDEAUX.	Centre territorial d'administration et de comptabilité Bordeaux.	NC1.	OS0.
CAAT PARIS-VINCEN.	Commissariat administratif de l'armée de terre de Paris-Vincennes.	NC1.	OO0.
NC1 EDIACA.	NC1 établissement de diffusion, d'impression et d'archive du commissariat des armées de Saint-Étienne.	NC1.	LLS.
DIR CAMID.	Directeur du centre administratif ministériel des indemnités de déplacement.	NC1.	IDC.
PFAF NO RENNES.	COM plateforme achats-finances Nord-Ouest Rennes.	NC1.	IO0.
PFAF NE METZ.	COM plateforme achats-finances Nord-Est Metz.	NC1.	IN0.
PFAF SO BORDEAUX.	COM plateforme achats-finances Sud-Ouest Bordeaux.	NC1.	IPA.
PFAF O BREST.	COM plateforme achats-finances Ouest Brest.	NC1.	IPC.
PFAF IDF PARIS.	COM plateforme achats-finances Île-de-France Paris.	NC1.	QC0.
PFAF SE TOULON.	COM plateforme achats-finances Sud-Est Toulon.	NC1.	INE.
DIR SSLT.	Directeur du service spécialisé de la logistique et du transport.	NC1.	OED.
CAT STRASBOURG.	Commissariat de l'armée de terre - Strasbourg.	NC1.	PD0.
CAT CHÂLONS.	Commissariat de l'armée de terre - Châlons-en-Champagne.	NC1.	INA.
CESGA CDC.	CDC du centre d'expertise de soutien général des armées - directeur adjoint.	NC1.	OEK.
CDC CIAO.	CDC du centre interarmées d'administration des opérations - directeur.	NC1.	OEJ.
ESCA ANGERS.	Chef de l'établissement spécialisé du commissariat des armées d'Angers.	NC1.	PF0.
ESCA BERGERAC.	Établissement spécialisé du commissariat des armées de Bergerac.	NC1.	OQ0.
ESCA CHÂTRES.	NC1 établissement spécialisé du commissariat des armées de Châtres.	NC1.	INB.
ESCA MOURMELON.	NC1 établissement spécialisé du commissariat des armées de Mourmelon.	NC1.	PC0.
ESCA RILLEUX.	Établissement spécialisé du commissariat des armées de Rilleux-la-Pape.	NC1.	LLR.
ESCA ROANNE.	Établissement spécialisé du commissariat des armées de Roanne.	NC1.	MC0.
NC1 ESCA BRÉTIGNY.	NC1 établissement spécialisé du commissariat des armées de Brétigny.	NC1.	OEE.
NC1 ESCA MARSEILLE.	NC1 établissement spécialisé du commissariat des armées de Marseille.	NC1.	OEF.
DIR CESCOF.	Directeur du centre d'expertise et de soutien du combattant et des forces.	NC1.	IDF.

15. SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE.

15.1. Tableaux relatifs aux circuits.

15.1.1. Direction centrale.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
DIRECTEUR CENTRAL ADJOINT (AIS).		DC SID.	DC SID.	DC SID.	DC SID.
CHEF DU SERVICE (ET PRÉFIGURATEUR) STRATÉGIE.		DCA SID.	DC SID.	DCA SID.	DC SID.
CHEF DU SERVICE (ET PRÉFIGURATEUR) RÉALISATION.		DCA SID.	DC SID.	DCA SID.	DC SID.
CHEF DE LA CELLULE OPÉRATIONNELLE (CO).		DCA SID.	DC SID.	DCA SID.	DC SID.
CHEF DU BUREAU AFFAIRES RÉSERVÉE (BAR).		DCA SID.	DC SID.	DCA SID.	DC SID.
COL DE LA DCSID.		Chef de service (et préfigurateur) ou chef BAR ou chef CO.	DCA SID.	DCA SID.	DC SID.
LCL DE LA DCSID.		Chef de service (et préfigurateur) ou chef BAR ou chef CO.	DCA SID.	DCA SID.	DC SID.
SLT/LTN/CNE/CDT DE LA DCSID.		Chef de service (et préfigurateur) ou chef BAR ou chef CO.	DCA SID.	Chef de service (et préfigurateur) ou chef BAR ou chef CO.	DCA SID.
S-O.		Sous-directeur ou chef de bureau ou équivalent.	Chef de service (et préfigurateur) ou chef BAR ou chef CO.	Chef de service (et préfigurateur) ou chef BAR ou chef CO.	DCA SID.

15.1.2. Établissements du service d'infrastructure de la défense de l'Île-de-France, Rennes, Bordeaux, Lyon et Metz et organismes subordonnés.

15.1.2.1. Établissements.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
DIRECTEURS DES ESID.		DC SID.	DC SID.	DC SID.	DC SID.
DIRECTEUR ADJOINT.		Directeur d'ESID.	DC SID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
CHEF DE LA DIVISION PLANS.		Directeur d'ESID.	DC SID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
CHEF DE LA DIVISION GESTION DU PATRIMOINE.		Directeur d'ESID.	DC SID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
CHEF DE LA DIVISION INVESTISSEMENT.		Directeur d'ESID.	DC SID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
COL DE L'ESID (EN DIVISION).		Chef de la division PLANS ou chef de la division gestion du patrimoine ou chef de la division investissement.	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.

LCL DE L'ESID (EN DIVISION).		Chef de la division PLANS ou chef de la division gestion du patrimoine ou chef de la division investissement.	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
SLT/LTN/CNE/CDT de l'ESID (EN DIVISION).		Chef de la division PLANS ou chef de la division gestion du patrimoine ou chef de la division investissement.	Directeur d'ESID.	Chef de la division PLANS ou chef de la division gestion du patrimoine ou chef de la division investissement.	Directeur d'ESID.
COL DU BUREAU DES EXPERTS.	Directeur du STBFT-CETID.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
LCL DU BUREAU DES EXPERTS.	Directeur du STBFT-CETID.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
SLT/LTN/CNE/CDT DU BUREAU DES EXPERTS.	Directeur du STBFT-CETID.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.
S-O DE L'ESID.		Sous-directeur ou chef de bureau ou équivalent.	Directeur adjoint ou chef de division.	Directeur adjoint ou chef de division.	Directeur d'ESID.

15.1.2.2. Service achat infrastructure et bureaux isolés.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
LCL.		Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.

15.1.2.3. Unités de soutien d'infrastructure de la défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL CHEF D'USID.	Commandant de base de défense.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
LCL CHEF D'USID.	Commandant de base de défense.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
SLT/LTN/CNE/CDT CHEF D'USID.	Commandant de base de défense.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.
COL DES USID.		Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
LCL DES USID.		Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
SLT/LTN/CNE/CDT DES USID.		Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.
S-O DES USID.		Chef d'USID.	Directeur adjoint ou chef de division.	Directeur adjoint ou chef de division.	Directeur d'ESID.

15.1.3. Établissements du service d'infrastructure de la défense de Toulon et organismes subordonnés.

15.1.3.1. Établissements.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
DIRECTEUR DE L'ESID (AIS).		DC SID.	DC SID.	DC SID.	DC SID.
DIRECTEUR ADJOINT		Directeur d'ESID.	DC SID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
CHEF DE LA DIVISION PLANS.		Directeur d'ESID.	DC SID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
CHEF DE LA DIVISION GESTION DU PATRIMOINE.		Directeur d'ESID.	DC SID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
CHEF DE LA DIVISION INVESTISSEMENT.		Directeur d'ESID.	DC SID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
CHEF DU BUREAU DE COORDINATION DES USID (BCU).		Directeur d'ESID.	DC SID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
COL DE L'ESID (EN DIVISION).		Chef de la division PLANS ou chef de la division gestion du patrimoine ou chef de la division investissement.	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
LCL DE L'ESID (EN DIVISION).		Chef de la division PLANS ou chef de la division gestion du patrimoine ou chef de la division investissement.	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
SLT/LTN/CNE/CDT DE L'ESID (EN DIVISION).		Chef de la division PLANS ou chef de la division gestion du patrimoine ou chef de la division investissement.	Directeur d'ESID.	Chef de la division PLANS ou chef de la division gestion du patrimoine ou chef de la division investissement.	Directeur d'ESID.
COL DU BUREAU DES EXPERTS.	Directeur du STBFT-CETID.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
LCL DU BUREAU DES EXPERTS.	Directeur du STBFT-CETID.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
SLT/LTN/CNE/CDT DU BUREAU DES EXPERTS.	Directeur du STBFT-CETID.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.
S-O DE L'ESID.		Sous-directeur ou chef de bureau ou équivalent.	Directeur adjoint ou chef de division.	Directeur adjoint ou chef de division.	Directeur d'ESID.

15.1.3.2. Service achat infrastructure et bureaux isolés.

	NOTATION.	AVANCEMENT.
--	-----------	-------------

	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
LCL.		Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.

15.1.3.3. Unités de soutien d'infrastructure de la défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL CHEF D'USID.	Commandant de base de défense.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
LCL CHEF D'USID.	Commandant de base de défense.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
SLT/LTN/CNE/CDT CHEF D'USID.	Commandant de base de défense.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.
COL DES USID.		Chef du bureau de coordination des USID (BCU).	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
LCL DES USID.		Chef du bureau de coordination des USID (BCU).	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
SLT/LTN/CNE/CDT DES USID.		Chef du bureau de coordination des USID (BCU).	Directeur d'ESID.	Chef de bureau de coordination des USID (CBU).	Directeur d'ESID.
S-O DES USID.		Chef de bureau ou équivalent.	Chef de bureau de coordination des USID (BCU).	Chef de bureau de coordination des USID (BCU).	Directeur d'ESID.

15.1.4. Établissements du service d'infrastructure de la défense de Brest et organismes subordonnés.

15.1.4.1. Établissements.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
DIRECTEURS DE L'ESID.		DC SID.	DC SID.	DC SID.	DC SID.
DIRECTEUR ADJOINT.		Directeur d'ESID.	DC SID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
CHEF DE LA DIVISION PLANS.		Directeur d'ESID.	DC SID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
CHEF DE LA DIVISION GESTION DU PATRIMOINE.		Directeur d'ESID.	DC SID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
CHEF DE LA DIVISION INVESTISSEMENT.		Directeur d'ESID.	DC SID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
COL DE L'ESID (EN DIVISION).		Chef de la division PLANS ou chef de la division gestion du patrimoine ou chef de la	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.

		division investissement.			
LCL DE L'ESID (EN DIVISION).		Chef de la division PLANS ou chef de la division gestion du patrimoine ou chef de la division investissement.	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
SLT/LTN/CNE/CDT DE L'ESID (EN DIVISION).		Chef de la division PLANS ou chef de la division gestion du patrimoine ou chef de la division investissement.	Directeur d'ESID.	Chef de la division PLANS ou chef de la division gestion du patrimoine ou chef de la division investissement.	Directeur d'ESID.
COL DU BUREAU DES EXPERTS.	Directeur du STBFT-CETID.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
LCL DU BUREAU DES EXPERTS.	Directeur du STBFT-CETID.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
SLT/LTN/CNE/CDT DU BUREAU DES EXPERTS.	Directeur du STBFT-CETID.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.
S-O DE L'ESID.		Sous-directeur ou chef de bureau ou équivalent.	Directeur adjoint ou chef de division.	Directeur adjoint ou chef de division.	Directeur d'ESID.

15.1.4.2. Service achat infrastructure et bureaux isolés.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
LCL.		Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.

15.1.4.3. Unités de soutien d'infrastructure de la défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL CHEF D'USID.	Commandant de base de défense.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
LCL CHEF D'USID.	Commandant de base de défense.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
SLT/LTN/CNE/CDT CHEF D'USID.	Commandant de base de défense.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.
COL DES USID.		Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
LCL DES USID.		Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
SLT/LTN/CNE/CDT DES USID.		Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.	Directeur adjoint.	Directeur d'ESID.
S-O DES USID.		Chef	Directeur adjoint ou	Directeur adjoint ou	Directeur

		d'USID.	chef de division.	chef de division.	d'ESID.
--	--	---------	-------------------	-------------------	---------

15.1.4.4. Unités de soutien d'infrastructure de la défense de l'île Longue.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE L'USID DE L'ÎLE LONGUE.		Directeur d'ESID.	DC SID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
COL DE L'USID DE L'ÎLE LONGUE.		Chef de l'USID Île Longue.	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
LCL DE L'USID DE L'ÎLE LONGUE.		Chef de l'USID Île Longue.	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
SLT/LTN/CNE/CDT DE L'USID DE L'ÎLE LONGUE.		Chef de l'USID Île Longue.	Directeur d'ESID.	Chef de l'USID Île Longue.	Directeur d'ESID.
S-O DE L'USID DE L'ÎLE LONGUE.		Chef de bureau, section ou équivalent.	Chef de l'USID Île Longue.	Chef de l'USID Île Longue.	Directeur d'ESID.

15.1.5. Établissements d'infrastructure de la défense de Paris, Versailles et Montpellier.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
DIRECTEUR D'EID.		Directeur d'ESID.	DC SID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
COL DES EID.		Directeur d'EID.	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
LCL DES EID.		Directeur d'EID.	Directeur d'ESID.	Directeur d'ESID.	DC SID.
SLT/LTN/CNE/CDT DES EID.		Directeur d'EID.	Directeur d'ESID.	Directeur d'EID.	Directeur d'ESID.
S-O DES EID.		Chef de bureau ou équivalent.	Directeur d'EID.	Directeur d'EID.	Directeur d'ESID.

15.1.6. Directions d'infrastructure de la défense outre-mer et étranger.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
DIRECTEUR DE DID.	COMIA (COMSUP ou COMFOR).	DCA SID.	DC SID.	DCA SID.	DC SID.
COL DES DID.		Directeur DID.	DCA SID.	DCA SID.	DC SID.
LCL DES DID.		Directeur DID.	DCA SID.	DCA SID.	DC SID.
SLT/LTN/CNE/CDT DES DID.		Directeur DID.	DCA SID.	Directeur DID.	DCA SID.
S-O DES DID.		Chef de division ou chef de bureau ou équivalent.	Directeur DID.	Directeur DID.	DCA SID.

15.1.7. Service technique des bâtiments, fortifications et travaux/centre d'expertise technique d'infrastructure de la défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.	
DIRECTEUR DU STBFT OU CETID.	DCA SID.	DC SID.	DCA SID.	DC SID.	
COL DU STBFT/CETID.	Directeur du STBFT/CETID.	DCA SID.	DCA SID.	DC SID.	
LCL DU STBFT/CETID.	Directeur du STBFT/CETID.	DCA SID.	DCA SID.	DC SID.	
SLT/LTN/CNE/CDT DU STBFT/CETID.	Directeur du STBFT/CETID.	DCA SID.	Directeur du STBFT/CETID.	DCA SID.	
S-O DU STBFT/CETID.	Chef de bureau ou équivalent.	Directeur du STBFT/CETID.	Directeur du STBFT/CETID.	DCA SID.	

15.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE.
DCSID.	Directeur central du service d'infrastructure de la défense.	TDC.	WE.
DCSID.	Directeur central du service d'infrastructure de la défense.	AIS.	YJ.
DCSID.	Directeur central du service d'infrastructure de la défense.	NC1.	IFE.
DCA SID.	Directeur central adjoint du service d'infrastructure de la défense.	AIS.	XI.
DCA SID.	Directeur central adjoint du service d'infrastructure de la défense.	NC1.	IFD.
Chef du BAR.	Chef du bureau des affaires réservées.	NC1.	IF0.
Chef du CO.	Chef du centre opérationnel.	NC1.	IFG.
Chef de stratégie.	Chef du service stratégie (et préfigurateur chef du service stratégie).	NC1.	IFH.
Chef de réalisation.	Chef du service réalisation (et préfigurateur chef du service réalisation).	NC1.	IFI.
STBFT/CETID.	Directeur du Service technique bâtiments fortifications et travaux/centre d'expertise technique d'infrastructure de la défense.	NC1.	
DID Cayenne.	Directeur d'infrastructure de la défense de Cayenne (Guyane).	NC1.	OZ0.
DID Dakar.	Directeur d'infrastructure de la défense de Dakar (Sénégal).	NC1.	DXC.
DID Djibouti.	Directeur d'infrastructure de la défense de Djibouti.	NC1.	PR0.
DID Fort-de-France.	Directeur d'infrastructure de la défense de Fort de France (Martinique-Antilles).	NC1.	OY0.
DID Nouméa.	Directeur d'infrastructure de la défense de Nouméa (Nouvelle-Calédonie).	NC1.	PP0.
DID Papeete.	Directeur d'infrastructure de la défense de Papeete (Tahiti).	NC1.	NYC.
DID Saint-Denis.	Directeur d'infrastructure de la défense de Saint-Denis de la Réunion.	NC1.	PO0.

DID Libreville.	Directeur d'infrastructure de la défense de Libreville (Gabon).	NC1.	PP1.
ESID Metz.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense de Metz.	AIS.	X6.
ESID Metz.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense de Metz.	NC1.	IS0.
ESID Metz.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense de Metz.	NC1.	ISA.
DIR ADJ Metz.	Directeur adjoint de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Metz.	NC1.	ISB.
Chef DIV GP.	Chef de division gestion du patrimoine de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Metz.	NC1.	ISC.
Chef DIV INV.	Chef de division investissement de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Metz.	NC1.	ISD.
Chef DIV PLANS.	Chef de division plans de l'établissement de service d'infrastructure de la défense de Metz.	NC1.	ISE.
ESID Bordeaux.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense de Bordeaux.	AIS.	X4.
ESID Bordeaux.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense de Bordeaux.	NC1.	IV0.
ESID Bordeaux.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense de Bordeaux.	NC1.	IVA.
DIR ADJ Bordeaux.	Directeur adjoint de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Bordeaux.	NC1.	IVB.
Chef DIV GP.	Chef de division gestion du patrimoine de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Bordeaux.	NC1.	IVC.
Chef DIV INV.	Chef de division investissement de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Bordeaux.	NC1.	IVD.
Chef DIV PLANS.	Chef de division plans de l'établissement de service d'infrastructure de la défense de Bordeaux.	NC1.	IVE.
ESID Rennes.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense de Rennes.	AIS.	X2.
ESID Rennes.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense de Rennes.	NC1.	IT0.
ESID Rennes.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense de Rennes.	NC1.	ITA.
DIR ADJ Rennes.	Directeur adjoint de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Rennes.	NC1.	ITB.
Chef DIV GP.	Chef de division gestion du patrimoine de l'établissement du service d'infrastructure	NC1.	ITC.

	de la défense de Rennes.		
Chef DIV INV.	Chef de division investissement de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Rennes.	NC1.	ITD.
Chef DIV PLANS.	Chef de division plans de l'établissement de service d'infrastructure de la défense de Rennes.	NC1.	ITE.
ESID IDF.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense d'Île-de-France.	AIS.	X0.
ESID IDF.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense d'Île-de-France.	NC1.	IR0.
ESID IDF.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense d'Île-de-France.	NC1.	IRA.
DIR ADJ IDF.	Directeur adjoint de l'établissement du service d'infrastructure de la défense d'Île-de-France.	NC1.	IRB.
Chef DIV GP.	Chef de division gestion du patrimoine de l'établissement du service d'infrastructure de la défense d'Île-de-France.	NC1.	IRC.
Chef DIV INV.	Chef de division investissement de l'établissement du service d'infrastructure de la défense d'Île-de-France.	NC1.	IRD.
Chef DIV PLANS.	Chef de division plans de l'établissement de service d'infrastructure de la défense d'Île-de-France.	NC1.	IRE.
EID Paris.	Chef d'établissement d'infrastructure de la défense de Paris.	NC1.	LA0.
EID Versailles.	Chef d'établissement d'infrastructure de la défense de Versailles.	NC1.	LD0.
ESID Lyon.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense de Lyon.	AIS.	X5.
ESID Lyon.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense de Lyon.	NC1.	IU0.
ESID Lyon.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense de Lyon.	NC1.	IUA.
DIR ADJ Lyon.	Directeur adjoint de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Lyon.	NC1.	IUB.
Chef DIV GP.	Chef de division gestion du patrimoine de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Lyon.	NC1.	IUC.
Chef DIV INV.	Chef de division investissement de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Lyon.	NC1.	IUD.
Chef DIV PLANS.	Chef de division plans de l'établissement de service d'infrastructure de la défense de Lyon.	NC1.	IUE.
EID Montpellier.	Chef d'établissement d'infrastructure de la défense de Montpellier.	NC1.	KYO.

ESID Brest.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense de Brest.	AIS.	XB.
ESID Brest.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense de Brest.	NC1.	JA0.
ESID Brest.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense de Brest.	NC1.	IFC.
DIR ADJ Brest.	Directeur adjoint de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Brest.	NC1.	IFK.
Chef DIV GP.	Chef de division gestion du patrimoine de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Brest.	NC1.	IFL.
Chef DIV INV.	Chef de division investissement de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Brest.	NC1.	IFM.
Chef DIV PLANS.	Chef de division plans de l'établissement de service d'infrastructure de la défense de Brest.	NC1.	IFN.
USID ILO.	Chef de l'unité de soutien d'infrastructure de la défense (USID) de Brest - Île Longue.	NC1.	IFJ.
ESID Toulon.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.	AIS.	XT.
ESID Toulon.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.	NC1.	IZ0.
ESID Toulon.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.	NC1.	IZB.
DIR ADJ Toulon.	Directeur adjoint de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.	NC1.	IZ1.
Chef DIV GP.	Chef de division gestion du patrimoine de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.	NC1.	IZ2.
Chef DIV INV.	Chef de division investissement de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.	NC1.	IZ3.
Chef DIV PLANS.	Chef de division plans de l'établissement de service d'infrastructure de la défense de Toulon.	NC1.	IZ4.
Chef BCU.	Chef du bureau coordination des USID de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.	NC1.	IZ5.

16. STRUCTURE INTÉGRÉE DU MAINTIEN EN CONDITION OPÉRATIONNELLE DES MATÉRIELS TERRESTRES - DIRECTION CENTRALE DU MATÉRIEL.

16.1. Tableaux relatifs aux circuits.

16.1.1. Direction centrale.

	NOTATION.	AVANCEMENT.
--	-----------	-------------

	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Premiers notateurs.		DC SIMMT.	DC SIMMT.	DC SIMMT.	DC SIMMT.
TR.		DA SIMMT.	DC SIMMT.	DA SIMMT.	DC SIMMT.
COL.		SOUS-DIR/CDB.	DC SIMMT.	DA SIMMT.	DC SIMMT.
LCL.		SOUS-DIR/CDB.	DA SIMMT.	DA SIMMT.	DC SIMMT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SOUS-DIR/CDB.	DA SIMMT.	SOUS-DIR/CDB.	DA SIMMT.
S-O.		CDS ou équivalent.	COL ADJOINT.	COL ADJOINT.	DA SIMMT.

16.1.2. Centre d'études et de développement informatique du matériel de l'armée de terre.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC.		DA SIMMT.	DC SIMMT.	DA SIMMT.	DC SIMMT.
LCL.		CDC CEDIMAT.	DA SIMMT.	DA SIMMT.	DC SIMMT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC CEDIMAT.	DA SIMMT.	CDC CEDIMAT.	DA SIMMT.
S-O.		CDS ou équivalent.	CDC CEDIMAT.	CDC CEDIMAT.	DA SIMMT.

16.1.3. Cellule de maintenance des matériels terrestres.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		CEMIA.	COMIA.	COMIA.	DC SIMMT.
CDT.		CEMIA.	COMIA.	CEMIA.	COMIA.
S-O.		RMMT.	CEMIA.	RMMT.	CEMIA.

16.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE.
DC SIMMT.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - DC.	TDC.	MC.
DC SIMMT.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - DC.	AIS.	YQ.
DA SIMMT.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - DA.	AIS.	M2.
NC1 SIMMT DC.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - DC.	TDC.	IQX.
NC1 SIMMT DA.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - DA.	AIS.	IQY.
NC1 SIMMT SDC.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - SDC.	NC1.	IQD.

NC1 SIMMT COL ADJOINT.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - COL ADJOINT.	NC1.	IQE.
NC1 SIMMT SDBFC.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - SDBFC.	NC1.	IQF.
NC1 SIMMT DIV PARCS.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - DIV PARCS.	NC1.	IQG.
NC1 SIMMT SDPR.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - SDPR.	NC1.	IQH.
NC1 SIMMT SDSI.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - SDSI.	NC1.	IQJ.
NC1 SIMMT BCM.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - BCM.	NC1.	IQK.
NC1 SIMMT CM TERRE.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - CM TERRE.	NC1.	IQM.
NC1 SIMMT BMM.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - BMM.	NC1.	IQP.
NC1 SIMMT SDTL.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - SDTL.	NC1.	IQT.
NC1 SIMMT BSM MCOT.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - BSM MCOT.	NC1.	IQU.
CDC CEDIMAT.	Centre d'études et de développement informatique du matériel de l'armée de terre.	NC1.	GX0.

17. TEXTE ABROGÉ.

La circulaire n° 340083/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 17 mars 2011 modifiée, relative aux circuits de notation et de fusionnement du personnel militaire d'active et de réserve de l'armée de terre pour le cycle 2010-2011 est abrogée.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des ressources humaines de l'armée de terre,*

Philippe RENARD.

(1) n.i. BO.

ANNEXE.
GLOSSAIRE.

Afin de faciliter la compréhension des tableaux exposés dans la circulaire, ce glossaire présente la signification exacte des différents sigles et abréviations utilisés.

785e CGE :	785e compagnie de guerre électronique.
A CREAG :	adjoint au D CHEM chargé des relations extérieures et affaires générales.
AAD :	assistant d'attaché de défense.
AC :	administration centrale.
AC :	aide de camp.
AC :	<i>Allied Command Transformation.</i>
ACS :	<i>African Center for Strategic Studies.</i>
ACSR :	adjoint communication chef du SIRPA régional.
ACSSI :	article contrôlé pour la sécurité des systèmes d'information.
AD COM EMD :	adjoint au commandant les écoles militaires de Draguignan.
AD :	attaché de défense.
ADA :	attaché de défense adjoint.
ADJ :	adjoint
ADJ CAJ :	adjoint au secrétaire général de la commission armées jeunesse.
ADJ CHEF DIV. CSS :	adjoint au chef de la division « <i>combat support service</i> » (chef de division).
ADJ CHEF DIV. RSC	adjoint au chef de la division « entraînement coordination zone arrière » (chef de division).
TRG :	
ADJ SOUS DIR PFC :	adjoint au sous-directeur personnel finances capacité.
ADJ MG :	adjoint major général.
ADJ SCEM PLANS :	adjoint sous-chef d'état-major plans.
AE :	adjoint relations extérieures.
AFT :	attaché des forces terrestres.
AIA :	adjoint interarmées.
AIS :	autorité immédiatement supérieure.
AM :	assistant militaire.
ARCO :	association pour la reconversion civile des officiers et sous-officiers.
ARD :	agence de reconversion de la défense.
ARRC :	<i>Ace Rapid Reaction Corps.</i>
AS :	adjoint sécurité.
BAA :	bureau d'aide à l'activité.
BAAMA :	brigade aérienne d'appui à la manœuvre aérienne.
BAC :	brigade d'aide au commandement.
BAF :	batterie d'appui à la formation.
BAN :	base aéronavale.
BAR :	bureau des affaires réservées.
BCAAM :	bureau central d'archives administratives militaires.
BCM :	bureau cohérence milieu.
BCM :	bureau coordination méthodes.
BCS :	bureau coordination synthèse.
BDX :	Bordeaux.
BEAD-Air :	bureau « enquêtes accidents défense »-air.

BEAD-TT :	bureau « enquêtes accidents défense »-transports terrestres.
BECP :	bureau enseignement coordination partenariat.
BFA :	brigade franco-allemande.
BMM :	bureau management de la marque.
BOG :	bureau des officiers généraux.
B.ORG :	bureau organisation de l'état-major de l'armée de terre.
BPIA :	base pétrolière interarmées.
BQG :	bataillon de quartier général.
BSAM :	bataillon de soutien aéromobile.
BSM MCOT :	chef du bureau stratégie et modernisation.
BSMAT :	base de soutien du matériel.
BSPP :	brigade de sapeurs-pompiers de Paris.
BSSI :	bureau des systèmes sécurité de l'information (direction centrale de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense).
CAA :	centre d'audit des armées.
CAAT :	commissariat administratif de l'armée de terre.
CAB :	cabinet.
CAB GOUV INV :	cabinet du gouverneur des Invalides.
CABAT :	cellule d'aide aux blessés de l'armée de terre.
CABMIN :	cabinet militaire du ministre de la défense.
CABMINDEF :	cabinet militaire du ministre de la défense.
CABPM :	cabinet militaire du Premier ministre.
CACIC :	centre d'analyse et de contrôle interne comptable.
CAJ :	commission armées jeunesse.
CAMID :	centre administratif ministériel des indemnités de déplacement.
CAT :	commissariat de l'armée de terre.
CAT :	colonel adjoint territorial.
CATOD :	centre d'analyse technico-opérationnel de défense.
CCAB :	chef de cabinet.
CCAI :	chef de la cellule audit interne.
CCMFE :	centre civilo-militaire de formation et d'entraînement.
CCPB :	chef de la cellule performance budgétaire.
CCPIEC :	chef de la cellule de pilotage de l'instruction élémentaire de conduite.
CCPIL :	chef de la cellule pilotage.
CCSAT :	centre de coordination et de synthèse des systèmes d'information de l'armée de terre.
CDAG :	chef de la division des affaires générales.
CDB :	chef de bureau.
CDB CE :	chef du bureau communication-événements.
CDB Chancellerie IA :	chef de bureau chancellerie interarmées.
CDB ECP :	chef du bureau enseignement coordination partenariats.
CDB EO :	chef du groupement enseignement opérationnel.
CDC :	chef de corps.
CDC :	chef de centre.
CDCAB :	chef de cabinet.
CDD :	chef de département.
CDD :	chef de division.

CDEF :	centre de doctrine d'emploi des forces.
CDIV :	chef de division.
CDNBC :	centre de défense nucléaire, biologique et chimique.
CDP :	chef de pôle.
CDP :	chef de poste.
CDPGE :	centre défense de programmation et de gestion de l'espace.
CDQG :	chef du quartier général.
CDRE :	commandement renseignement.
CDS :	chef de section.
CDSV :	chef de service au sein de la direction générale de la sécurité extérieure.
CDT PROMOS :	commandant des promotions.
CDT :	commandant.
CDU :	commandant d'unité.
CDUE :	commandant d'unité élémentaire.
CE BECP :	chef enseignement au BECP.
CEB :	centre d'entraînement des brigades.
CEDICA :	centre d'études et de développement informatique du commissariat des armées.
CEDIMAT :	centre d'études et de développement informatique du matériel de l'armée de terre.
CEERAT :	centre d'enseignement et d'études du renseignement de l'armée de terre.
CEM :	chef d'état-major.
CEMAT :	chef d'état-major de l'armée de terre.
CEMIA :	chef d'état-major interarmées.
CEMIAZDS :	chef de l'état-major interarmées de zone de défense et de sécurité.
CEMSMA :	chef d'état-major du commandement du service militaire adapté.
CENTAC :	chef de corps du centre d'entraînement tactique.
CENZUB :	centre d'entraînement au combat en zone urbaine.
CEPC :	centre d'entraînement des postes de commandement.
CESAT :	collège de l'enseignement supérieur de l'armée de terre.
CESCOF :	centre d'expertise et de soutien du combattant et des forces.
CESGA :	centre d'expertise de soutien général des armées.
CETID :	centre d'expertise technique d'infrastructure de la défense.
CFA :	commandant de la formation administrative.
CFA-PTL :	centre de formation franco-allemand pour le personnel technico-logistique Tigre.
CFEEE :	centre de formation et d'emploi relatif aux émissions électromagnétiques.
CFIA :	centre de formation interarmées.
CFIA-NH90 :	centre de formation interarmées-NH90.
CFIAR :	centre de formation interarmées au renseignement.
CFIII :	centre de formation interarmées d'interprétation de l'imagerie.
CFIM :	centre de formation initiale militaire.
CFL :	centre de formation logistique.
CFMD :	centre de formation au management du ministère de la défense.
CGA :	contrôle général des armées.
CGIS :	chef du groupement d'instruction des stagiaires.
CGPT :	chef du groupement terre.
CHANC AIS :	chancelier autorité immédiatement supérieure.
CHANC :	chancellerie (chancelier).

CHANC LH :	chancellerie de la Légion d'honneur.
CHANC OL :	chancellerie de l'Ordre de la Libération.
CHARG MISS :	chargé de mission.
CHEF CAB :	chef de cabinet.
CHEF CENT MIL OBS :	chef du centre militaire d'observation par satellites.
CHEF CENT NAT :	chef du centre national de ciblage.
CHEF D'ENTITÉ :	chef de CIRISI, d'antenne, de centres nationaux, de groupement, de divisions, de bureaux, de section.
Chef DEP REC :	chef du département recrutement.
Chef DET Terre ALL :	chef de détachement de liaison terre français basé en Allemagne.
Chef DET Terre EFM :	chef du détachement terre de l'école des fourriers de la marine de Querqueville.
CHEF DIV :	chef de division.
CHEF DIV AÉRO :	chef de division aéromobilité.
CHEF DIV EMPLOI :	chef de division emploi.
CHEF DIV OPS :	chef de la division opérations.
CHEF J2 :	chef du bureau J2.
CHEF SECT PR :	chef de section pilotage des risques.
CIAO :	centre interarmées d'administration des opérations.
CIAS :	centre interarmées de la solde.
CIE :	commandant interarmées de l'espace.
CIH :	commandant interarmées des hélicoptères.
CINRBC :	cellule interarmées nucléaire, radiologique, biologique et chimique.
CIRFA :	centre d'information et de recrutement des forces armées.
CIRFA OM :	centre d'information et de recrutement des forces armées en outre-mer.
CIRISI :	centre interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.
CIRP :	centre d'instruction des réserves parachutistes.
CM Saint-Cyr-Qatar :	officier chargé de mission Saint-Cyr-Qatar.
CM TERRE :	chargé de mission terre.
CM :	chef de mission.
CMFP :	centre militaire de formation professionnelle.
CMI :	chargé de maîtrise de l'information.
CMMAT :	conservatoire militaire de musique de l'armée de terre.
CMT :	centre multimodal des transports.
CNA :	cercle national des armées.
CND :	centre de normalisation de défense.
CNE :	capitaine.
CNEC :	centre national d'entraînement commando.
CNHD :	centre national des habilitations défense.
CNMO1 :	centre national de mise en œuvre n° 1.
CNPI :	centre national de production image.
CNSD :	centre national des sports de la défense.
CO :	centre opérationnel.
CODIR :	coordinateur de direction.
COFRAS :	compagnie française d'assistance spécialisée.
COGI :	centre opérationnel de gestion interministérielle des crises.
COL :	colonel.

COL AD EMD CFA :	colonel adjoint des écoles militaires de Draguignan et commandant de la formation administrative.
COL AD INF :	colonel adjoint infanterie.
COL ADJ :	colonel adjoint.
COL ADJ CE :	colonel adjoint au chef d'état-major.
COL COM DIV CSEM :	colonel commandant la division du cours supérieur d'état-major.
COL COM DIV EMSST :	colonel commandant la division de l'enseignement militaire supérieur scientifique et technique.
COLONEL CM :	colonel chargé de mission.
COM ADJ :	commissaire adjoint.
COM BAT 1/2/3/4 :	commandant du 1er/2e/3e/4e bataillon de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr.
COM BdD :	commandant de base de défense.
COM BEGL :	commandant la base école « Général Lejay » à Le Cannet-des-Maures.
COM BEGN :	commandant la base école « Général Navelet » à Dax.
COM BL :	commandant la 1re brigade logistique.
COM EA :	commandant de l'école d'artillerie.
COM EI :	commandant de l'école de l'infanterie.
COM EM :	commandant l'école du matériel.
COM ETRAN :	commandant l'école des transmissions.
COM GR EAM :	commandant le groupement d'élèves de l'école d'administration militaire.
COM :	communications.
COMALAT :	commandement de l'aviation légère de l'armée de terre.
COMBdD :	commandant de base de défense.
COMBRIG :	général commandant la brigade.
COMEMF :	commandant de l'état-major de force.
COMFOR EAU :	commandant des forces françaises aux Émirats Arabes Unis.
COMFOR :	commandement (ou commandant) des forces.
COMFOR/DJIB :	commandant les forces françaises stationnées à Djibouti.
COMFORMISC :	commandant des formations militaires de la sécurité civile.
COMFRMARFOR :	commandant la « <i>French Maritime Force</i> ».
COMFT :	commandant des forces terrestres.
COMIA :	commandant interarmées (outré-mer et étranger).
COMIA :	commandement interarmées.
COMIA GABON :	commandant interarmées au Gabon.
COMIA :	commandant permanent interarmées outre-mer.
COMIAS :	commandant interarmées du soutien.
COMILI HNI :	commandement militaire de l'Hôtel national des Invalides.
COMLE :	commandement (ou commandant) de la légion étrangère.
COMSIC :	commandant des systèmes d'information et de communication.
COMSMA :	général commandant le service militaire adapté.
COMSUP :	commandant supérieur des forces armées.
COMSUP :	commandement (ou commandant) supérieur.
CNOI :	commission nationale d'orientation et d'intégration.
CONS COM :	conseiller communication.
CONS MUSÉE ART :	conservateur du musée de l'artillerie.
CONSCOM :	conseiller communication.
CONSMIL :	conseiller militaire.

COS :	commandant des opérations spéciales.
CPBUD :	chef du bureau pilotage budget.
CPCS :	centre de pilotage et de conduite du soutien.
CPDM :	chef du pôle défense mobilité.
CPE BECP :	cadre professeur enseignement au BECP.
CPEOM :	centre parachutiste d'entraînement aux opérations maritimes.
CPES :	centre parachutiste d'entraînement spécialisé.
CPG :	cadre professeur de groupe.
CPGA1/2/3/4/5 :	cadre professeur du groupe A1/2/3/4/5.
CPGB1/2/3/4/5 :	cadre professeur du groupe B1/2/3/4/5.
CPGC1/2/3/4 :	cadre professeur du groupe C1/2/3/4.
CPGD1/2/3/4 :	cadre professeur du groupe D1/2/3/4.
CPIS :	centre parachutiste d'instruction spécialisée.
CPO :	chef du pôle opérations.
CPRH :	chef du pôle ressources humaines.
CPSA :	conseil permanent de la sécurité aérienne.
CPSIAT :	centre de pilotage des systèmes d'information de l'armée de terre.
CPT EMA :	chef de participation terre de l'état-major des armées.
CPT-DRM :	chef de participation terre de la direction du renseignement militaire ou autorité immédiatement supérieure (sous-directeur personnel finances capacité).
CRISAT :	centre de réalisation informatique des systèmes de l'armée de terre.
CRRE :	corps de réaction rapide européen.
CRR-Fr :	corps de réaction rapide France.
CRM :	commission des recours des militaires.
CS :	chef du soutien.
CS :	chef de service.
CSC :	chef de service central.
CSD :	commandant en second.
CSEM :	centre sportif d'équitation militaire.
CSFA :	commandement du soutien des forces aériennes.
CSFEE :	centre de simulation pour la formation, l'entraînement et l'expérimentation.
CSFM :	conseil supérieur de la fonction militaire.
CSGP :	chef de service de la gestion du personnel.
CSN :	centre du service national.
CSRSM :	conseil supérieur de la réserve militaire.
CSTM :	chef du service de transit militaire interarmées.
CTAC :	centre territoriaux d'administration et de comptabilité.
CTG :	centre de transmissions gouvernemental.
D CHEM :	directeur du centre des hautes études militaires.
D EDG :	directeur de l'école de guerre.
D EMS :	directeur de l'enseignement militaire supérieur.
D IRSEM :	directeur de l'institut de recherche stratégique de l'école militaire.
DA :	directeur adjoint.
DA :	délégué adjoint.
DAF :	direction des affaires financières.
DAJ :	direction des affaires juridiques.

DAR :	délégation aux restructurations.
DAS :	délégation aux affaires stratégiques.
DAT :	détachement avancé des transmissions.
DC :	directeur central (ou direction centrale).
DCA :	directeur central adjoint.
DCSCA :	direction centrale du service du commissariat des armées.
DCSD :	direction de la coopération de sécurité et de défense.
DCSID :	direction centrale du service d'infrastructure de la défense.
DE :	directeur de l'enseignement.
DELPAT :	délégué au patrimoine de l'armée de terre.
DEP CDT :	directeur des études et de la prospective commandement.
DEP EM :	directeur des études et de la prospective de l'école du matériel.
DEP ETRN :	directeur des études et de la prospective de l'école du train.
DEP :	directeur des études et de la prospective.
DEPA :	directeur des études et de la prospective artillerie.
DEPI :	directeur des études et de la prospective infanterie.
DET :	détachement.
DF EM :	directeur de la formation de l'école du matériel.
DF ETRN :	directeur de la formation de l'école du train.
DFA :	directeur de la formation artillerie.
DFB :	directeur de la formation blindée.
DFC :	directeur de la formation commune.
DFE :	directeur des formations d'élèves.
DFI :	directeur de la formation infanterie.
DG :	directeur général.
DGA :	délégation générale pour l'armement.
DGEA :	direction générale de l'économat des armées.
DGER :	directeur général de l'enseignement et de la recherche.
DGF :	directeur général de la formation militaire.
DGGN :	direction générale de la gendarmerie nationale.
DGSCGC :	direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises.
DGSE :	direction générale de la sécurité extérieure.
DGSIC :	direction générale des systèmes d'information et de communication.
DIA :	division de l'information aéronautique.
DICOD :	délégation à l'information et à la communication de la défense.
DICOM :	direction du commissariat en outre-mer.
DID :	direction d'infrastructure de la défense.
DIR :	directeur.
DIR Et :	directeur des études.
DIR REG :	directeur régional.
DIR Tours :	direction de la direction des ressources humaines de l'armée de terre - Tours.
DIRCAM :	direction de la circulation aérienne militaire.
DIRISI :	direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense.
DIRNAV :	directeur de la navigabilité.
DIV PARCS :	sous-directeur division des parcs.
DL DIRISI :	directeur local de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes

	d'information.
DL DIRISI OGX :	général, directeur local de direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense.
DLAS :	direction locale de l'action sociale.
DLEM :	détachement de légion étrangère Mayotte.
DMD :	délégué militaire départemental.
DMPA :	direction de la mémoire, du patrimoine et des archives.
DPEG :	division prospectives et études générales.
DPPSN :	direction de la prospective et de la planification de la sécurité nationale.
DPSD :	direction de la protection et de la sécurité de la défense.
DPT :	département (ou autorité de niveau équivalent).
DRESD :	délégation pour le regroupement des états-majors, directions et services centraux du ministère de la défense.
DRHAT :	direction des ressources humaines de l'armée de terre.
DRH-MD :	direction des ressources humaines du ministère de la défense.
DRM :	directeur du renseignement militaire.
DS :	directeur scientifique.
DSAE :	directeur de la sécurité aéronautique d'État.
DSIRP :	direction de la sécurité industrielle en région Parisienne.
DSMA :	détachement du service militaire adapté.
DSN :	direction du service national.
DSN :	détachement de soutien national.
DSN-Fr :	détachement de soutien national France.
EAAT :	escadrille avions de l'armée de terre.
EALAT :	école de l'aviation légère de l'armée de terre.
EAM :	école d'administration militaire.
EC :	école de cavalerie.
ECPAD :	établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense.
EDG :	école de guerre.
EDIACA :	établissement de diffusion, d'impression et d'archives du commissariat des armées.
EEM :	école d'état-major.
EFA :	école franco-allemande-formation Tigre.
EFM :	école des fourriers de la marine.
EGEN :	école du génie.
EID :	établissement d'infrastructure de la défense.
EIS :	école interarmées des sports.
ELV :	élève.
ELV. OFF DA INF :	élève officier de la division d'application infanterie.
ELV. OFF GA ART :	élève officier du groupement d'application artillerie.
EM/BFA :	état-major de la brigade franco-allemande.
EMAT :	état-major de l'armée de terre.
EMB :	écoles militaires de Bourges.
EMD :	écoles militaires de Draguignan.
EMF1 :	état-major de force n° 1.
EMHM :	école militaire de haute montagne.
EMIA :	école militaire interarmes.
EMIA :	état-major interarmées.

EMIA-FE :	état-major interarmées de force et d'entraînement.
EMP :	état-major particulier.
EMS :	écoles militaires de Saumur.
EMSD :	état-major de soutien défense.
EMSOME :	école militaire de spécialisation de l'outre-mer et de l'étranger.
EMSST :	enseignement militaire supérieur, scientifique et technique.
EMZ :	état-major de zone (civile).
ENE :	école nationale d'équitation.
ENSIETA :	école nationale supérieure des études et techniques d'armement.
ENSOA :	école nationale des sous-officiers d'active.
ENSPM :	école nationale supérieure du pétrole et des moteurs.
EOFIA :	élèves officiers en formation initiale en Allemagne.
ESCA :	établissement spécialisé du commissariat des armées.
ESCC :	écoles de Saint-Cyr-Coëtquidan.
ESID :	établissement du service d'infrastructure de la défense.
ESM :	école spéciale militaire.
ESN :	établissement du service national.
ETAP :	école des troupes aéroportées.
ETRN :	école du train.
FAA :	forces armées aux Antilles.
FAG :	forces armées en Guyane.
FANC :	forces armées en Nouvelle-Calédonie.
FAPF :	forces armées en Polynésie française.
FAZSOI :	forces armées de la zone sud de l'Océan Indien.
FBH :	<i>French Branch Head.</i>
FFDJ :	forces françaises stationnées à Djibouti.
FFEAU :	forces armées aux Émirats Arabes Unis.
FFG :	forces françaises au Gabon.
FORMEX :	formation-exploitation des aéronefs.
FORMISC :	formation militaire de la sécurité civile.
G. IAT :	général inspecteur de l'armée de terre.
GA :	général adjoint.
GAD DRHAT :	général adjoint au directeur des ressources humaines de l'armée de terre.
GAE :	général adjoint engagements.
GAL ADJ :	général adjoint au directeur du renseignement militaire.
GAL DIR AIS :	général directeur du renseignement militaire-autorité immédiatement supérieure.
GAL DIR :	général directeur du renseignement militaire.
GAMSTAT :	groupement aéromobilité de la section technique de l'armée de terre.
GDA-CE :	général directeur adjoint et commandant des écoles.
GMHM :	groupe militaire de haute montagne.
GMP :	gouverneur militaire de Paris.
GMRHC :	gestion ministérielle des ressources humaines civiles.
GPT :	groupement.
GRLE :	groupement de recrutement de la légion étrangère.
GS :	groupement de soutien.
GSBdD :	groupement de soutien de base de défense.

GSMA :	groupement du service militaire adapté.
GSPI :	groupement de soutien du personnel isolé.
HCECM :	haut comité d'évaluation de la condition militaire.
HNI :	hôtel national des Invalides.
IAN :	inspection des armements nucléaires.
IAT :	inspecteur de l'armée de terre.
IDA :	inspecteur des armées.
IGAT :	inspection générale des armées - terre.
IGGN :	inspection générale de la gendarmerie nationale.
IIC :	inspection des installations classées.
INSP :	inspecteur.
ITA :	inspecteur du travail dans les armées.
ITID :	inspection technique de l'infrastructure de la défense.
JUROPS :	juridique opérationnelle.
LCL :	lieutenant-colonel.
LTN :	lieutenant.
MAP :	mission d'aide au pilotage.
MCCE :	<i>Multinational Coordination Centre Europe.</i>
MCMD :	chef de mission coopération militaire et de défense.
MCR :	mission pour la coordination de la réforme.
MICAM :	mission de contrôle et d'assistance de la maintenance.
MGA :	major général des armées.
MGAT :	major général de l'armée de terre.
MRI :	missions des relations internationales.
NAHEMA :	<i>NATO Helicopter Management Agency.</i>
NAMSA :	<i>NATO Maintenance and Supply Agency (Agence OTAN d'entretien et d'approvisionnement).</i>
NLR :	<i>National Liaison Representative.</i>
NMR :	<i>National Military Representative.</i>
NSE :	<i>National Support Element.</i>
OA CDC :	officier adjoint au chef de corps de la direction des ressources humaines de l'armée de terre Paris.
OA :	officier adjoint à l'officier général adjoint au directeur de l'enseignement militaire supérieur.
OAMGA :	officier adjoint au major général des armées.
OCCAR :	organismes conjoints de coopération en matière d'armement.
OCI :	officier communication information.
OCOM :	officier communication.
OE :	officier d'échange.
OFF CHANC :	officier chancelier.
OFF COM :	officier communication.
OFF COM INF :	officier communication infanterie.
OFF du BIRP :	officiers du bureau information et relations publiques de la brigade des sapeurs pompiers de Paris.
OFF ELV. DA INF :	officier élève de la division d'application infanterie.
OFF ELV. GA ART :	officier élève du groupement d'application artillerie.
OFF GX :	officiers généraux.
OFF NPR OSA :	officiers notés en premier ressort par l'officier supérieur adjoint.
OG CYBER :	officier général chargé de la cyberdéfense.
OGA :	officier général adjoint (au directeur de l'enseignement militaire supérieur).

OGCZS :	officier général chargé de la zone de soutien.
OGRI SOUTEX :	officier général « relations internationales et soutien aux exportations ».
OGX :	officiers généraux.
OGZDS :	officier général de zone de défense et de sécurité.
OI :	organisations internationales.
OLIA :	officier de liaison interarmées.
OPEX 2X6 M :	officiers en opération extérieure - 2 x 6 mois.
ORG SOUT :	organisme de soutien.
OSA DRHAT :	officier supérieur adjoint de la direction des ressources humaines de l'armée de terre.
OSA :	officier supérieur adjoint.
OSC/E :	officier sous contrat filière encadrement.
OSC/P :	officier sous contrat pilote.
OSC/S :	officier sous contrat filière spécialiste.
OSCE :	organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.
PFAF :	plateforme achats-finances.
PMAS :	pôle ministériel de l'action sociale.
PN :	premier notateur.
PREV :	chargé de prévention.
PSO :	président des sous-officiers.
QG :	quartier général.
RAM :	régiment d'artillerie de montagne.
RAMa :	régiment d'artillerie de marine.
RE :	régiment étranger.
RE-RI :	relations extérieures-relations internationales.
REG :	région.
RENS :	renseignement.
REPDEF OTAN :	représentant français auprès de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord.
REPFrance :	représentant français.
REPMIL UE :	représentation militaire française auprès de l'Organisation des Nations unies.
RGA :	régiment du génie de l'air.
RH :	ressources humaines.
RIMa :	régiment d'infanterie de marine.
RMAT :	régiment du matériel.
RMED :	régiment médical.
RMF UE :	représentant militaire français auprès de l'Union européenne.
RMMT :	responsable de la cellule de maintenance des matériels terrestres.
RMT :	régiment de marche du Tchad.
RPIMa :	régiment parachutiste d'infanterie de marine.
RSC :	régiment de soutien du combattant.
RSMA :	régiment du service militaire adapté.
S/C ES :	sous-chef « emploi-soutien » de l'état-major de l'armée de terre.
S/C PP :	sous-chef « plans-programmes » de l'état-major de l'armée de terre.
S/C PS :	sous-chef « performance-synthèse » de l'état-major de l'armée de terre.
S/CEM :	sous chef d'état-major.
S/CEM RDC :	sous-chef d'état-major « <i>reard detachment command</i> » (chef de division).
SA :	second adjoint.

SASF :	service d'architecture des systèmes de forces.
SCA :	service du commissariat des armées.
SCEM :	sous-chef d'état-major.
SCEM OPS :	sous-chef d'état-major opérations.
SCEM PLANS :	sous-chef d'état-major plans.
SCEM RH :	sous-chef d'état-major ressources humaines.
SCEM RI :	sous-chef d'état-major relations internationales.
SCEM SOUTIEN :	sous-chef d'état-major soutien.
SCI :	service central ingénierie (direction centrale de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense).
SCM :	service central marchés (direction centrale de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense).
SCOE :	service central opérations exploitation (direction centrale de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense).
SD CN :	sous-directeur contrôle de la navigabilité.
SD EA :	sous-directeur espace aérien.
SD REG :	sous-directeur réglementation.
SD SA :	sous-directeur surveillance et audit.
SD :	sous-directeur d'emploi.
SDAL :	sous-direction de l'administration et de la logistique.
SDBC :	sous-direction des bureaux des cabinets.
SDBFC :	sous-directeur budget finances comptabilité.
SDC :	sous-directeur contrats.
SDCI :	sous-direction contre-ingérence.
SDCO :	sous-direction de la coordination et des opérations.
SDFE :	sous-directeur de la formation et des écoles.
SDIR :	sous-directeur.
SDIRC :	sous-directeur clients de la direction centrale de la direction interarmées des réseaux d'infrastructures et des systèmes d'information de la défense.
SDIRR :	sous-directeur ressources de la direction centrale de la direction interarmées des réseaux d'infrastructures et des systèmes d'information de la défense.
SDIRS :	sous-directeur stratégie de la direction centrale de la direction interarmées des réseaux d'infrastructures et des systèmes d'information de la défense.
SDPR :	sous-directeur pilotage et réglementation.
SDPS :	sous-direction de la protection et de la sécurité.
SDRH :	sous-direction des ressources humaines.
SDSI :	sous-directeur systèmes d'information.
SDTL :	sous-directeur technique et logistique.
SDTR :	sous-direction des technologies du renseignement.
SEA :	service des essences des armées.
SEDAC :	secrétariat d'État à la défense et aux anciens combattants.
SEEM :	section équestre de l'école militaire.
SEM :	sports équestres militaires.
SESU :	service exécutant de la solde unique.
SG :	secrétaire général.
SGA :	secrétariat général pour l'administration.
SGDSN :	secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale.

SGEM :	secrétaire général de l'état-major.
SGM :	Saint-Germain-en-Laye.
SGP :	service de gestion du personnel.
SHD :	service historique de la défense.
SIAé :	service industriel de l'aéronautique.
SLT :	sous-lieutenant.
SIMMAD :	structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques du ministère de la défense.
SIMMT :	structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestre.
SIRH :	système d'information des ressources humaines.
SIRPAT :	service d'information et de relations publiques de l'armée de terre.
SLC :	service local du contentieux.
SMA :	service militaire adapté.
SMCO :	service de maintien en condition opérationnelle.
SMFN :	section nationale de mise en formation nationale.
SMITer :	service de la maintenance industrielle terrestre.
SMODI :	service ministériel opérateur des droits individuels.
SNR :	<i>Senior National Representative.</i>
S-O :	sous-officier.
SO chancellerie IA :	sous-officier chancellerie interarmées.
SOUS DIR EXPL :	sous-directeur exploitation.
SOUS DIR OPS :	sous-directeur opérations.
SOUS-DIR :	sous-directeur.
SOUTEX :	soutien aux exportations.
SPAC :	service parisien de soutien de l'administration centrale.
SSA :	service de santé des armées.
SSLT :	service spécialisé de la logistique et du transport.
STAG ETRANGERS :	stagiaires français de l'école de guerre en scolarité à l'étranger.
STAT :	section technique de l'armée de terre.
STBFT :	service technique des bâtiments, fortifications et travaux.
STMI :	service du transit militaire interarmées.
TC :	temps de commandement.
TCUE :	temps de commandement d'unité élémentaire.
TDC :	tête de chaîne.
TE :	titre étranger.
TR :	temps de responsabilité.
UIISC :	unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile.
USID :	unité de soutien de l'infrastructure de la défense.
USJFCOM :	<i>United States Joint Forces Command.</i>
VGE :	Valéry Giscard d'Estaing.